

GAL PAYS D'ARLES

Rapport d'évaluation à mi-parcours



LEADER 2014 – 2020

TABLE DES MATIERES

1	Presentation de la demarche evaluative et Etat des lieux de l'Activite du GAL	3
1.1	Contexte de l'évaluation.....	4
1.2	Referentiel de l'évaluation	5
1.3	Les outils de collecte et d'analyse	9
1.4	Le territoire retenu	10
1.5	Rappel des enjeux et strategie locale de developpement	12
2	Analyse des données collectées.....	20
2.1	Analyse préalable : etat des lieux de la programmation à mi-parcours	21
2.2	Elements d'analyse des questions evaluatives.....	30
3	Synthèse des recommandations.....	76
3.1	Mobilisation des fiches-action dédiées à la transition energetique	77
3.2	Perfectionnement du fonctionnement du COTECH	78
3.3	Developpement des connexions entre projets / porteurs.....	79
3.4	Optimisation de la relation GAL / porteurs	80
3.5	Facilitation du lien entre les membres du comite de programmation et les porteurs de projets.....	81
4	ANNEXES	82

1 PRESENTATION DE LA DEMARCHE EVALUATIVE ET ETAT DES LIEUX DE L'ACTIVITE DU GAL

1.1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Il existe un cadre commun d'évaluation de la démarche LEADER 2014-2020. L'évaluation à mi-parcours constitue une partie de cette évaluation.

La démarche évaluative des GAL est continue. L'évaluation à mi-parcours vise à proposer une « photographie » du LEADER et à porter un regard détaché sur la première moitié de la programmation, en visant les objectifs suivants :

- Mesurer l'**accessibilité** du programme auprès des bénéficiaires et des porteurs potentiels
- Analyser le **fonctionnement** du GAL
- Eventuellement évaluer la **plus-value** du LEADER vis-à-vis d'autres programmes

Ce travail d'évaluation proposé ici se donne comme finalité d'émettre des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du programme et, éventuellement, apporter des corrections sur les éléments suivants :

- ⇒ Fonctionnement global du GAL
- ⇒ Orientation stratégique
- ⇒ Animation et gestion du programme
- ⇒ Fonctionnement de l'équipe technique territoriale élargie
- ⇒ Communication interne et externe
- ⇒ Rôle, fluidité, efficacité du Comité de Programmation
- ⇒ Le lien entre porteurs de projets et accompagnateurs

Cette démarche s'inscrit dans l'évaluation des GAL de la Région PACA. Plus largement, elle poursuit également les finalités suivantes :

- ⇒ Ajuster la stratégie LEADER
- ⇒ Communiquer sur la stratégie LEADER et les réalisations
- ⇒ Inciter de nouveaux acteurs à monter des projets et faire émerger de nouveaux projets
- ⇒ Apprécier la fluidité et l'efficacité des échanges entre acteurs (GAL, AG, cofinanceurs, partenaires techniques)

POURQUOI EVALUER ?

C'est tout d'abord une obligation réglementaire pour tous les GAL : le règlement (UE) n° 1303/2013 [art. 34.3.g] stipule que chaque GAL doit évaluer sa Stratégie Locale de Développement.

C'est aussi une aide au pilotage des projets de développement local rural. L'évaluation doit aider au suivi et au pilotage des actions pour :

- faire des choix stratégiques, améliorer leurs pratiques
- clarifier les responsabilités des partenaires (qui sont souvent nombreux et à qui il faut rendre des comptes) et vérifier la cohérence des choix faits
- vérifier le bon usage de l'argent public et son efficacité

L'évaluation, c'est :

- ⇒ comprendre (que s'est-il passé ?) : logique et utilité de l'intervention
- ⇒ juger (a-t-on bien fait ?) : impacts et effets (directs, indirects, organisationnels)
- ⇒ améliorer (comment faire mieux ?) : contenu et modalités de mise en œuvre.

L'exercice comporte, cependant, quelques limites :

- o Le peu de temps disponible n'a pas forcément permis de rencontrer assez longuement tous les acteurs ;
- o Le niveau d'avancement du programme au moment de l'évaluation (seul un projet est terminé en totalité, solde payé). Cela limite les résultats à analyser et ne permet pas d'acquérir une parfaite connaissance des impacts réels du programme sur le territoire.

1.2 REFERENTIEL DE L'EVALUATION

La présente démarche d'évaluation s'appuie sur un référentiel transmis par l'Autorité de Gestion, précisant le contenu à évaluer.

La démarche de soutien aux Groupes d'Action Locale portée par le Réseau rural PACA en 2015-2016

Pour aider les GAL dans leur obligation d'évaluer, et comme une aide au pilotage de projet, le Réseau rural régional PACA a lancé dès septembre 2015 un travail de co-construction d'un cadre commun d'évaluation de Leader 2014-2020 pour les 13 GAL de la région.

Trois questions évaluatives ont alors été retenues :

1. Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre des stratégies de chacun des GAL permettent d'atteindre les objectifs fixés à LEADER dans l'AMI et le cadre de performance ?

- Les projets soutenus ont développé des activités, qui contribuent à la diversification et à l'ancrage des activités économiques
- LEADER a contribué à la structuration ou à la consolidation de filières économiques durables
- Les projets soutenus ont créé de l'emploi direct
- Les projets soutenus sont innovants
- Des démarches collectives encouragent la diversification des activités agricoles
- Le territoire est consolidé comme destination touristique hors saison
- L'accès aux services à la population est amélioré sur tout le territoire

2. En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ?

- Des actions d'animation sont mises en œuvre spécifiquement dans le but de faire émerger des réseaux d'acteurs
- Les moyens apportés par le programme LEADER ont été déterminants dans l'émergence du réseau
- Le réseau associe des acteurs divers (publics et/ou privés) et complémentaires
- Les projets collectifs aboutissent et apportent une plus-value au territoire
- Les membres du réseau développent d'autres projets avec ou sans le soutien du programme LEADER

3. Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GAL et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de LEADER ?

- La communication permet rendre visible les aides du programme LEADER et les lieux d'accueil pour les porteurs de projet potentiels
- Les porteurs évaluent que la procédure pour obtenir une aide du programme LEADER est accessible
- Les délais de programmation et de paiement sont raisonnables
- L'accompagnement du porteur de projet par le GAL :
 - facilite la constitution du dossier de demande d'aide
 - maximise ses chances d'obtenir un financement
 - facilite l'obtention du paiement
- Les procédures sont claires et les outils à destination du porteur de projet lui permettent de les comprendre sans difficulté et d'être autonome dans la procédure
- La mobilisation des cofinancements est facile et s'effectue dans des délais raisonnables
- Les membres du Comité de programmation (publics et privés) s'approprient leur rôle et restent mobilisés pendant la vie du programme
- Les modalités de programmation conduisent à privilégier les projets contribuant à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale
- Le GAL programme à un rythme satisfaisant
- Le circuit de gestion sécurise la procédure
- Le circuit de gestion évolue positivement pendant la vie du programme

Afin de construire un **référentiel** d'évaluation permettant de répondre à ces questions, un bureau d'étude (MC2 Consultant associé à Lisode) a été sélectionné. Entre mai et septembre 2016, 5 ateliers participatifs se sont tenus avec les équipes techniques des GAL, des membres de comités de programmation et les services concernés du Conseil régional. Au cours de ces ateliers, ont été élaborés :

- les critères de jugement,
- les indicateurs,
- les outils de collecte des données,
- une feuille de route collective pour faire vivre cette démarche tout au long du programme.

Cette démarche se retrouve dans un document, finalisé le 29 novembre 2016, intitulé « **Cadre commun d'évaluation de la démarche Leader 2014-2020** », mis à jour en octobre 2017.

MISE A JOUR DES OUTILS ET DU CADRE COMMUN D'ÉVALUATION EN 2017

Un travail de **mise à jour du cadre commun d'évaluation** a été fait en 2017 à la suite de :

- l'obligation réglementaire de faire remonter un nouvel indicateur à la Commission européenne, lié aux « Domaines prioritaires secondaires »
- un échange entre le Réseau rural régional et le bureau d'études « Epices » qui construit le RAMO 2017 de l'Autorité de gestion, qui suggère d'ajouter l'évaluation de l'« innovation » des projets financés par Leader
- la journée d'échanges entre les 13 GAL de PACA organisée par le Réseau rural le 29 juin 2017, où des besoins de simplification de la compréhension des obligations d'évaluation ont été exprimés.

Pour simplifier la compréhension des obligations des GAL en termes de calendrier, il a également été réalisé une synthèse de la « **feuille de route** » des GAL (la feuille de route complète se trouve dans le document « cadre commun d'évaluation »).

MISE A JOUR DES OUTILS ET DU CADRE COMMUN D'ÉVALUATION EN 2018

Une légère mise à jour des documents a été effectuée en mai 2018, suite à l'information suivante :

La Commission européenne demande la remontée des indicateurs obligatoires (indicateur « emplois créés » et indicateurs liés aux « domaines prioritaires secondaires ») à chaque demande de paiement (1er acompte, 2e acompte et solde) et non pas seulement au moment du projet soldé.

Ont ainsi été mis à jour :

- Le **cadre commun d'évaluation**

- Le « **Tableau de bord projets** » : il a été ajouté la mesure de l'indicateur des emplois créés et des indicateurs des domaines prioritaires secondaires au moment de la 1ère demande de paiement et de la 2e demande de paiement.

Au total, cette évaluation a pour but de connaître l'impact du programme LEADER 2014-2020. Il s'agit d'identifier les points forts, la plus-value du programme, mais aussi les points faibles Il s'agit pour cela d'exploiter différents types de données recueillies :

- ⇒ **quantitatives** (actions réalisées, budgets dépensés...)
- ⇒ **qualitatives** (entretiens avec les porteurs de projets, membres du comité de programmation et du comité technique...)

A travers cette collecte de données, une réflexion doit naître pour émettre des recommandations opérationnelles pour un meilleur déroulement de la seconde partie du programme.

1.3 LES OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE

Plusieurs **outils** ont été mis en place pour permettre la **mesure des indicateurs** (pour répondre aux 3 questions évaluatives) dans la perspective des futures évaluations.

RESSOURCES EXISTANTES	
Outils	Nature des informations
Tableau de bord « projets » + Feuille de calcul des emplois créés	Caractéristiques du projet tel que présenté par le porteur au moment de la demande d'aide, puis au moment du contrôle de service fait
Questionnaire porteur au dépôt du dossier	Perception du porteur sur la procédure de demande d'aide
Questionnaire porteur à la clôture du dossier	Perception du porteur sur la procédure de gestion tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à sa clôture après paiement de la subvention
Questionnaire destiné aux membres du Comité de Programmation	Préparation et organisation des réunions du Comité
Tableau de bord « suivi d'activité »	Nature des actions d'animation et des outils de communication
Tableau de bord « suivi des réunions du comité de programmation »	Fréquence de ces comités, participation, projets examinés
Questionnaire membre du comité de programmation	Perception des membres du Comité de programmation sur la qualité de ses réunions

Par ailleurs, le GAL Pays d'Arles a conçu des outils spécifiques pour la réalisation de cette évaluation à mi-parcours :

NOUVELLES RESSOURCES	
Outils	Nature des informations
Un questionnaire en ligne (10 questions) aux bénéficiaires Leader (complémentaire du questionnaire habituel)	Mesure de la connaissance, des motivations et du déroulé de l'accompagnement
Une grille d'entretien destinée aux porteurs de projets accompagnés - entretiens entre 1 heure et 2 heures	Perception du porteur, mesure des atouts et des contraintes de l'accompagnement et du dispositif, évolution du ressenti des porteurs, etc.
Focus-Group avec les membres du Comité technique - 2 heures le 16/07/2019	Fonctionnement du Comité Technique, état de la maquette LEADER, contenu de la programmation à mi-parcours
Focus-Group avec les membres du Comité de programmation - 30 minutes lors de la Réunion du Comité du 18/07/2019	Fonctionnement de l'instance, communication sur le dispositif, état de la programmation, etc.

1.4 LE TERRITOIRE RETENU

Le **territoire du GAL** est composé du **Pays d'Arles**, élargi aux quatre communes des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, qui ne font pas partie du Pays d'Arles (Sénas, Lamanon et Eyguières pour les Alpilles et une partie de Port Saint-Louis-du-Rhône pour la Camargue). La commune de Port Saint-Louis du Rhône n'est pas comprise en totalité dans le périmètre du PNRC.

Le nombre d'habitants concernés par cette partie de territoire reste très faible puisqu'il s'agit d'un espace de marais. Néanmoins, il était important d'inclure cet espace qui peut faire l'objet d'opérations dans la programmation Leader. Le centre aggloméré d'Arles est exclu du périmètre au vue de son caractère urbain.

Le périmètre LEADER du Pays d'Arles compte au total **33 communes** et **143 912 habitants** pour une superficie de 2425 km² soit 75 habitants au km².

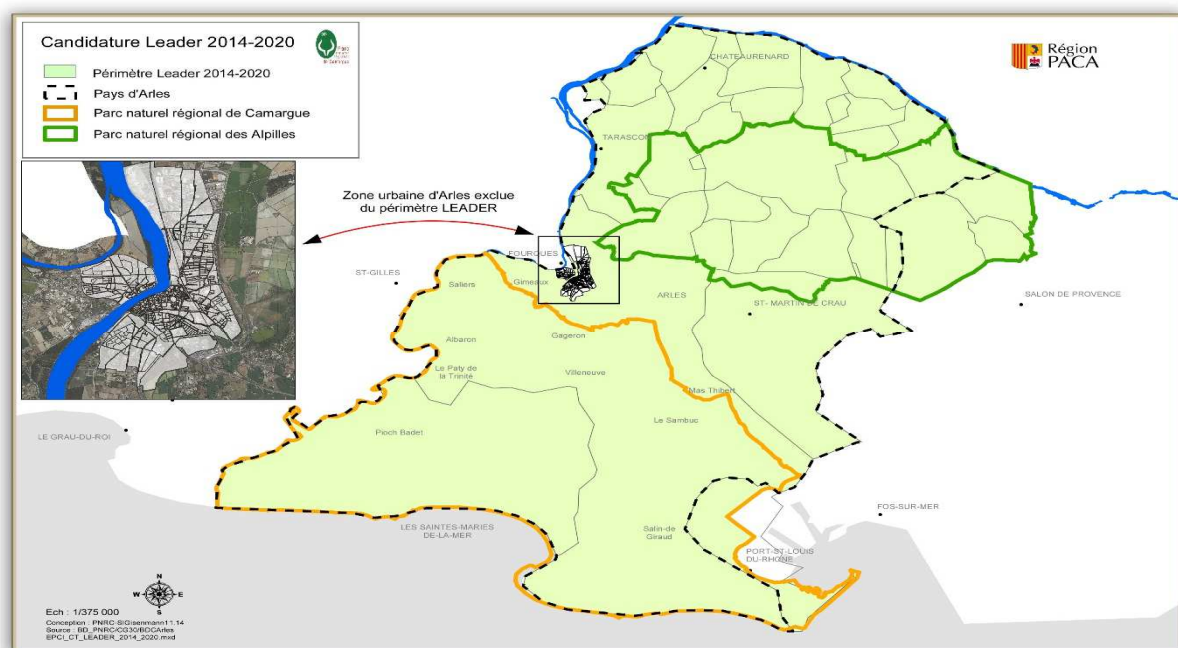
Le territoire est désormais riche d'une longue expérience de travail en commun qui a permis aux structures locales de partager des diagnostics, de développer des outils spécifiques qu'elles portent et qu'elles animent. Ainsi, **le GAL du Pays d'Arles s'appuie**

sur les documents cadres d'aménagement tels que le SCOT du Pays d'Arles, les Chartes de Pays et des deux Parcs naturels régionaux et Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles.

Le travail réalisé par le GAL est également nourri de documents thématiques et/ou sectoriels en matière :

- d'agriculture : la Charte agricole du Pays d'Arles, le Plan alimentaire territorial des Bouches-du-Rhône, ...
- de développement touristique : la stratégie du Pays d'Arles, opérationnelle avec la plateforme numérique « Provence Pays d'Arles », la Charte européenne du tourisme durable des deux Parcs, le Schéma régional de développement touristique, la Stratégie de promotion touristique des 3 Intercommunalités du Pays d'Arles ainsi que les stratégies touristiques des grands sites phares comme Arles, les Baux-de-Provence et Saint-Rémy-de-Provence
- de réseaux et d'infra structures ; le schéma de services et d'accès aux services du Pays d'Arles, le schéma local de développement numérique du Pays d'Arles, et la stratégie de transports des agglomérations, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (approuvé en juin 2019).

Les grandes orientations et les pistes opérationnelles produites dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial du Pays d'Arles ainsi que la réflexion sur les modes de transports doux du Parc des Alpilles, viennent nourrir de manière transversale les programmations Leader du Pays d'Arles 2014-2020.



1.5 RAPPEL DES ENJEUX ET STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

LES ENJEUX STRATEGIQUES

Le diagnostic du territoire a été construit sur la base de l'expérience Leader 2007-2013, de l'analyse des projets réalisés et des informations recueillies lors des différentes évaluations. L'évaluation finale est particulièrement mise à profit. Il en est de même des derniers débats en Comité de Programmation, mais aussi au sein des structures porteuses et partenaires, qui sont pleinement exploités. **Ce diagnostic territorial s'est également enrichi d'analyses récemment produites dans le cadre de documents stratégiques** comme la Charte agricole, le Plan Climat Energie, le PADD du SCOT, le schéma de services, la stratégie tourisme durable du Pays d'Arles, mais aussi les Chartes des Parcs.

Synthèse de l'analyse AFOM	
Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine et paysage uniques et diversifiés - Potentiel agronomique exceptionnel et varié - Produits reconnus et pratiques favorables - Offre touristique importante et à l'année - Service de proximité (dont commerces) et réseau associatif denses - Image Provence Pays d'Arles - Des secteurs économiques actifs (agroalimentaire, logistique, culture...) - Potentiels d'ENR et initiatives récentes en cours 	<ul style="list-style-type: none"> - Bassins économiques voisins attractifs - Taux de chômage important - Formations qualifiantes à renforcer dans les filières dynamiques (écoconstruction/numérique + ENR) - Pression sur l'économie agricole - Prix du foncier - Structuration de la profession agricole - Changement climatique - Mise en réseau des acteurs du tourisme naissant - Peu d'offre agro-touristique et écotouristique - Concentration des services sur les villes centres/accessibilités

LA STRATEGIE LEADER PAYS D'ARLES 2014 - 2020

En lien avec les différentes stratégies du territoire élaborées en concertation avec les partenaires, le GAL du Pays d'Arles a défini une stratégie ciblée globale pour LEADER :
« Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité »

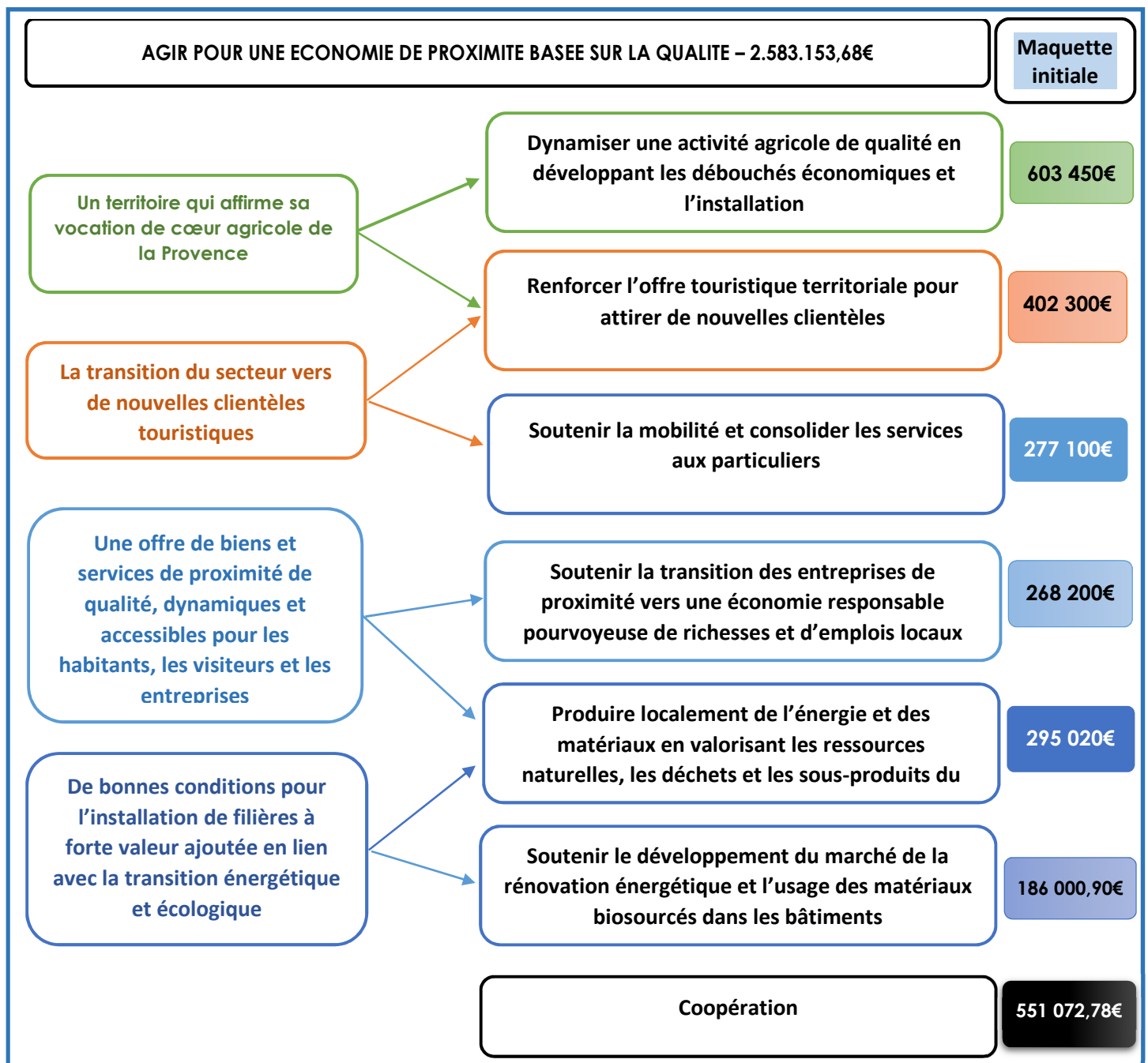
- **Agir pour une économie de proximité...** Une économie non délocalisable fondée sur les ressources et les échanges locaux directs, qui bénéficie au territoire et à ses habitants, créatrice de richesses plurielles (financières, humaines...) et d'emplois durables, et vecteur de lien social
- **...basée sur la qualité...** La stratégie du Pays d'Arles vise un développement respectueux des ressources et des milieux naturels, et de l'humain (consommateur, usager, visiteur, employé ...). La qualité constitue ainsi un positionnement global de l'offre de biens et services, qui repose nécessairement sur une montée en compétence et en qualification des professionnels.
- **...et sur la coopération :** renforcer les acteurs et leur performance en favorisant diverses formes de coopération. La mise en réseau permet d'inscrire les projets dans des démarches partagées et pérennes, et de favoriser un meilleur ancrage territorial (structuration des partenariats, gouvernance territoriale, dynamiques collectives...).

Cette stratégie partagée et co-construite s'attache à répondre à **4 grands objectifs :**

- **Un territoire qui affirme sa vocation de cœur agricole de la Provence,** basé sur une production de qualité, afin de mieux répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain pour le grand territoire (qui englobe Pays d'Arles, la Métropole, les grandes agglomérations limitrophes), mais aussi en circuits longs. Un soutien à la dynamisation du foncier et à l'installation est également nécessaire par le biais d'outils innovants apportant de nouvelles réponses à cette problématique prégnante sur le territoire.
- **La transition du secteur vers de nouvelles clientèles touristiques.** Le territoire du Pays d'Arles souhaite être identifié comme une destination touristique à part entière dans son intégralité et sa diversité et attirer ainsi de nouveaux types de clientèles. Pour ce faire, l'ambition est de mettre en résonance entre eux les différents points focaux d'activités touristiques qui maillent ce territoire, d'élargir le panel d'offres, de l'ouvrir à un plus large public (familles, jeunes, personnes handicapés ou à mobilité réduite, personnes à faible revenus, etc.) et de tendre à une meilleure répartition de la fréquentation dans le temps. Il s'agira également de faire monter en qualité l'offre existante pour mieux répondre aux attentes de la clientèle actuelle.
- **Une offre de biens et services de proximité de qualité, innovante et accessibles pour les habitants, les visiteurs et les entreprises.** Le territoire porte l'ambition globale de favoriser les conditions pour bien vivre et travailler en Pays d'Arles, ambition qui s'adresse aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises. Leader participera au renforcement de la qualité et de la coordination de l'offre de biens et services de proximité au travers le soutien à la mobilité et les services aux particuliers, ainsi qu'à la

transition des entreprises de proximité vers une économie responsable pourvoyeuse de richesses et d'emplois locaux.

- **De bonnes conditions pour l'installation de filière à forte valeur ajoutée en lien avec la transition énergétique et écologique.** Le GAL du Pays d'Arles, souhaite renforcer son engagement dans la transition énergétique en intervenant à 2 niveaux avec Leader : la valorisation des matières pour produire de l'énergie, et le développement du marché de la rénovation énergétique et l'usage des matériaux bio-sourcés dans les bâtiments.



LES FICHES ACTION

Le programme se décline en **7 fiches-action** :

1. DYNAMISER UNE ACTIVITE AGRICOLE DE QUALITE EN DEVELOPPANT LES DEBOUCHES ECONOMIQUES ET L'INSTALLATION POUR QUELS TYPES D'ACTIONS ?

Actions innovantes favorisant la dynamisation du foncier (Couveuses agricoles...). Actions d'accompagnement, de communication en lien avec les pratiques agricoles de qualité et/ou les pratiques durables. Actions collectives permettant la diversification des débouchés en circuits courts et en circuits longs.



2. RENFORCER L'OFFRE TOURISTIQUE TERRITORIALE DURABLE POUR QUELS TYPES D'ACTIONS ?

Soutien à la création de nouvelles activités de tourisme durable, vert, culturel, agritourisme. Communication autour d'ambassadeurs du territoire, création d'outils partagés de promotion, sensibilisation des acteurs touristiques aux démarches qualité.

3. SOUTENIR LA MOBILITE ET CONSOLIDER LES SERVICES AUX PARTICULIERS POUR QUELS TYPES D'ACTIONS ?

Promotion des offres de mobilité locales et communication sur les services aux particuliers existants, soutien aux initiatives de nouvelles formes de transport de type co-voiturage, autopartage, véhicules et vélos électriques, soutien aux services itinérants, accompagnement d'initiatives permettant la mutualisation entre acteurs, appui à l'organisation d'évènements réguliers d'animation du territoire.



4. SOUTENIR LA TRANSITION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE VERS UNE ECONOMIE RESPONSABLE POUR QUELS TYPES D'ACTIONS ?

Accompagnement des entreprises à la mise en place de pratiques Responsabilité sociale des entreprises, études pour la création de zones d'activités développement durable (ZADD), sensibilisation à l'utilisation des outils numériques, création de pépinières d'entreprises, plateformes de travail mutualisées, crèches interentreprises, communication autour des biens et services de qualité produits localement.

5. PRODUIRE LOCALEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES MATÉRIAUX BIOSOURCES EN VALORISANT LES RESSOURCES NATURELLES, LES DÉCHETS ET LES SOUS-PRODUITS DU TERRITOIRE POUR QUELS TYPES D' ACTIONS ? Etudes, sensibilisation des acteurs, formation, communication dans le domaine de la production d'énergie renouvelable et la fabrication de matériaux biosourcés. Les projets citoyens et participatifs sont fortement encouragés.



6. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DE LA RENOVATION ÉNERGÉTIQUE ET L'USAGE DES MATÉRIAUX BIOSOURCES DANS LES BÂTIMENTS POUR QUELS TYPES D' ACTIONS ?

Accompagnement à la montée en compétence des entreprises par des actions de sensibilisation, formation ou la mise en place de chantier expérimentaux ; Soutien aux dynamiques collectives (études, mutualisation etc...) pour développer les débouchés.

7. COOPERATION POUR QUELS TYPES D' ACTIONS ?

Des systèmes alimentaires territorialisés, l'offre touristique itinérante basée sur les modes doux, les actions de la transition écologiques et énergétiques, la valorisation de milieux particuliers, le renforcement du bassin de production agricole, la valorisation culturelle et professionnelle des élevages par la transhumance...

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Forts d'expériences de travail communes fructueuses, le Pays et les **Parcs naturels régionaux** ont souhaité poursuivre leur coopération car ces structures partagent la même philosophie d'action. Elles sont par ailleurs accompagnées, **techniquement et financièrement**, par les **trois Etablissements publics de coopération intercommunale**, la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM), la Communauté de Communes de la Vallée des Baux (CCVBA) et la Communauté de communes Terre de Provence Agglomération (TPA). LEADER est ainsi un réel **outil d'animation commun en faveur du développement local**. Il permet d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire et des structures porteuses d'un projet de territoire. Ainsi, pour la mise en œuvre de Leader 2014-2020, le GAL du Pays d'Arles a souhaité impliquer autour du Comité de Programmation **techniciens, élus, citoyens, acteurs du**

territoire dans différentes instances : comité technique, commissions thématiques des structures publiques du territoire, Conseils de développement et de Parcs.

Par ailleurs, la structure porteuse du Gal, le Syndicat Mixte du Pays d'Arles (puis le Pôle d'Equilibre territorial et Rural à compter du 05 septembre 2017), a vu ses responsabilités renforcées pour cette programmation 2014-2020. A la différence du dernier LEADER, il devient **responsable juridiquement et financièrement** de l'instruction et du contrôle des opérations. Cette délégation plus importante de tâche rend ainsi le GAL **responsable de la traçabilité et de la gestion des fonds**.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage, composé des Présidents du Pays, des Parcs, des EPCI, du Président du Comité de programmation ainsi que les représentants des financeurs sera chargé de faire un point sur la stratégie et la consommation de la maquette financière afin de présenter des propositions d'orientations nouvelles aux membres du Comité.

COMITE DE PROGRAMMATION

La gouvernance mise en place sur le GAL Pays d'Arles s'articule autour d'un Comité de programmation, organe décisionnaire pour toutes les orientations et la programmation des projets.

Les missions du Comité de programmation sont les suivantes :

- promouvoir le dispositif LEADER par la mise en place d'outils de communication
- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- assurer la sélection des opérations présentées :
 - 1) en émettant un avis en opportunité
 - 2) en actant une notation et un classement à partir d'une grille de sélection
- garantir l'absence de conflits d'intérêt lors du vote des opérations présentées;
- se voir présenter les avis techniques sur les projets à financer et statuer sur chacun
- dresser un état d'avancement annuel du dispositif ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre ;
- piloter le processus d'évaluation ;
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
- examiner le suivi financier.

Le Comité de programmation est constitué de 23 membres, à majorité privés (12 privés, 11 publics). 13 consultations du Comité depuis 2015 (11 physiques et 2 dématérialisées).

26/11/2015	14/01/2016	20/07/2016	17/10/2016	20/03/2017	18/09/2017	15/11/2017	13/03/2018
CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5	CP 6	CP 7	CP 8

05/07/2018	11/09/2018	05/02/2019	09/05/2019	18/07/2019
CP 9 (consultation écrite)	CP 10	CP 11	CP 12 (consultation écrite)	CP 13

⇒ **Composition actuelle du comité de programmation : cf. Annexe**

UN DISPOSITIF TECHNIQUE

- **L'Equipe Territoriale d'Animation de Proximité (ETAP)** : elle intervient en amont du Comité de programmation pour appuyer l'équipe technique LEADER à diffuser l'information et participer à l'accompagnement des porteurs de projets, et en aval pour le suivi des projets et l'évaluation du dispositif. L'ETAP veille à assurer la pertinence des projets soutenus avec les stratégies locales et thématiques. Elle est composée des techniciens « experts » des EPCI, des Parcs, du Pays, et des chambres consulaires.

- **L'équipe technique** du GAL a pour mission de mettre en œuvre le dispositif techniquement.

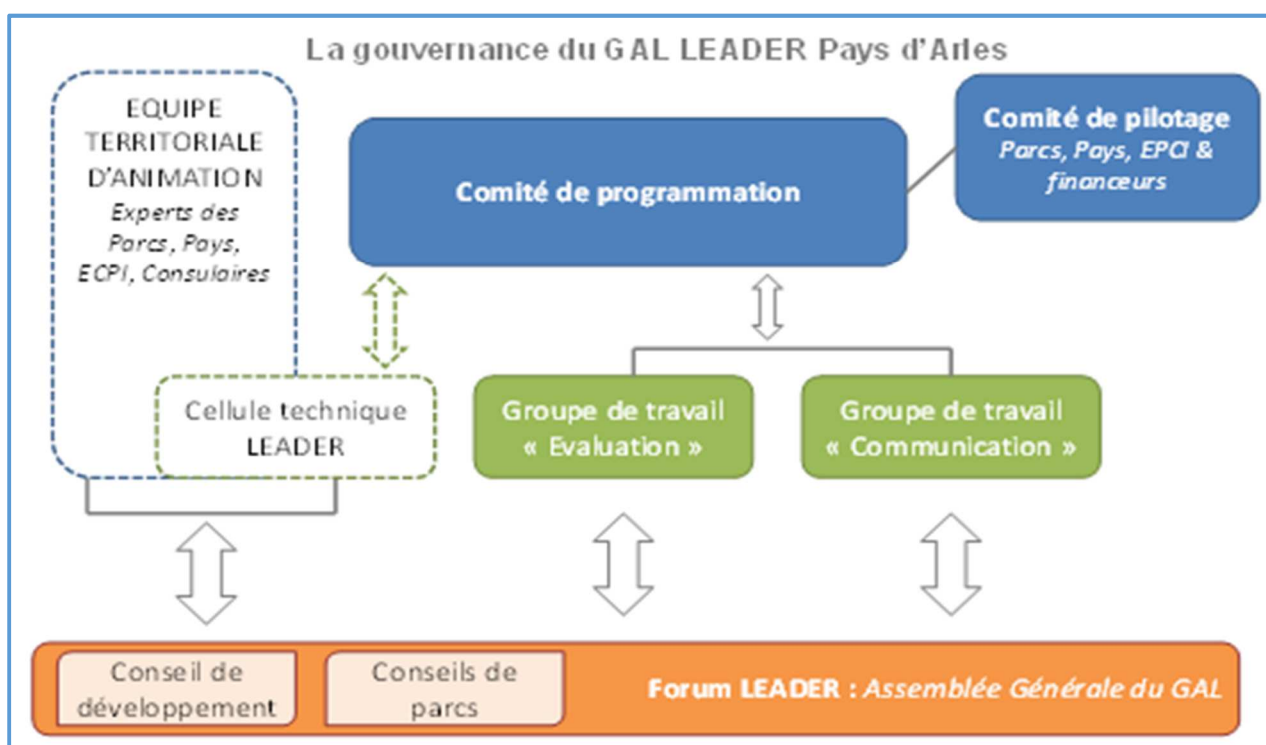
L'équipe du Pôle d'équilibre territoriale et rurale du Pays d'Arles se compose du Président, de la Directrice, de la Chef de projet, de l'animateur, du gestionnaire, du service comptable, des divers chefs de projet et chargés de mission thématiques.

La Chef de projet, l'animatrice ainsi que la gestionnaire constitue l'équipe technique du programme LEADER. La Directrice ainsi que le service comptable viendront en appui à l'équipe technique Leader. Les chargés de mission thématiques du Pays font partie de l'Equipe territoriale d'animation de proximité (ETAP). Ils seront consultés lorsque leur avis technique sera nécessaire.

Les missions décrites sont les missions principales exercées par les agents. En cas de besoin, elles peuvent évoluer dès lors que cela permet d'améliorer la mise en œuvre du dispositif.

- Missions assurées par la Chef de projet :
 - encadrement de l'équipe Leader et de la mise en œuvre globale du dispositif,

- suivi de la maquette financière,
 - suivi du respect des procédures et des obligations réglementaires,
 - validation de l'instruction des dossiers (sur Osiris).
- Missions assurées par l'Animateur, en lien avec le gestionnaire et la chef de projet :
 - information, communication autour du dispositif,
 - accompagnement du porteur de projet dans la définition de son projet et accompagnement technique,
 - instruction des dossiers,
 - présentation des projets aux comités techniques et Comités de programmation,
 - référent des co-financeurs des projets instruits,
 - suivi de l'exécution des opérations,
 - contribution à la rédaction du rapport annuel d'exécution (volet animation),
 - participation à l'évaluation.
 - Missions assurées par le gestionnaire, en lien avec l'animateur et la chef de projet :
 - appui à l'animateur pour l'accompagnement du porteur de projet en amont notamment sur les questions administratives et réglementaires,
 - Mise en place et suivi d'outils de gestion et de « reporting » (tableaux, guide de procédure ...),
 - renseignement des données dans OSIRIS à chaque étape ainsi que dans les bases des données internes administratives et financières,
 - instruction des dossiers,
 - appui administratif (courriers bénéficiaires, validation complétude dossiers, établissement des conventions, notification des décisions aux bénéficiaires...),
 - participation au Comité de programmation,
 - suivi de l'exécution des opérations,
 - contrôles et certification de service fait.



2 ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES

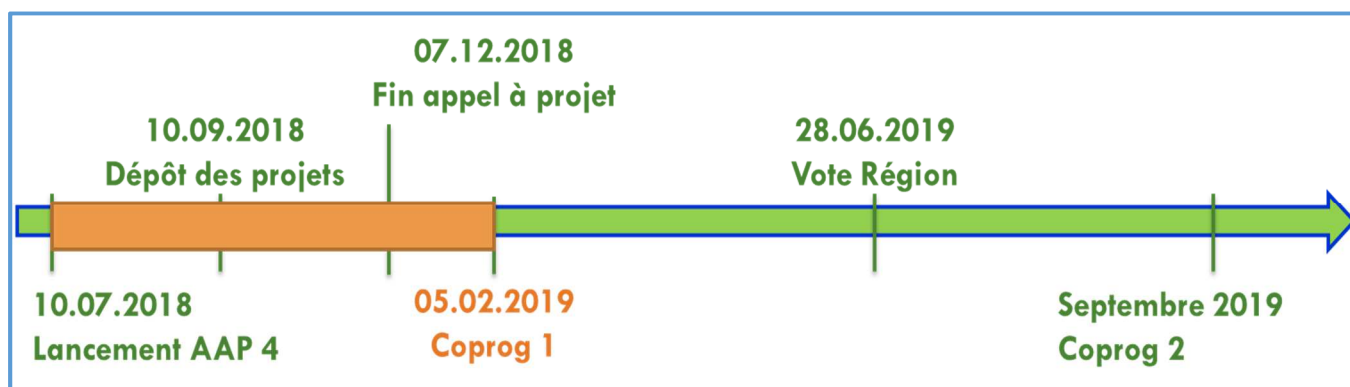
2.1 ANALYSE PREALABLE : ETAT DES LIEUX DE LA PROGRAMMATION A MI-PAROURS

LES GRANDES ETAPES DE SELECTION D'UN DOSSIER

Tout le long de ce processus, tous les porteurs bénéficient d'un accompagnement personnalisé à l'élaboration du dossier, à la recherche de co-financement, mais aussi durant sa réalisation avec un suivi important.

1. Le futur porteur de projet contacte l'équipe Leader pour savoir si son projet peut répondre à la stratégie. Les appels à propositions en cours sont diffusés sur le site internet ;
2. Il s'agit ensuite de répondre à l'appel à projets par le dépôt d'une fiche projet ;
3. Cette fiche est analysée pour juger de son opportunité par le Comité de programmation ;
4. Dépôt du dossier de demande d'aide ;
5. Recherche d'un cofinancement ;
6. Décision définitive du Comité de programmation.

Ci-dessous, un exemple de retroplanning (campagne d'appels à projets n°5) sous forme de frise précise les grandes étapes traversées par un projet :



ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

⇒ Au 1^{er} septembre 2019, quatre appels à projets se sont succédés pour la programmation de **27 projets différents menés par 22 porteurs**. Une cinquième vague d'appels est aujourd'hui terminée, deux projets sont en cours d'instruction.

Appels à projet n°1 juill 2016 - janv 2017	Appels à projet n°2 sept 2016 - janv 2017	Appels à projet n°3 Oct 2017 – fév 2018	Appels à projet n°4 juill– dec 2018
7 projets programmés	10 projets programmés	6 projets programmés	4 projets programmés

REPARTITION DES 27 PROJETS SELON LES THEMATIQUES

Objectifs stratégiques	Nombre de projets programmés	% total de projets
1. Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation	8 projets programmés	29,63%
2. Renforcer l'offre territoriale pour attirer de nouvelles clientèles	12 projets programmés	44,44%
3. Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers	4 projets programmés	14,81%
4. Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable	3 projets programmés	11,11%
5. Valorisation locale des ressources naturelles, des déchets et des sous-produits du territoire	Pas de projet programmé	
6. Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et de l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments	Pas de projet programmé	

Les fiches actions n°5 (Valorisation locale des ressources naturelles, des déchets et des sous-produits du territoire) et n°6 (Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et de l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments) ne sont pas du tout utilisées. Cela vient essentiellement du fait qu'il existe des financements de droit commun pour financer de tels projets. Dès lors, ces projets ne peuvent être programmés dans le cadre du LEADER (cf. analyse de l'impact de la programmation sur les filières économiques durables).

MONTANTS LEADER PROGRAMMES (FEADER ET PART NATIONALE) PAR APPELS A PROJETS

Appel à projet n°1	Appel à projet n°2	Appel à projet n°3	Appel à projet n°4
312.076€ (44.582€ en moyenne par dossier)	397.139€ (39.714€ en moyenne par dossier)	256.652€ (42.775€ en moyenne par dossier)	149.152€ (37.288€ en moyenne par dossier)

⇒ Le montant de subvention accordé par dossier, **en moyenne**, est de **41.297€** (de 8.254€ de subvention à 89.716€ pour le dossier le plus élevé).

DETAIL DE LA MAQUETTE FINANCIERE CONVENTIONNEE

Objectifs stratégiques	Total financement	% de la maquette
1.Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation	603.450€	23,36%
2.Renforcer l'offre territoriale pour attirer de nouvelles clientèles	402.300€	15,57%
3.Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers	277.110€	10,73%
4.Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable	268.200€	10,38%
5.Valorisation locale des ressources naturelles, des déchets et des sous-produits du territoire	295.020€	11,42%
6.Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et de l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments	186.000,90€	7,20%
7.Coopération	551.072,78€	21,34%

Total conventionné : **2.583.153,68€** (hors mesure 19.4 « Animation », Cf. plus bas)

A la demande de l'autorité de gestion, un montant très important dédié à l'objectif stratégique « Coopération » avait été fléché. Aujourd'hui, la Région autorise les GAL à diminuer le montant dédié sur cet objectif grâce à des transferts d'enveloppes entre objectifs stratégiques.

MONTANTS LEADER PROGRAMMES (FEADER ET PART NATIONALE) PAR FICHE ACTION

Objectifs stratégiques	Montants conventionnés	Nouvelle maquette après transferts	Montants consommés	% consommés au 31/08/2019	Reste à consommer
1	603.450€	658.450€	321.748,17€	48,86%	336.701,83€
2	402.300€	512.300€	412.333,13€	80,49%	99.966,87€
3	277.110€	352.110€	247.782,73€	70,37%	104.327,27€
4	268.200€	268.200€	133.155,27€	49,65%	135.044,72€
5	295.020€	235.020€	0,00€	0,00%	235.020€
6	186.000,90€	156.000,90€	0,00€	0,00%	156.000,90€
7	551.072,78€	401.072,78€	0,00€	0,00%	401.072,78€
TOTAUX	2.583.153,68€	2.583.153,68€	1.115.019,32€	43,17%	1.468.134,37€

⇒ Total de **subventions** programmées : **1.115.019,32€** (669.011,52€ de FEADER et 446.007,78€ de contres parties) pour **1.354.601,90€ de projets**, soit un **taux moyen d'intervention** financière de **82,31% par dossier**

⇒ Au 1^{er} septembre 2019, hors « Coopération », le **taux de consommation** des financements est de **43,17%**

Ce taux n'est pas très élevé alors que nous sommes au milieu de l'année 2019. Cela s'explique par les difficultés de mise en place du programme et des outils : Par exemple, les premières conventions n'ont pu être signées qu'à partir de mars 2018. Ces retards ont surtout impacté les premiers dossiers, ceux des vagues n°1 et n°2. Aujourd'hui, les délais de traitement d'une demande, entre le dépôt d'une fiche projet et le vote des financements, est d'environ 6 mois.

Les premiers dossiers programmés l'ont été lors du Comité de programmation n°6, le 18 septembre 2017. Il est à noter que la durée du programme a été prolongé jusqu'en 2023. Il reste deux appels à projets d'ici la fin du programme, le n°7 qui sera lancé en février 2020 et le n°8, dernier appel à projet, en juillet de la même année.

POINT SUR LES REMONTEES DES DEPENSES DE LA MESURE 19.2

⇒ Sur les 27 projets programmés, 6 sont terminés au 31/08/2019

2 projet soldés	6 acomptes payés	Total
137.858,72€	58.129,66€	195.988,38€

D'ici la fin d'année 2019, 5 dossiers seront soldés pour un montant d'environ **190.000€**. Avec les deux soldes payés, près de 35% des montants programmés seront ainsi payés. 10 projets prennent fin au 31/12/2019, 11 au 31/12/2020 et 1 en 2021.

Cela montre que cet échelonnement des demandes de paiement, équilibré en nombre de dossiers par année, devrait **éviter un engorgement redouté** pour la fin du programme. En effet, le temps d'instruction des dernières demandes de solde sera plutôt restreint (3 mois maximum).

Le temps de traitement d'une demande de paiement (entre le dépôt et le paiement effectué par l'Agence de service et de paiement – ASP) est d'environ deux mois. Naturellement, ce délai dépend de la complexité du dossier. Un accompagnement est systématiquement proposé par l'équipe technique afin d'aider les porteurs à remplir les formulaires de demande de solde, ainsi qu'à réunir les pièces pour accélérer le traitement de la demande.

Il reste que le programme ne prévoit pas le paiement d'une avance et ne propose que trois remontées de dépenses (2 acomptes et le solde). Les porteurs sont donc dans l'obligation d'effectuer des avances de trésorerie parfois importantes. De fait, la question se pose de l'intérêt du programme Leader pour les plus petites structures, ces dernières n'ayant pas les fonds nécessaires pour déposer un projet. Il est toutefois à noter que le GAL du Pays d'Arles a signé une **convention de partenariat avec l'association « France active PACA »** qui propose aux structures de les aider à se constituer un fonds de roulement. Par ailleurs, lorsque le PETR cofinance un projet, le dispositif mis en place permet une avance de fonds est prévue afin de faciliter son démarrage.

Le cofinanceur le plus important est la Région. Le Département des Bouches-du-Rhône n'a pas souhaité participer financièrement au programme Leader 2014-2020. Lors de la dernière vague d'appel à projet, le PETR a **pour la première fois cofinancé 3 projets** pour un montant de 31.556,79€.

DE L'EMERGENCE A LA PROGRAMMATION

Un **primo-accueil** est un premier échange avec le porteur ; il peut s'effectuer en rendez-vous ou au téléphone. Il s'agit du premier contact entre le porteur de projet et la cellule technique LEADER. Les premiers échanges avec le porteur focalisent sur le critère de l'éligibilité du projet.

A ce stade, il s'agit de proposer au porteur un premier niveau d'information et une orientation la plus adéquate possible en fonction du projet. Plusieurs voies possibles :

- o Etre redirigé vers d'autres solutions de financement si le projet n'est pas éligible au LEADER ;
- o Démarrer un accompagnement dans Leader.

Le porteur de projet **peut solliciter un accompagnement quand il en a besoin et l'arrêter quand il le demande**. S'il souhaite solliciter LEADER, il est indispensable de répondre à un appel à projets en cours. D'un rythme annuel, la fréquence de publication est passée à semestrielle. En effet, les appels à projets ont aujourd'hui une durée moyenne de 5 mois. Ainsi, le porteur est en mesure de travailler son projet au travers notamment de la fiche-projet (document de travail) et de bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement adapté en fonction de ses besoins. Sa décision de déposer officiellement une fiche-projet à la clôture de l'appel à projets lui appartient.

L'accompagnement est dispensé par l'équipe technique LEADER et appuyé par l'équipe technique territoriale de proximité, dont le rôle est détaillé et analysé plus loin.

Dans le cas d'un dépôt officiel, le projet est inscrit à l'ordre du jour et présenté en réunion du Comité de Programmation en opportunité. Le projet est soumis à la décision des membres du Comité qui se prononcent favorablement ou défavorablement sur l'opportunité du projet. Un vote favorable constitue un critère d'éligibilité du projet.

Le projet passe ensuite par les étapes suivantes : dépôt d'une demande de financement auprès du GAL, instruction par le GAL et vote de la part de cofinancement, avant d'être présenté en Comité pour programmation.

PARCOURS DES PROJETS : DE LA PHASE DE PRIMO-ACCUEIL A LA PROGRAMMATION

Les chiffres présentés ci-dessous sont des **effectifs cumulés croissants** ; la dernière ligne correspond à la situation du GAL Pays d'Arles au 18 juillet 2019, date de fin de la dernière campagne d'appels à projets clôturée :

Les projets LEADER, "de l'émergence à la programmation" (en effectifs cumulés croissants)					
	Primo-accueils	Accompagnements au montage	Projets présentés en opportunité	Projets favorables en opportunité	Projets programmés
fin 2015 + 2016	88	28	24	19	17
2015-2017	123	43	35	26	23
2015-2018	138	55	42	30	27
TOTAL au 18-07-2019	155	61	45	32	27

Le GAL Pays d'Arles s'attache à constituer une **porte d'entrée** non seulement pour le LEADER mais également pour d'autres fonds européens. Un porteur de projets peut tout à fait être redirigé vers d'autres fonds lorsque Leader n'est pas adapté. Au stade du primo-accueil, beaucoup de projets ne poursuivent pas leur route dans Leader, pour des raisons variées :

- ⇒ Le projet n'est pas éligible à LEADER, il est alors ré-orienté vers d'autres sources de financement possibles ;
- ⇒ le projet se situe au stade de l'idée, auquel cas il est proposé au porteur de reprendre contact à une date ultérieure, le temps pour lui de formuler son projet ; dans ce laps de temps, le contact est maintenu et le porteur peut éventuellement être dirigé vers une structure d'accompagnement du réseau (accompagnement à la création d'activité)
- ⇒ le porteur de projet décide de ne pas entamer son accompagnement ou de le reporter (projet incertain, réflexion non aboutie) ;

L'animateur s'efforce de conseiller et de ré-orienter au mieux les porteurs au regard de leurs besoins.

Avec 88 primo-accueils enregistrés, 2016 est l'année ayant connu le plus de nouveaux contacts avec les porteurs ; ceci s'explique par la communication réalisée autour la validation de la candidature du GAL Pays d'Arles et par la signature à l'automne 2015 de la convention liant la structure porteuse du GAL, L'Autorité de Gestion et l'Agence de Services et de Paiement (ASP), créant un appel d'air auprès des opérateurs du territoire.

Les chiffres ne révèlent que les nouveaux contacts : ils ne prennent pas en compte les porteurs ayant été accueillis plusieurs fois – ex. Un porteur a pu être accueilli une première fois (notamment lors de l'année 2016, année prolifique en accueil de porteurs) puis une seconde, le temps pour le GAL de conventionner et pour le porteur de structurer son projet.

Les **accompagnements** comprennent les projets entrés dans une phase de travail avec le GAL et les partenaires techniques, avec en perspective la finalisation d'une fiche-projet potentiellement déposable à la clôture de l'appel à projets. Cet accompagnement s'adapte aux besoins du porteur et vise à donner les moyens au porteur de bonifier son projet au regard des critères propres à LEADER.

⇒ **Au total, ce sont près de 250 rendez-vous qui ont été organisés** pour assurer l'accueil et l'accompagnement à l'émergence des projets **en phase de pré-opportunité**

L'accompagnement peut s'interrompre sur demande du porteur, s'il réalise par exemple que son projet n'est pas encore mûr. L'enjeu en phase de vote en opportunité est donc important. En effet, un projet déposé et présenté à ce Comité de programmation court le risque d'un avis défavorable, rendant le projet inéligible sur cet appel à projets, mais aussi sur les suivants (à moins que le porteur n'apporte des changements substantiels à son projet).

En conséquence, l'ensemble des projets accompagnés ne fait pas l'objet d'un dépôt officiel de fiche-projet au moment de la clôture des appels à projets :

⇒ Ainsi **75% des projets ayant bénéficié d'un accompagnement sont présentés en Comité en opportunité**

En observant les décisions prises par le Comité lors de la phase en opportunité, on constate que :

⇒ **Deux projets sur trois en moyenne obtiennent un avis favorable**

Enfin, parmi les projets votés favorablement en opportunité, la part des projets non-programmés demeure relativement faible (environ 15%).

TYPLOGIE DES PORTEURS DE PROJET

⇒ Sur les 27 projets, **40,74% sont portés par des structures publiques**

N.B. : La Maison familiale et rurale d'Eyragues est ici considérée comme structure publique.

⇒ 12 projets, soit **44,44%**, sont mis en œuvre par des **associations**

7,41% (soit 2 projets) sont menés par des **syndicats professionnels**.

Enfin, le programme a permis de créer une entreprise individuelle. A noter le cas un peu atypique du Lycée agricole de St Rémy de Provence, auquel est adossée une exploitation agricole, financée par le programme LEADER.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS

Les projets programmés sont classés selon leur **échelle d'impact** :

Pays d'Arles	Intercommunal	Communal
12	10	5

⇒ Plus de **80% des projets programmés impactent au minimum le territoire d'une intercommunalité du Pays d'Arles**

LA MESURE 19.4 « ANIMATION-GESTION »

Objectifs stratégiques	Montants conventionnés	Montants consommés/ instruits	% des montants Conventionnés au 31/08/2019	Reste à consommer
Animation-gestion	861.051,21€	475.679,10€	55,24%	385.372,11€

Il s'agit des montants consommés et programmés, comprenant les montants demandés pour l'année 2019. Au 31/08/2019, le bilan pour l'année 2018 n'est pas encore terminé.

Des simulations de budget montrent, qu'avec le prolongement de la programmation jusqu'en 2023, le montant conventionné ne sera pas suffisant dans la configuration actuelle, soit deux postes (gestion et animation) à temps complet. En effet, pour terminer d'assurer les tâches d'animation, de gestion mais aussi d'évaluation, **il manquerait environ 60.000€ pour terminer l'année 2023**. Des arbitrages seront donc à opérer par l'autorité de gestion qui devrait redistribuer des crédits supplémentaires entre les 13 GAL de la région.

⇒ Sur cette mesure, les retards de paiement sont importants : Sur les 475.679,10€ de fonds publics consommés/instruits, le GAL n'a, au 31 août 2019, perçu que 22.894,26€ de Feader et 134.038,74€ de part Région (cofinancement)

2.2 ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

Question 1 : Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre des stratégies de chacun des GAL permettent d'atteindre les objectifs fixés à Leader dans l'AMI et le cadre de performance ?

- le développement économique par la valorisation des ressources du territoire
- l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services



La stratégie ciblée pour le Leader 2014-2020, en lien avec les différentes stratégies du territoire élaborées en concertation avec les partenaires, est "**Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité**".

Cette stratégie est axée vers des projets ayant vocation à développer une économie non délocalisable, fondée sur les ressources et les échanges locaux directs. Elle doit bénéficier au territoire et ses habitants, être créatrice de richesses (financières, humaines...) et d'emplois durables, vectrice de lien social.

La stratégie du Pays d'Arles vise aussi un développement respectueux des ressources et des milieux naturels, et de l'humain (consommateur, usager, visiteur, employé ...). La qualité constitue ainsi un positionnement global de l'offre de biens et services, qui repose nécessairement sur une montée en compétence et en qualification des professionnels.

Il s'agit aussi de renforcer les acteurs et leur performance en favorisant diverses formes de coopération. La mise en réseau permet d'inscrire les projets dans des démarches partagées et pérennes, et de favoriser un meilleur ancrage territorial (structuration des partenariats, gouvernance territoriale, dynamiques collectives...).

1. LES PROJETS SOUTENUS ONT DEVELOPPE DES ACTIVITES, QUI CONTRIBUENT A LA DIVERSIFICATION ET A L'ANCRAGE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

⇒ **7 projets financés afin de « dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation »** apportent un soutien direct aux entreprises

Cela se traduit par un soutien apporté aux organisations d'agriculteurs dans la promotion et la valorisation de leurs productions comme le Syndicat des Riziculteurs de France et Filières et le Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de la Vallée des Baux de Provence.

L'espace test créé par la Maison familiale et rurale d'Eyragues a pour but d'aider les candidats à l'installation, dans un cadre sécurisé juridiquement et techniquement, à rendre leur projet pérenne.

Certains projets viennent soutenir directement des agriculteurs déjà installés : Les deux Parcs naturels régionaux du territoire ont répondu à l'appel de la profession agricole (agriculteurs et éleveurs) pour accompagner les exploitations agricoles vers l'adoption de pratiques agricoles durables. Le PNRA travaille sur le développement d'une offre en buffets fermiers de produit locaux et de saison, sur le territoire des Alpilles, permettant la structuration d'un réseau de producteurs tout en favorisant la promotion de l'approvisionnement en circuits courts de proximité des habitants des Alpilles. La valorisation du métier des agriculteurs du territoire est mise en avant. Enfin, l'exploitation agricole de l'EPL Les Alpilles mène une étude pour implanter un atelier de transformation fruits et légumes. Cet atelier à vocation pédagogique contribuera également au développement du territoire puisque les agriculteurs y trouveront un lieu de transformation de leurs produits pour proposer aux consommateurs du Pays d'Arles des produits locaux de qualité.

Le programme LEADER vise également à **développer une économie de proximité**. C'est ainsi que 3 projets soutiennent la création d'activités de commerces et services aux particuliers.

Les deux premiers sont portés par l'association Cosmogol, sur le territoire de Mas-Thibert avec la rénovation et la modernisation d'une station-service. Une boutique est adossée à la station dont le fonctionnement a la particularité d'être associatif (système d'adhésions). Ce commerce de proximité propose des produits d'épicerie de base et plusieurs services annexes (gaz, journaux, relais colis, café, produits locaux...) au service des habitants du village.

Le troisième projet se développe dans un hameau également très isolé (Salier) dans lequel une épicerie propose des produits et des services de base aux habitants, ainsi que des ateliers et animations. A l'instar de l'association Cosmogol, ces nouveaux commerces se veulent également des lieux de rencontre, créateurs de lien social.

Autre projet visant à **ancrer les activités économiques sur le territoire** du GAL, celui conduit par l'association Archeomed. C'est une plateforme de mutualisation du Pôle Industries Culturelles & Patrimoines, cluster d'une centaine de membres des filières culture et patrimoines (entreprises, centres de recherche et de formation, associations, établissements publics), dédié à la mise en réseau, à la promotion et au développement de ces filières. Archeomed porte l'ambition d'être un lieu d'échanges et de collaborations, de mutualisation de matériel et des espaces de travail. L'association vise à répondre aux besoins de toutes petites entreprises du secteur des patrimoines et de la culture.

2. LE PROGRAMME LEADER A CONTRIBUE A LA STRUCTURATION OU A LA CONSOLIDATION DE FILIERES ECONOMIQUES DURABLES

⇒ LEADER Pays d'Arles a pu programmer des projets contribuant à la **structuration ou à la consolidation de filières économiques durables** par le biais des autres fiches-action

1 projet encourage les **pratiques agricoles responsables**, avec le développement des mesures agroenvironnementales. De plus, 5 projets s'appuient sur la **consommation responsable en encourageant l'approvisionnement en circuits courts** (MFR d'Eyragues, le PNRA avec les buffets fermiers, l'EPLFPA, Cosmogol et Chez Mélanie). 2 projets sont axés sur les **déplacements en mode doux**, l'un axé sur le vélo et le développement de pistes cyclables, l'autre sur les déplacements à cheval, permettant aux cavaliers de se déplacer en Camargue. Enfin, 4 porteurs ont la **valorisation et la protection des milieux naturels** au centre de leurs projets, soit parce qu'ils sont centrés sur l'écotourisme (CEN PACA, AMV, PNRA) ou sur la réintroduction et la protection d'une espèce d'abeilles qui avait disparu du Pays d'Arles.

2 projets participent au **développement d'une économie circulaire**. Le premier, grâce à l'allongement de la durée d'usage de vêtements récupérés, triés puis revendus par



l'association Re-sources. Le projet consiste à collecter localement le textile usagé en Point d'apport volontaire (PAV) et de valoriser le gisement ré-employable sur les territoires de la Communauté de communes de la vallée des Baux et de Terre de Provence. Pour ce faire, une friperie est créée à Saint-Rémy-de-Provence. Ce concept permettra de promouvoir une économie circulaire sur le textile et de sensibiliser à la réduction des déchets. Le but est ainsi de promouvoir l'économie circulaire sur le textile et de sensibiliser à la nécessaire réduction des déchets.

Le second consiste dans le recyclage de biodéchets afin de développer un service de compostage de proximité. Ce projet met en place un service de compostage de proximité pour les professionnels producteurs de biodéchets (campings, restauration collective comme les EHPAD, écoles etc. et les restaurateurs privés). Deux sites tests seront mis en place : l'un in situ chez un producteur de déchet, l'autre via le transport sur une plate-forme de compostage agricole. Par ailleurs, une étude de faisabilité veut identifier les acteurs potentiels sur l'ensemble du Pays d'Arles, à la fois les structures pouvant développer ce service et les clients potentiels, publics comme privés.

Enfin, 1 projet cherche à **structurer une filière économique** importante sur le territoire du GAL du Pays d'Arles, celle axée sur les métiers de la culture et du patrimoine. Le projet porté par l'association Archéomed dans le cadre du programme Leader, a comme objectif de renforcer la présence d'un écosystème favorable (lieu dédié, diversité de compétences, qualité des équipements et des ressources) pour développer des projets économiques innovants, transdisciplinaires et collaboratifs, facteurs de création d'activité et d'emploi. L'association veut ainsi se positionner comme étant un lieu d'excellence et d'innovation dans les filières culture et patrimoine, et accompagner l'accès des acteurs à de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée.

En revanche, deux des objectifs stratégiques du GAL du Pays d'Arles (le **développement des énergies renouvelables** et la **production de matériaux biosourcés**, tout en structurant l'offre des entreprises et d'accompagner ces dernières dans leur montée en compétence) souffrent de l'absence de projets dans la programmation, sur les fiches-action 5 (« PRODUIRE LOCALEMENT DE L'ENERGIE ET DES MATERIAUX BIOSOURCES EN VALORISANT LES RESSOURCES NATURELLES, LES DECHETS ET LES SOUS-PRODUITS DU TERRITOIRE ») et 6 (« SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU MARCHE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE ET L'USAGE DES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LES BATIMENTS »). Ces dernières correspondent pourtant à des enjeux identifiés par les acteurs du territoire.

LEADER n'a pas pu être sollicité notamment du fait de l'existence d'un cadre d'intervention financière de la Région (service Transition Energétique), sur les éco-matériaux. En effet, la mobilisation de LEADER peut s'effectuer seulement s'il n'existe pas de dispositifs dans le Droit Commun.

D'autres **freins** peuvent être invoqués, notamment le fait que les projets de développement des éco-matériaux sont portés par quelques rares acteurs et qu'il s'agit le plus souvent de projets ayant une dimension « Recherche et Développement » sur laquelle les porteurs entendent conserver le bénéfice de leurs travaux. La démonstration de l'intérêt collectif des projets peut être questionné dans ce cas.

Certains acteurs qui pourraient porter des actions comme les intercommunalités, dans le cadre de leur politique d'habitat, les chambres consulaires ou les organisations professionnelles, n'ont pas fait, à ce jour, de ce sujet une priorité.

Enfin, plusieurs porteurs de projets rencontrés sont situés en dehors du périmètre LEADER.

Il n'est pas inutile, cependant, de pondérer en rappelant que **le non-recours au Leader n'est pas synonyme de non-émergence de projets sur le territoire** du Pays d'Arles ; certains projets passent par d'autres circuits existants. Le non-recours au LEADER est donc avant tout une conséquence de l'existence de cadres d'intervention sur le droit commun.

Lors du **focus-group** dédié à l'évaluation mi-parcours réunissant les **membres du Comité Technique**, la mobilisation des fiches-action 5 et 6 a fait l'objet d'échanges entre techniciens, sur la base de ces constats, dans le but **d'explorer des pistes d'amélioration**, dans la perspective de la seconde moitié de la programmation LEADER.

Pour renforcer les chances de voir un projet émerger dans LEADER, plusieurs pistes ont été identifiées, notamment lors des échanges avec les membres du Comité technique LEADER :

- ⇒ Maintenir une coordination forte avec la Région et son service Transition Energétique afin de conserver un potentiel d'émergence de projets en étudiant les opportunités dans LEADER au cas par cas (cibler les projets sollicitant une aide sur le fonctionnement – la Région soutenant seulement l'investissement – cibler les projets exemplaires, expérimentaux) ;
- ⇒ Poursuivre la réflexion autour d'un projet qui comprendrait des actions orientées vers la sensibilisation des artisans dans l'utilisation de matériaux bio-sourcés, avec l'appui de la Chambre régionale des Métiers et des Artisans et les organisations professionnelles ;
- ⇒ Remobiliser les intercommunalités du Pays d'Arles sur le sujet, notamment les services économiques et habitat et les élus via les bureaux et/ou conseils communautaires ;
- ⇒ Cibler la diffusion des appels à projets (via des canaux spécialisés, des publications spécialisées) pour contribuer à faire émerger des porteurs de projet.

3. LES PROJETS SOUTENUS ONT CREE DE L'EMPLOI DIRECT

Rappel de la définition : Il s'agit d'emplois additionnels, dont la création est **directement liée** à la mise en œuvre d'une opération Leader. Les emplois maintenus sont exclus, de même que les emplois indirects. Exemple d'un projet consistant à créer un magasin fermier : les emplois créés pour construire le bâtiment sont des emplois indirects et ne sont pas comptabilisés, mais les emplois créés pour faire fonctionner le magasin (vendeurs, etc.) sont comptabilisés.

Les emplois créés sont mesurés **en équivalents temps plein (ETP) annuels** : 1 CDD de 6 mois à 100% équivaut à 0,5 ETP ; de la même façon, 1 CDD d'un an à 50% équivaut 0,5 ETP. Si un emploi à mi-temps est transformé en un plein temps, on considère qu'un emploi à mi-temps est créé, soit 0,5 ETP.

Les emplois pris en compte sont ceux créés :

- par la structure bénéficiaire directe de l'aide
- pendant la mise en œuvre du projet
- en lien avec la réalisation du projet (i.e. les emplois peuvent ou non être co-financés directement par Leader) ;
- et déclarés dans les documents de projet → demander explicitement (en prévisionnel/réalisé) le nombre d'emplois créés (avec les durées ou directement en ETP)

• Sont exclus les emplois :

- maintenus au sein de la structure bénéficiaire
- créés en lien avec la préfiguration du projet ou la gestion,
- créés par le bénéficiaire direct de l'aide à l'issue du projet soutenu par Leader,
- créés par une autre structure
- non mentionnés explicitement dans les documents du projet (manque de traçabilité) : ex. le seul fait de constater que le chiffre d'affaire a augmenté de plus d'une fois la valeur d'un SMIC ne permet pas de conclure qu'un emploi a été créé
- 1 ETP est créé pour un emploi à plein temps, que le contrat soit d'une année, de 2 ans ou plus

Notons que les postes de stagiaires ne sont pas comptabilisés ; seuls les salariés et apprentis occupent des emplois au sens du droit du travail français.

⇒ **7,82 emplois**, au sens de la définition ci-dessus, ont été **créés** depuis le début du programme Leader

Sans LEADER, ces emplois n'auraient pas existé :

- PNRA (développement des pratiques agricoles, projet des buffets fermiers et parcours d'interprétation), 2,67 ETP ; Deux contrats de 12 mois et un contrat de 8 mois (0,67 ETP)
- L'association Archéomed (Innovation dans le domaine du patrimoine), 1ETP, un contrat en CDI ;
- Le musée Urgonia, 1 ETP et un contrat en CDI ;
- Les Amis des marais du Vigueirat, 1 ETP sur 9 mois (0,75 ETP) ;
- Le lycée agricole de St Rémy de Provence, 1 ETP sur 12 mois ;
- La commune de Fontvieille recrute 0,40 d'un ETP ;
- L'association Cosmogol va créer 1 ETP.

N.B. : l'ensemble des postes créés ont été pourvus par des femmes

En parallèle, le programme a permis aussi ;

- ✓ le **maintien dans l'emploi de personnes** qui, sans le projet LEADER, l'auraient perdu (PPFA et l'association Petit à Petit) ;
- ✓ **l'amélioration de la situation de salariés à temps partiel** qui ont vu leur temps de travail augmenté (Cosmogol et Mise à Jour).
- ✓ la **création d'embauche post-LEADER** : La mise en œuvre du projet a nécessité l'embauche d'un nouveau salarié pour le suivi après le Leader (Maison du cheval Camargue).
- ✓ la **création d'entreprise**, comme l'épicerie « Chez Mélanie », la gérante ayant ainsi créé son propre emploi.

Le programme LEADER a permis aussi à certains porteurs d'offrir des stages professionnels pour des jeunes, futurs diplômés (Terre de Provence Agglomération et les AMV). Enfin, un cas un peu particulier, la Maison familiale et rurale, dont la finalité est bien la création directe d'emplois dans le domaine agricole.

4. LES PROJETS SOUTENUS SONT INNOVANTS

Tous les projets soutenus dans le cadre de la programmation font preuve **d'innovation territorial**, sur le territoire du GAL. Ce caractère innovant est même l'un des « items » les plus importants dans la sélection des projets programmés (33% de la note des 60 points nécessaires pour être sélectionné).

Le type d'innovation le plus important en nombre de projet est la **création de « produits » nouveaux**. En effet, le programme LEADER a permis de faire émerger nombre de projets qui n'existaient pas sur le Pays d'Arles et ce, dans tous les domaines :

Agricole

Avec la mise en place :

- De buffets fermiers (Parc Naturel Régional des Alpilles - PNRA). Si des actions de valorisation de l'agriculture des Alpilles en circuit courts de proximité et des pratiques agricoles de qualité existent sur le territoire, aucune ne se fait sous cette forme originale et innovante.
- D'un conservatoire de l'abeille noire. Il existe certes un conservatoire scientifique de l'abeille noire provençale sur l'île de Porquerolles qui travaille avec les professionnels de la filière apicole. Mais l'association l'Apier est à l'origine de cette première initiative en Pays d'Arles.
- D'une étude pour la création d'un outil de transformation à destination d'agriculteurs à visée pédagogiques (EPLEFPA) Ici encore, ce genre de projet existe en Région. Mais outre qu'ils ne sont pas existants sur la zone d'impact prévue pour le projet (le Pays d'Arles), l'originalité est d'offrir aux agriculteurs un outil de proximité, tout en faisant le lien avec les élèves en formation dans le lycée. Au-delà d'un outil de transformation, l'atelier de transformation devient ainsi un outil pédagogique.
- De nouvelles pratiques agroécologiques (PNRA). Le projet LEADER a permis de poursuivre une dynamique déjà engagée mais en l'intensifiant, notamment grâce au partenariat avec le PNRC. Cela a permis de sensibiliser à ces questions l'ensemble des agriculteurs du Pays d'Arles. C'est cet élargissement des publics concernés et une méthode de travail basée sur les échanges de pratiques agricoles qui donnent le caractère innovant à ce projet.

Tourisme

De nombreux projets ont vu le jour à travers le LEADER comme :

- Les parcours d'interprétation dans les Alpilles (PNRA). La démarche d'interprétation d'un territoire est un atout exceptionnel en matière de tourisme. Elle se distingue d'un produit purement touristique par le fait qu'elle possède une réelle finalité pédagogique et de gestion du patrimoine concerné. Le but est d'éduquer le public et de transmettre un message lié aux enjeux de ce patrimoine sous forme d'une véritable prise de conscience. Le visiteur n'est alors pas simplement consommateur d'un produit, mais devient un acteur de la gestion du patrimoine.
- Les ateliers pédagogiques mis en place par le musée Urgonia (Musée d'Orgon). Le projet est innovant pour le Pays d'Arles car c'est le seul axé sur la découverte et la mise en valeur du géotourisme local en lien avec l'archéotourisme. C'est également le seul projet touristique et culturel du territoire qui permet de sensibiliser le public sur l'importance de la géodiversité dans la gestion de la biodiversité. Il s'intègre également dans un projet municipal de création d'un pôle touristique et culturel dont le but est d'innover par la mise en place d'un lieu de rencontre et de création de lien social.

- La création de parcours sonores par l'association Mise à jour. Le projet propose une découverte des patrimoines naturels et culturels du territoire dans toute ses dimensions, économique, sociale et culturelle. Par ailleurs, tout en participant au maintien et au développement des activités économiques sur les territoires ruraux, ce projet favorise la rencontre des gens d'ici avec d'autres personnes. Cela crée du débat, de l'ouverture et de la réflexion sur l'avenir des territoires ruraux. Enfin, les nouvelles technologies utilisées le sont au profit du développement social humain et du maintien des ressources du territoire.
- L'étude sur les routes équestres en Camargue et sur le Pays d'Arles menée par le Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC). Il s'agit de la création d'un itinéraire équestre autour de différents espaces (d'est en ouest), de Mas-Thibert aux Saintes-Maries de-la-mer, ainsi que sur l'ensemble du Pays d'Arles. L'innovation vient essentiellement du fait que des randonnées équestres de cette envergure sont inexistantes sur le territoire du GAL du Pays d'Arles.
- La création de sentiers de découverte de la plaine de la Crau (Conservatoires d'Espaces Naturels Paca). Si le projet s'appuie sur des principes connus (chasse au trésor, géocaching), l'originalité de ce projet est de contribuer à faire découvrir La Crau, partie du Pays d'Arles méconnue. Par ailleurs, il cible des publics peu sollicités (familles et jeune public).
- Enfin, autre action permettant d'étendre des activités touristiques sur des parties de territoire jusqu'alors moins mises en valeur, celle développée par les Amis des Marais du Vigueirat. Ce projet veut structurer l'offre touristique existante sur le territoire de la Camargue à l'est du grand Rhône et en Crau, créer de nouveaux produits touristiques à destination des individuels et des groupes en lien avec les professionnels du tourisme et acteurs du territoire et à assurer la promotion, communication et commercialisation de ces nouveaux produits auprès du public.

Il y a également deux projets qui n'ont pas encore débuté mais vont être mis en œuvre avant la fin de l'année 2019 :

- Une étude de la municipalité de Fontvieille permettant la création de parcours pédestres afin de permettre de découvrir le patrimoine historique du village. L'innovation vient de la démarche qui se veut globale et cohérente pour rendre l'histoire du village lisible et accessible à tous. Elle vise à décloisonner les échanges entre acteurs culturels, touristiques et économiques.
- St Andiol et la famille de Jean Moulin. Si depuis plusieurs années un projet mémoriel autour de Jean moulin existe sur la commune, l'innovation vient ici des supports utilisés pour illustrer le parcours pédestre. En effet, après avoir retrouvé en 2017 les écrits du père de Jean Moulin sur les origines du village (considérés comme perdus par la famille elle-même) le but est d'"assembler" le texte avec les gravures sur bois réalisées par Jean Moulin (prévues pour illustrer le livre de son père). Le visiteur pourra ainsi découvrir ce travail imaginé à quatre mains près de 70 ans plus tard et totalement inédit.

Les services aux particuliers

Là encore, le programme a permis la création de projets comme l'action « Déclic'services publics » ou encore la mise en place de la station-service à Mas-Thibert par Cosmogol.

Soutenir la transition des entreprises

Dans le domaine de la sensibilisation et l'accompagnement vers un entrepreneuriat responsable et innovant, avec les projets de l'association Petit à Petit, « Humus en Pays d'Arles » ou la mise en place de Point Apports Volontaires par l'association Re-sources sur le territoire de Terre de Provence.

Autres formes d'innovation

D'autres types d'innovation ont été mis en œuvre au sein des projets programmés :

- De **nouvelles stratégies marketing** : Trois projets ont souhaité mettre en œuvre des plans de communication nouveaux pour mieux faire connaître leurs activités afin de les valoriser. Des films pédagogiques avec le Syndicat des riziculteurs et l'association des éleveurs français des taureaux de combat. Pas de films pour le Syndicat des oléiculteurs de la vallée des Baux, mais la mise en œuvre d'une charte graphique, signe de la qualité des productions vendues.
- De **nouveaux procédés d'organisation** : Ainsi la Maison familiale et rurale d'Eyragues qui favorise l'installation d'agriculteurs au travers d'espaces test, la Maison du cheval Camargue avec la création d'infrastructures permettant de mieux organiser ses activités, mais aussi d'accueillir un public nouveau à mobilité réduite. L'association Archéomed qui met en place des ateliers propose des outillages pour l'ensemble des entreprises hébergées créant ainsi un lieu de création, d'expérimentation, de prototypage et d'innovation ouvert. Enfin, la construction collaborative entre les habitants de Salin de Giraud et le Parc naturel régional de Camargue, de parcours pédestres au sein du village pour y découvrir son patrimoine.

5. DES DEMARCHES COLLECTIVES ENCOURAGENT LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES

⇒ L'un des axes du programme LEADER 2014-2020 est de consolider un territoire qui affirme sa **vocation de cœur agricole de la Provence**, basé sur une **production de qualité**, afin de mieux répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain pour le grand territoire (qui englobe Pays d'Arles, la Métropole, les grandes agglomérations limitrophes).

Le programme favorise les activités de **diversification agricole** dans divers domaines :

- **Promotion des produits agricoles** - Trois projets agissent dans ce domaine comme :

Le Syndicat des oléiculteurs de la vallée des Baux (SIOVB) qui a axé son projet sur la mise en valeur des terres, des savoir faire, du métier d'oléiculteur et, bien entendu, des productions, notamment avec la création de signes de qualité. Le projet financé par LEADER vise à conduire une étude sur la filière et à accompagner cette dernière dans la redéfinition de sa stratégie commerciale au travers de son syndicat interprofessionnel.

Le Syndicat des riziculteurs s'est aussi engagé dans une démarche promotionnelle mais aussi pédagogique, à travers la création de films et d'outils en direction des enfants. Le but est de renforcer la notoriété du riz de Camargue et de son appellation auprès des consommateurs. Le Syndicat des riziculteurs veut ainsi mobiliser à nouveau l'ensemble de la filière et valoriser le produit riz de Camargue.

Autre forme de promotion des produits agricoles locaux, le financement par le programme d'une offre en buffets fermiers de produit locaux et de saison, sur le territoire des Alpilles. Il s'agit de mettre en valeur les produits locaux, de saison, diversifiés, issus de marques et labels de qualité.

- **Nouveaux usages, nouvelles pratiques** - Trois projets visent à développer, non pas réellement de nouveaux produits, mais plutôt de nouvelles pratiques en matière agricole :

Pour rappel, il était prévu au moment de la programmation 2014-2020 d'apporter un soutien à la dynamisation du foncier et à l'installation par le biais d'outils innovants, apportant de nouvelles réponses à cette problématique prégnante sur le territoire. La Maison Familiale et rurale d'Eyragues veut ainsi sécuriser les parcours d'installation des porteurs de projets agricoles. Pour ce faire, un dispositif d'« espaces tests » a été créé afin que les candidats à l'installation puissent tester leur projet dans un cadre sécurisé techniquement et juridiquement, avec une mise à disposition de terres sous la conduite de techniciens agricoles (BPREA).

Le PNRA s'est engagé, en partenariat avec la PNRC, dans la promotion des notions d'agrosystèmes, de préservation des sols et aspire à faire connaître les services écosystémiques joués par la biodiversité animale et végétale mais aussi par la diversité paysagère dans l'agriculture. Ce projet doit permettre de poursuivre et de préciser les méthodes et pratiques environnementales, les besoins complémentaires en terme de formation, d'accompagnement technique des agriculteurs.

L'association l'Apier fait le constat que, dans un contexte environnemental difficile, la race d'abeille noire provençale a complètement disparu sur le territoire, sauf en Camargue qui est restée relativement préservée par son espace sauvage et le peu d'occupation d'apiculteurs professionnels dans ce secteur. L'originalité de l'approche est le fait de mettre en œuvre des ruchers écoles citoyens qui ont pour objectif d'informer, de sensibiliser, d'éduquer le grand public sur le rôle de l'abeille dans l'environnement. Ces ruchers écoles citoyens sont aussi des centres d'études privilégiés d'échanges avec le monde scientifique par les observations qui y sont faites.

- **Circuits courts**

L'exploitation agricole du lycée des Alpilles veut implanter un atelier de transformation fruits et légumes. Cet atelier aura à la fois une vocation pédagogique pour les apprenants de tous les centres de l'EPL, mais servira aussi d'outil de développement au service du territoire. En effet, les agriculteurs y trouveront un lieu de transformation de leurs produits afin d'être en mesure de proposer aux consommateurs du Pays d'Arles des produits locaux et de qualité. En effet, les agriculteurs recherchent des voies de diversification pour conforter et stabiliser leurs revenus et la vente de produits en circuits courts est une solution intéressante. La transformation d'une partie de la production fruitière et légumière d'une exploitation permet d'élargir la gamme vendue en direct, de limiter le gaspillage en valorisant le deuxième choix et les produits à maturité tout en répondant à la demande de consommateurs qui souhaitent avoir accès à des produits frais de qualité. Par ailleurs, pour d'autres agriculteurs, cet atelier sera un outil pour répondre aux demandes des collectivités ou d'acteurs de la restauration privée en étant capable de fournir des légumes prêts à l'emploi ou des préparations culinaires. Cette unité de transformation au sein de l'EPL Les Alpilles sera une unité à taille humaine s'adressant à des producteurs locaux, la zone d'influence sera locale (Alpilles).

Les buffets fermiers organisés par le PNRA permettront la structuration d'un réseau de producteurs tout en favorisant la promotion de l'approvisionnement en circuits courts de proximité des habitants des Alpilles. Ces buffets mettront en valeur les produits locaux, de saison, diversifiés, issus de marques et labels de qualité. En s'appuyant sur un état des lieux du contexte alimentaire, des circuits courts de proximité et des potentialités d'organisation collective, ce réseau de producteurs se consolidera lors de formations adaptées avant de proposer les premiers buffets fermiers aux collectivités, associations et organismes à vocation agricole.

Deux projets peuvent également être cités, même s'ils n'ont pas une finalité agricole, mais aident à la promotion des producteurs locaux : l'association Cosmogol qui va ouvrir une épicerie dans le village de Mas-Thibert dans laquelle les produits locaux seront valorisés. Même chose dans le hameau de Saliers, l'épicerie de village « Chez Mélanie » veut également mettre en avant les qualités des produits locaux.

- **Agritourisme** - Deux projets sont identifiés comme favorisant l'agritourisme :

La Maison du Cheval Camargue a pour principal objectif de favoriser, sur le site du Mas de la Cure, l'installation et le maintien des activités traditionnelles. Dans ce contexte, l'élevage apparaît comme l'un des éléments essentiels, en lien avec les acteurs de la filière équine. C'est pourquoi l'association a créé et entretient une manade « réservoir génétique » des lignées des grandes familles de chevaux Camargue. En Pays d'Arles, aucune manade de chevaux n'est ouverte au public. C'est pour cette raison que l'association a décidé au travers du projet Leader, d'ouvrir ses portes en faisant découvrir son élevage afin d'y présenter le cheval de race Camargue, ses origines, ses spécificités, son impact dans la biodiversité et sur l'entretien des milieux. Un parcours a été créé pour un accueil tout public, mais aussi adapté à un public à mobilité réduite.

L'Association des éleveurs français de taureaux de combat regroupe les éleveurs français de taureau de race brave dont la majorité vient de Camargue, de la Crau et des Alpilles et une autre partie du Sud-Ouest. Elle rassemble une cinquantaine

d'élevages et elle gère le livre généalogique de la race. Elle est à ce titre reconnue par le ministère de l'agriculture comme organisme de sélection depuis 2008. Le film "Al Campo - des hommes et des taureaux", financé dans le cadre du programme Leader, se donne pour objectifs d'être plus explicite et pédagogique sur le métier d'éleveur, de montrer le lien intrinsèque entre le mode d'élevage extensif de bovins sauvages et les milieux naturels remarquables qu'ils participent à entretenir et d'être au plus près du public de fidèles mais aussi du grand public en utilisant cet outil de communication de qualité. La finalité de ce projet est donc d'être plus présent et actif afin d'attirer plus de monde possible dans les élevages ouverts à la visite.

⇒ **L'ensemble des 7 projets** financés sur la fiche action « Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation » sont **collectifs**

N.B. : Il n'y a pas eu de financement direct, à ce jour, d'agriculteurs. C'est d'ailleurs une condition importante dans les projets Leader d'impulser des démarches collectives et rassembler des partenaires, favorisant ainsi la mise en réseau d'acteurs.

⇒ Le nombre d'agriculteurs impliqués dans les projets Leader est proche des **1.200 exploitants**

Ce nombre s'explique par le fait que nombre de projets **touche une filière entière de producteurs :**

- Ainsi le projet du syndicat des oléiculteurs de la Vallée des Baux qui touche, à lui seul, près de 1.000 producteurs, l'ensemble des acteurs étant concernés.
- Même chose pour le Syndicat des riziculteurs, le projet impacte les 90 producteurs de riz situés sur le territoire du gal du Pays d'Arles.
- Enfin, à travers les portraits filmés, c'est bien le métier de l'ensemble des 31 éleveurs de taureaux de combats présents en Pays d'Arles qui est mis en lumière.
- En dehors de cette approche par filière, les deux parcs ont réussi à impliquer près de 35 agriculteurs intéressés par les pratiques agro-écologiques et l'étude menée sur toute l'année 2018.
- De même, une quinzaine d'agriculteurs des Alpilles sont présents lors des premières réunions visant à organiser les buffets fermiers de valorisation des produits locaux.
- Enfin, 11 apiculteurs sont venus découvrir et se former aux pratiques apicoles développées par l'association L'Apier ou le mur à des oreilles, autour des essaims de l'abeille noire de Provence.

Toutefois, il convient de rester prudent sur l'analyse faite ; à ce stade d'avancement du programme Leader 2014-2020, il est encore trop tôt pour évaluer les éventuelles améliorations de la situation économique des exploitations grâce aux projets



financés. Pour le moment, dans le cadre du programme LEADER, il n'y a pas encore de producteurs primaires ayant amélioré leur compétitivité.

Cependant, l'étude menée par le Lycée agricole (création d'un atelier de transformation) va dans le sens d'une consolidation de la situation des exploitants agricoles, puisqu'il s'agit de conférer aux produits agricoles une meilleure valeur ajoutée. De plus, les buffets fermiers mis actuellement en œuvre par le Parc naturel régional des Alpilles cherche à atteindre cet objectif d'amélioration de la compétitivité grâce à la promotion des circuits d'approvisionnement courts, par le biais de groupements de producteurs.

6. LE TERRITOIRE EST CONSOLIDÉ COMME DESTINATION TOURISTIQUE HORS SAISON

La transition du secteur vers de **nouvelles clientèles touristiques**. Le territoire du Pays d'Arles souhaite être identifié comme une destination touristique à part entière dans son intégralité et sa diversité et attirer ainsi de nouveaux types de clientèles. Pour ce faire, l'ambition est de mettre en résonance entre eux les différents points focaux d'activités touristiques qui maillent ce territoire, d'élargir le panel d'offres, de l'ouvrir à un plus large public (familles, jeunes, personnes handicapés ou à mobilité réduite, personnes à faible revenus, etc.) et de tendre à une meilleure répartition de la fréquentation dans le temps. Il s'agira également de **faire monter en qualité l'offre existante** pour mieux répondre aux attentes de la clientèle actuelle.

⇒ Depuis le début de la programmation, 12 projets de la fiche action n°2 « Renforcer l'offre touristique territoriale durable » ont été soutenus.

Tous ces projets ont vocation à créer des **activités hors saison**. En effet, l'ensemble des offres touristiques financées ne connaissent pas de saisonnalité et restent accessibles pour tous, toute l'année.

6 projets créent une activité hors saison (non existantes auparavant sur le territoire)

Certaines activités touristiques sont nées grâce au programme LEADER. Les parcours sonores de l'association Mise à Jour sont trois itinéraires de découverte du Pays d'Arles sous forme de parcours sonores en partenariat avec des acteurs-clés du territoire.

Le Conservatoire d'espaces naturels Provence Alpes Côte d'Azur a pour objectif de valoriser les patrimoines ruraux et naturels de la plaine de la Crau qui ne bénéficie pas de la notoriété des Alpilles ou de la Camargue. Le projet veut mettre en valeur les patrimoines ruraux et naturels de cet espace, auprès des habitants et des visiteurs du territoire et ce, toute l'année.

Le Parc naturel régional de Camargue a travaillé à la création d'itinéraires équestres accessibles à l'année à travers la Camargue, reliant ses différents espaces (d'est en ouest), de Mas-Thibert aux Saintes-Maries-de-la-mer, avec la possibilité d'étendre ces routes équestres sur l'ensemble du Pays d'Arles. Par ailleurs, elles cherchent à continuer le travail de Paco Ortiz qui a réalisé la route entre Doñana et la Camargue, plus exactement entre Villamanrique de la Condesa et les Saintes-Maries-de-la-Mer, en 2013.



La commune de Fontvieille a pour objectif de valoriser les atouts du village, tout en assurant des retombées économiques supplémentaires pour les professionnels de la commune et de mobiliser les acteurs du territoire. C'est pourquoi le projet Leader va créer des conditions pour optimiser la fréquentation et étendre la saisonnalité de l'attractivité. La municipalité de St Andiol poursuit les mêmes objectifs. La Municipalité travaille sur le développement touristique en valorisant l'existant, notamment le musée autour de Jean Moulin et cherchant à accroître la fréquentation touristique hors saison.

Enfin, le PNR de Camargue travaille à valoriser le patrimoine culturel et architectural du village de Salin-de-Giraud à travers son histoire et la richesse de ses populations. L'objectif est de donner un nouveau souffle au village, de finaliser l'itinéraire patrimonial et de tourisme participatif du village, de créer de l'activité économique en renforçant l'attractivité d'un site unique en Pays d'Arles et, enfin, de développer un tourisme culturel à Salin-de-Giraud avec une fréquentation du site étalée sur l'année.

2 projets mettent en marché ou font connaître l'offre touristique

L'association Les amis des marais du Vigueirat a travaillé à la rédaction d'un document mettant en lumière la richesse du potentiel agricole, patrimonial (naturel et culturel) et touristique important de la Camargue à l'est du grand Rhône et en Crau. De nombreuses filières peuvent être développées comme le tourisme ornithologique, le tourisme de nature et notamment le cyclotourisme, le tourisme équestre, la randonnée pédestre, les activités de pleine nature, l'agritourisme, le tourisme œnologique, le tourisme fluvial, etc. Ce potentiel est complètement sous-exploité en comparaison de l'économie touristique fortement développée de l'autre côté du Rhône, en grande Camargue. C'est pourquoi le projet Leader permet la mise en œuvre d'une stratégie et de plans d'actions visant au développement du tourisme vert, et plus particulièrement du tourisme rural et de nature pour cette partie de territoire du GAL.

L'association des éleveurs français des taureaux de combat travaille sur l'élaboration d'un film qui permette aux éleveurs de s'appuyer sur des outils de communication appropriés lorsqu'ils sont présents sur des journées de sensibilisation à la tauromachie. Il permettra de mieux expliquer leurs métiers tout en faisant ressortir la diversité de chaque éleveur et des élevages. La finalité de ce projet est donc d'être plus présent et d'attirer plus de visiteurs dans les élevages ouverts au public. Cette stratégie de communication est en totale corrélation avec les Chartes des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue qui promeuvent le maintien d'activités traditionnelles respectueuses des milieux et supports de biodiversité. Elle vise également les objectifs de la Charte agricole du Pays d'Arles en faisant mieux connaître les éleveurs de ce territoire afin de les valoriser auprès du grand public ainsi qu'auprès des organisateurs de spectacles taurins. Cela engendre ainsi une augmentation de leur notoriété et donc un regain d'activité économique comme recherché dans la Charte agricole (augmentation des visites en manades et de la fréquentation des spectacles, de la vente de taureaux...).

5 projets LEADER Pays d'Arles font monter en gamme l'offre touristique existante

Le projet LEADER mené par le musée Urgonia propose de développer un programme d'activités géo-touristiques, indépendant de la saison, afin de faire bénéficier l'ensemble du territoire, de ce potentiel patrimonial actuellement sous-exploité. Ce concept se compose d'un volet « intérieur » dans le musée et d'un volet « extérieur » réparti sur l'ensemble du territoire des Alpilles. Établi dans un souci de tourisme durable, il complète l'offre des structures de développement touristique et économique raisonnées du territoire.

Le CEN PACA gère l'animation et l'accueil du public à l'Ecomusée de la Crau. Principale vitrine du territoire depuis 1987, l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau a pour but la mise en valeur du patrimoine naturel et humain de la Crau : ses paysages contrastés, ses activités agro-pastorales à fort enjeu environnemental et sa nature hors du commun. Au travers de sa nouvelle scénographie, l'Ecomusée met également en lumière les grands enjeux de territoire, notamment ceux liés à l'agriculture et à la ressource en eau. C'est à partir de cet équipement que l'association s'est donné pour objectif de valoriser les patrimoines ruraux et naturels de la Crau auprès des habitants et des visiteurs du territoire. Ce projet vise au développement d'une offre touristique adaptée à différents publics, en proposant différents parcours de découverte de la Crau à travers une chasse au trésor territoriale, réalisable en autonomie.

Au cœur du Pays d'Arles, le territoire du Parc naturel régional des Alpilles exerce un attrait important en termes de fréquentation pour du loisir, du tourisme de nature ou de culture. Selon Bouches-du-Rhône Tourisme (chiffres de Flux Vision Tourisme 2016), le territoire des Alpilles enregistre 10% des nuitées touristiques françaises du département, soit 2,93 millions de nuitées. Les espaces naturels offrent en effet un terrain favorable à la pratique de nombreuses activités de loisirs de pleine nature, et le territoire dans les différents patrimoines qu'il présente est riche de découvertes que ce soit pour des excursionnistes locaux, des visiteurs des pôles urbains environnants ou des touristes de tous horizons nationaux et internationaux. Le PNR des Alpilles élabore une stratégie opérationnelle d'interprétation du territoire et vise à la mettre en œuvre notamment par la structuration d'une offre qualitative de loisirs nature. Il s'agira d'adopter à l'échelle des Alpilles une approche narrative cohérente pour transmettre en différents lieux le caractère du territoire et ainsi permettre de valoriser les patrimoines naturels et culturels.

Le projet de la Commune de St Andiol prévoit l'identification et la réalisation d'un parcours touristique autour de Jean Moulin en s'appuyant sur la notoriété du musée St Andiolais qui lui est dédié. L'objectif principal du projet est de valoriser un patrimoine mémoriel inédit pour en faire un facteur d'attractivité touristique pour la localité.

Le principal objectif de la Maison du Cheval Camargue est de favoriser, sur le site du Mas de la Cure, l'installation et le maintien des activités traditionnelles, ainsi que la restauration des milieux. Dans ce contexte, l'élevage équin apparaît comme l'un des éléments essentiels de la gestion du domaine. L'association, au travers du projet Leader, a aujourd'hui élargi son offre touristique en agrandissant les parcours qui mènent les visiteurs au cœur des pâturages à la rencontre des chevaux, dans leur milieu de vie naturel. Pour cela, un cheminement balisé et sécurisé, un lieu d'accueil de plein air équipé d'un abri avec tables, bancs, d'un point d'eau potable, d'une toilette sèche aménagée pour les personnes à mobilité réduite sont créés. Ces équipements ont ainsi amélioré et élargi considérablement l'offre de visite et la capacité d'accueil du site.

7. L'ACCES AUX SERVICES A LA POPULATION (SERVICES MARCHANDS [COMMERCE, TRANSPORT, RESTAURATION, CULTURE-LOISIRS, ACTIVITES SPORTIVES] ET NON MARCHANDS [ENSEIGNEMENT, SANTE, ACTION SOCIALE]) EST AMELIORE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le territoire porte l'ambition globale de **favoriser les conditions pour bien vivre et travailler en Pays d'Arles**, ambition qui s'adresse aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises. Le programme LEADER participe au **renforcement de la qualité et de la coordination de l'offre de biens et services de proximité** au travers le soutien à la mobilité et les services aux particuliers, ainsi qu'à la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable pourvoyeuse de richesses et d'emplois locaux.

⇒ **4 projets créent et améliorent les services en offrant des prestations de proximité pour rapprocher les services des usagers.** Ces projets expérimentent des solutions nouvelles pour améliorer les services

L'association Cosmogol conduit deux projets complémentaires dans un village souffrant d'un isolement géographique. Le premier est de développer un service de proximité à Mas-Thibert à travers la modernisation d'une station-service associative dans le cadre d'un projet de développement local durable. Cette dernière était fermée depuis 2013 contraignant les habitants et acteurs économiques du village à faire de nombreux kilomètres pour trouver de l'essence. Ce projet s'inscrit plus largement dans une volonté de développement en milieu rural autour d'activités économiques existantes notamment le tourisme de nature et l'agriculture. Parallèlement, sur le même site, l'association travaille sur la création d'une épicerie de proximité pour les habitants. Elle a vocation à renforcer une offre commerciale, touristique et de services à Mas-Thibert dans une logique de valorisation des produits locaux (agricoles, artisanaux, touristiques...).

Dans cette même perspective d'améliorer l'accès aux services à la population, un projet LEADER finance le lancement d'un commerce multi-services, vecteur de lien social. Le but est d'offrir aux habitants d'un hameau, Saliers, isolé en cœur de Camargue manquant de services de base. Ces derniers font clairement état de leurs besoins en termes de services de proximité tels qu'une épicerie de base dans laquelle trouver du pain, du gaz, le journal, ou pouvant servir de relais colis, par exemple. Cette épicerie est vectrice de lien social dans le but de dynamiser le hameau. En effet, le projet propose également des animations telles que des ateliers collectifs (notamment sur la réduction des déchets et le développement durable), des visites sur des exploitations des producteurs, la présentation et dégustation de produits locaux, etc...

Le Pôle formation du Pays d'Arles a mis en évidence les difficultés qu'ont les structures sociales du Pays d'Arles (centres sociaux, maisons de quartier...) à faire face à un besoin récurrent de demande d'aides pour effectuer des démarches administratives en ligne. Leurs responsables n'ont pas les moyens de gérer ces demandes convenablement. Le projet Leader propose ainsi un temps d'accompagnement aux services publics numériques et à l'élaboration ou la mise en forme de lettres administratives, de curriculum vitæ, avec le souci de développer l'autonomie dans



les démarches des usagers vers ces services. Il vient ainsi épauler toutes les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives en ligne, en favorisant le développement de l'usage autonome de l'outil numérique, tout en renforçant la solidarité entre les personnes. Il a aussi pour objectif la création d'un outil (de type « guide », « mode d'emploi ») permettant le transfert des compétences mises en jeu dans l'action.

EN SYNTHÈSE

La programmation du GAL Pays d'Arles comprend un ensemble de projets contribuant à l'ancrage et à la diversification d'activités économiques sur le territoire, comme c'est le cas avec plusieurs projets apportant un soutien aux producteurs agricoles et facilitant le maintien de services de proximité ; le panel de projets œuvrant au renfort d'une agriculture de qualité et à l'ancrage d'activités agricole est large. Quant aux projets relevant des services de proximité, ils permettent le maintien d'activités dans des localités caractérisées par un déficit de services de base.

Le programme LEADER sur le Pays d'Arles permet également de consolider ses filières économiques, avec à titre d'exemples : la filière du réemploi du textile usagé avec le soutien à Re-Sources sur le développement d'une économie circulaire (implantation de points d'apport volontaire et aménagement d'une boutique de revente), la filière de recyclage de biodéchets avec le soutien au développement d'une activité de compostage de proximité pour les professionnels producteurs de déchets ; la filière Culture et Patrimoines avec l'équipement de la plateforme Archéomed, bénéficiant à l'ensemble des membres du pôle de compétitivité Innovation, Culture et Patrimoines basé à Arles.

En revanche, le GAL Pays d'Arles n'est pas parvenu, à ce stade, à programmer de projets visant la production locale d'énergie et de matériaux biosourcés, et le soutien au marché de la rénovation énergétique du bâtiment grâce à l'usage de matériaux biosourcés. Les projets en lien avec ces thématiques éprouvent des difficultés à émerger dans Leader et trouvent bien souvent des issues par le biais d'autres dispositifs, notamment régionaux. Néanmoins, des difficultés sont constatées sur l'usage de ces fiches-action (n°5 & 6) et une réflexion poursuivie sur ce sujet : des actions correctives ont été identifiées lors du travail élaboré dans le cadre de la présente évaluation et seront mises en œuvre dans le but de remobiliser sur les thématiques concernées, dans la seconde moitié du programme Leader (cf. préconisations).



La **création d'emplois directs**, portée à **7,82** à ce stade de la programmation, reste à un niveau perfectible. Afin d'atteindre l'objectif de 20, le GAL devra soutenir d'avantage l'emploi durant la seconde moitié de la programmation.

Sur leur caractère innovant, les projets LEADER Pays d'Arles obtiennent tous les points au sein de la grille de critères et couvrent l'ensemble de la stratégie LEADER (à l'exception des fiches 5 & 6 qui n'ont vu aucun projet programmé) : agriculture de qualité, tourisme durable, services aux particuliers, transition des entreprises vers une économie responsable.

Enfin, sur le critère de la consolidation du territoire comme destination touristique hors-saison, la programmation du GAL présente de nombreux projets œuvrant :

- A la création d'une nouvelle activité hors-saison
- A la mise en marché ou au renfort de la connaissance de l'offre touristique du territoire
- A la montée en gamme de l'offre existante

Dans le but de **parfaire la réponse de la programmation du GAL Pays d'Arles** (et de sa mise en œuvre) **aux objectifs du cadre de performance**, le GAL Pays d'Arles devra s'évertuer à concentrer ses efforts sur les deux actions suivantes :

- ⇒ Poursuivre les efforts de **mobilisation** autour des fiches-action dédiée à la **transition énergétique**
- ⇒ Identifier des **projets créateurs d'emplois**

Question 2 : En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ?

Remarque :

- La notion de « réseau » est comprise ici comme l'ensemble des membres d'un projet soutenu par Leader ayant une « dimension collective » c'est-à-dire un projet pour lequel plusieurs acteurs partagent la décision. Le projet peut être porté par le réseau ou avoir vocation à l'initier.
- Les moyens du programme sont à la fois les moyens financiers et l'animation

L'émergence de projets et l'accompagnement amont sont les missions principales relevant de la fonction d'Animation du programme sur le territoire. Ces moyens dédiés visent à permettre à des projets de se monter grâce à un accompagnement renforcé et de proximité. Cet accompagnement commence dès le premier accueil des porteurs de projets et s'appuie sur :

- ⇒ **Une méthode de travail collaborative pour un accompagnement appuyé**
- ⇒ **Des moyens permettant le déploiement d'une animation sur le territoire**

LA FONCTION « ANIMATION »

- ⇒ De la même façon que la candidature LEADER Pays d'Arles a été élaborée en **concertation** avec les partenaires, l'accompagnement des porteurs des projets accueillis par le GAL s'effectue de façon collégiale

L'ETAP (**Equipe Territoriale d'Animation de Proximité**) a été conçue pour permettre une véritable **collaboration** entre l'animation réalisée par le GAL et l'appui (apport en expertise, relais d'information, suivi de l'accompagnement) des référents auprès des partenaires que sont les Parcs naturels régionaux, les intercommunalités et les chambres consulaires.

L'équipe est systématiquement associée aux rendez-vous avec les porteurs de projets et aux réunions du Comité technique. Comme indiqué dans le règlement intérieur, son rôle est « *d'appuyer l'équipe technique LEADER à diffuser l'information et participer à l'accompagnement des porteurs de projets, en aval pour le suivi des projets et l'évaluation du dispositif* ».

Au-delà du rôle de coordinateur des diverses actions d'animation, l'animateur remplit en premier lieu les missions suivantes :

- **informer** les porteurs de projets sur les critères d'analyse de l'opportunité et les critères de sélection, et les modalités de fonctionnement du programme LEADER.
- **accompagner** les porteurs de projet dans la rédaction du dossier et faire en sorte qu'il comporte tous les éléments nécessaires pour que le Comité de Programmation puisse juger du projet et se positionner sur l'opportunité du projet et sur sa sélection. Il est rappelé que la version rédigée par les porteurs de projet est soumise aux membres du Comité.

Le rôle de l'animateur est donc de **conseiller** ou **d'alerter** sur certains points, il s'abstient de juger de l'opportunité d'un projet, qui relève des missions du Comité de Programmation. C'est ensuite de la responsabilité du porteur de projet de décider de poursuivre la construction de son projet LEADER.

Concernant le **ciblage des projets**, il s'effectue au travers de critères co-construits avec les membres du Comité de Programmation, et qui sont formalisés dans des grilles (une grille pour avis d'opportunité, une grille pour la sélection finale). Pour assurer une transparence pour les porteurs de projet, les critères de sélection sont mentionnés dans les appels à projets.

METHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT

L'animateur propose **un accueil permanent des porteurs de projets**, qu'il y ait ou non un appel à projets en cours. Cet accueil se traduit, a minima, par une rencontre physique généralement (parfois téléphonique) afin d'avoir un premier échange sur le projet et son éligibilité au dispositif. Le futur porteur peut solliciter plusieurs rendez-vous et les membres de l'ETAP sont associés généralement dès le premier de ces rendez-vous. De cette façon, les techniciens prennent connaissance en amont des projets et peuvent contribuer au montage des projets dès le début.

Les échanges et les rendez-vous se poursuivent au cours de la période d'ouverture des appels à projets. L'ETAP se réunit lors de deux Comités techniques espacés d'un mois environ pour discuter des projets et leur apporter des conseils / recommandations. Les porteurs sont **accompagnés techniquement** jusqu'au dépôt de leur fiche-projet.

⇒ En combinant à la fois les projets **accompagnés** et **non-accompagnés** (mais accueillis), le nombre de **rendez-vous** organisés avoisine les **250** :

- **Plus de 60 porteurs de projets** Leader se sont vus dispenser un accompagnement, correspondant à **150 rendez-vous individuels** approximativement ;
- Près de **100 porteurs de projets potentiels** ont été accueillis par le GAL mais n'ont pas sollicité d'accompagnement ; cela correspond à autant de rendez-vous individuels

Au-delà des actions coordonnées et concertées d'accompagnement aux porteurs, l'animateur réalise régulièrement des actions visant à diffuser le programme auprès de porteurs potentiels et d'un plus large public, et à faire émerger des réseaux d'acteurs.

1. DES ACTIONS D'ANIMATION SONT MISES EN ŒUVRE SPECIFIQUEMENT DANS LE BUT DE FAIRE EMERGER DES RESEAUX D'ACTEURS

⇒ A ce stade de la programmation, à l'été 2019, près de **47 actions d'animation** ont été menées à bien sur le territoire.

Celles-ci ont commencé dès le début de l'année 2014 et se poursuivront au fur et à mesure des besoins ressentis et l'état d'avancement de la consommation des enveloppes.

Parmi les actions d'animation, on peut en distinguer plusieurs types, mis en place en fonction des besoins à différents stades de la période de programmation. Les besoins et les objectifs visés ne sont pas les mêmes pour l'année 2014 que pour l'année 2019, par exemple.

⇒ En termes de fréquence, **8 actions sont en moyenne menées chaque année**

Les années particulières sont 2014, avec encore peu d'actions (3) à mettre en place, en tout début de programmation, et 2016, où, à l'inverse, un nombre important d'actions (13) a été mené, suite à la signature de la convention de la structure porteuse de GAL (fin 2015).

La nature des actions varie en fonction des besoins ; on peut distinguer **différents types** :

- Présence et animation sur des **manifestations** publiques ;
- **Ateliers** thématiques (concentrés en majeure partie en début de programmation)
- **Réunions d'information collective**
- Intervention dans les **instances de gouvernance** et d'animation des partenaires LEADER
- Organisation et animation de **Comités techniques**, dont les ordres du jour s'adaptent en fonction des besoins
- **Présentations** du LEADER auprès de groupes de **prescripteurs**

La plupart des actions ne sont pas spécifiquement fléchées sur une fiche-action thématique unique. Néanmoins, avec des différentiels importants de consommation (fiches-actions 5 et 6 pas consommées) et à l'entame de la seconde moitié de la programmation, certaines thématiques pourraient être privilégiées.

Même s'il est difficile de fournir des chiffres précis en matière de personnes impactées, notamment pour certaines actions grand public, c'est au minimum 666 personnes qui ont été directement concernées par les actions d'animation, sur le territoire.

En observant de plus près les types de participants aux différentes actions d'animation, on constate que :

- Près de 70% des actions ont concerné les collectivités et leurs regroupements ;
- Près de 50% des actions ont concerné des associations ;
- Près de 50% des actions ont concerné les chambres consulaires ;
- Près de 30% des actions ont concerné des entreprises ;

Parmi les actions mises en place, au nombre de 47 à l'été 2019 :

- 28 visaient à faire émerger un réseau (soit 60%)
- 35 étaient coordonnées avec au moins un partenaire du programme (EPCI et/ou PNR) soit 75%

Enfin, il a été constaté par l'ensemble des parties prenantes du GAL (membres du Comité de programmation, référents au Comité technique, bénéficiaires LEADER) qu'il existait trop peu de liant entre les projets programmés et entre leurs porteurs.

Des liens existent mais il paraît opportun de **développer davantage les occasions de rapprochement et les connexions** entre les différents projets, dans la mesure où cela serait bénéfique pour chacun d'eux et générateur de nouvelles idées. Des actions de mise en lien des projets permettraient de **mettre en évidence des complémentarités et des interconnexions**, de trouver une meilleure inscription commune au sein d'un projet de territoire, de **capitaliser des expériences** plus nombreuses.

Ce constat est, par ailleurs, ressorti lors d'entretiens réalisés avec les bénéficiaires LEADER. Ces derniers sont porteurs de projets collectifs et se saisissent du LEADER et de l'accompagnement proposé pour se mettre en réseau avec des partenaires avec lesquels ils n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler. LEADER joue ainsi son rôle de facilitateur **d'émergence de réseaux d'acteurs** et cela crée des passerelles, pas suffisamment exploitées.

Pour faciliter cette mise en réseau des projets LEADER, il est proposé de :

- ⇒ Animer un club des porteurs, avec l'appui de l'équipe territoriale LEADER, pour capitaliser ce qui avait été initié lors du Point Presse au printemps 2018 (rencontre des porteurs LEADER).

FOCUS SUR L'ANIMATION DU COMITE TECHNIQUE LEADER

⇒ **L'instance se réunit, en moyenne, tous les trimestres.** Depuis 2016, **15 réunions** se sont tenues

A minima, ce sont deux réunions de Comité technique qui sont organisées au cours de chaque campagne d'appels à projets, afin d'échanger sur les projets en cours d'accompagnement et de leur permettre de se bonifier avant la clôture des appels et le dépôt officiel des fiches projets. D'autres réunions sont convoquées dès que nécessaire, par exemple pour préparer des réunions du Comité de Programmation.

L'instance n'a pas pour mission de formuler des avis mais **d'émettre des recommandations** sur les différents projets. Les membres du Comité technique apportent leur expertise et leur expérience qui se traduisent ensuite par des remarques et des conseils qui sont transmis aux différents porteurs de projets, pendant la période d'accompagnement.

Par ailleurs, le rôle du Comité technique n'est pas parfaitement connu et bien compris par les membres du Comité de programmation. L'ETAP représente le Pays d'Arles et sa diversité avec ses 3 entités territoriales. Ses apports techniques sont essentiels.

Ces constats conduisent à explorer des **pistes de perfectionnement** sur le fonctionnement du Comité technique, tel que :

- ⇒ Transmettre à ses membres le détail du travail de levée de réserve(s) une fois les levées notifiées aux porteurs de projets ;
- ⇒ Rappeler, lors des réunions du Comité de programmation, le rôle du Comité technique et la plus-value qu'il amène ;
- ⇒ Renforcer le lien entre techniciens et élus, notamment à l'approche des réunions du Comité de programmation, pour parfaire leur connaissance des dossiers et consolider leur implication dans LEADER.

2. LES MOYENS APPORTES PAR LE PROGRAMME LEADER ONT ETE DETERMINANTS DANS L'EMERGENCE DU RESEAU

- ✓ Un projet LEADER s'appuie obligatoirement sur une **démarche collective** qui rassemble des partenaires et favorise la mise en réseau des acteurs du territoire. Ce **caractère collectif et partenarial** du projet est évalué au travers de la grille de sélection et représente 50% de la note minimale de 60 points nécessaires pour que le projet présenté soit financé.

Le pilotage et l'impact collectif des projets se mesurent notamment en vérifiant :

- ✓ que le projet met en place un comité partenarial : Un **comité partenarial** réunit les partenaires associés au projet (dont la liste doit être présente dans le dossier de demande d'aide) ;
- ✓ que soient fournis les premiers **comptes rendus de réunions partenariales**, détaillant la composition et le rôle des partenaires dans le projet, ainsi que le rythme prévisionnel des réunions pendant la réalisation du projet ;

Certaines opérations sont **co-portées par plusieurs partenaires**, avec un chef de file. 4 projets financés ont fait l'objet d'une convention de partenariat. Cet aspect est important à souligner car dans les tableaux de programmation n'apparaissent que les porteurs « chef de file », sans montrer le nombre de structures financées. Ainsi, le programme LEADER a financé **22 « chefs de file », mais 24 structures du territoire ont bénéficié des fonds.**

Il à noter que les projets ayant fait l'objet d'une convention de partenariat financier n'avaient pas tous eu l'opportunité de conduire des actions communes avant de monter et de mettre un projet dans LEADER.

Les 2 PNR (Alpilles et Camargue) possèdent une proximité et des habitudes de travail depuis de nombreuses années. Le projet LEADER mené en commun sur l'expérimentation de pratiques agro écologiques ne constitue donc pas leur première collaboration. En revanche, LEADER a donné l'opportunité à d'autres acteurs du territoire de se fédérer autour d'un premier projet commun, comme c'est le cas avec la mise en place de parcours thématiques valorisant le territoire, projet porté par le Conservatoire des Espaces Naturels PACA, en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Rhône Pays d'Arles, ou le projet Humus en Pays d'Arles porté par l'association Petit à Petit en partenariat avec le CPIE Rhône Pays d'Arles et la régie de quartier Regards.

3. LE RESEAU ASSOCIE DES ACTEURS DIVERS (PUBLICS ET/OU PRIVES) ET COMPLEMENTAIRES

⇒ Tous les projets programmés voient une **implication de structures publiques et privées** dans leur montage et leur mise en œuvre

De plus, dans le cadre de la sélection, en plus de la stratégie LEADER, le projet doit s'identifier et **s'inscrire dans au moins une stratégie territoriale**. De fait, les porteurs privés associent naturellement les structures publiques dans les comités de suivi des projets qu'ils organisent, ces dernières ayant une expertise technique indispensable au bon déroulement des projets.

Parallèlement, les structures publiques mettent en place des actions en direction de structures privées : par exemple, lorsque les deux Parcs naturels régionaux s'associent pour travailler au développement des pratiques agroécologiques, c'est en concertation avec les agriculteurs et des experts techniques du territoire.

⇒ **Le travail de montage du partenariat est effectué dès la phase amont** : le porteur de projet s'adjoit parfois d'un ou plusieurs partenaire(s) copporteurs

Dans tous les cas, **le porteur est vivement invité à identifier les partenaires** indispensables à la mise en œuvre de son projet et à préfigurer un comité de suivi : une réunion d'amorçage est généralement organisée pendant la phase d'émergence du projet.

Enfin, la composition des comités de suivi se définit également en fonction des besoins du projet et dans une logique de **recherche de complémentarités** avec les acteurs et projets existants sur le territoire. A titre d'exemples :

- la structure associative porteuse d'un projet de développement d'une boutique de produits (association Cosmogol) a intégré dans son comité de suivi un autre porteur de projet Leader, une entrepreneuse démarrant une activité d'épicerie et proposant des animations et des ateliers dans son village (« Chez Mélanie ») ;
- L'association Les Amis des Marais du Vigueirat met en œuvre un plan de développement d'un tourisme de nature sur une partie du territoire du GAL, en s'appuyant sur un partenariat large incluant acteurs institutionnels (PNR de Camargue, Office de Tourisme d'Arles-Camargue, ...) et acteurs locaux structurants (écomusée de la Crau, Maison de la Chasse et de la Nature, ...).

Enfin, aucun projet n'a connu, à ce stade, de défaut d'un partenaire dans la mise en œuvre des projets. Les seuls changements intervenus se sont produits pendant l'étape de montage du projet, en phase de pré-opportunité le plus souvent.

4. LES PROJETS COLLECTIFS ABOUTISSENT ET APPORTENT UNE PLUS-VALUE AU TERRITOIRE

Trois projets collectifs sont en cours de réalisation, tandis qu'un est finalisé, ce qui porte à 15% la proportion des projets partenariaux parmi l'ensemble de ceux programmés. Toutefois, il convient de rappeler que le caractère collectif reste le dénominateur commun à tous les projets LEADER.

A ce stade de la programmation, il est difficile de mesurer l'impact et la plus-value des projets collectifs avec précision, dans la mesure où cela nécessite du temps pour pouvoir disposer d'un recul suffisant.

Rappel de la définition de l'appel à manifestation d'intérêt : « *Un projet apporte une plus-value au territoire s'il contribue à son développement économique et/ou à son attractivité* ».

Concernant le projet collectif achevé, qui a été développé par l'association Petit à Petit (Humus en pays d'Arles), sa programmation dans leader a permis l'amorçage d'une **structuration d'une filière** de compostage de déchets organiques sur le territoire. Grâce à ce soutien, l'association est parvenue à pérenniser l'action en obtenant un nouveau financement sur le droit commun, auprès du Conseil régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

Le GAL Pays d'Arles ne dispose pas de recul suffisant pour **évaluer efficacement** la question. Cependant, l'équipe technique continue à suivre les projets collectifs et leur impact, et ce sera **l'objet de l'évaluation finale** du programme.

5. LES MEMBRES DU RESEAU DEVELOPPENT D'AUTRES PROJETS AVEC OU SANS LE SOUTIEN DU PROGRAMME LEADER

⇒ Le passage des porteurs de projets dans le circuit LEADER conduit la plupart du temps à une forme de continuité

Même s'il est difficile, à mi-parcours, de pouvoir porter un regard large sur les projets programmés – seuls trois d'entre eux sont finalisés à ce stade – on peut d'ores et déjà tirer plusieurs enseignements.

L'expérience d'un LEADER fait prendre conscience la plupart du temps de l'importance et des plus-values que cela apporte de travailler en réseau et avec des partenaires locaux. Cela conduit a minima à un apport dans les **façons de travailler** (méthodologie de projets partenariaux), voire à **faciliter l'émergence de nouveaux projets**.

Ce constat se retrouve dans les entretiens réalisés avec les différents porteurs de projets accompagnés dans LEADER, qui confirment que **ce dispositif leur ouvre de**

nouveaux réseaux. Des passerelles se créent et les porteurs ont pu témoigner de leur souhait d'avoir des opportunités plus fréquentes de se rencontrer (cf. club des porteurs de projets) pour :

- ⇒ Etablir / renforcer des passerelles entre les projets ;
- ⇒ Faire émerger de nouvelles collaborations / de nouveaux projets ;
- ⇒ Poursuivre des partenariats ayant émergés au cours du LEADER ;

⇒ On observe également qu'un projet LEADER peut être un **déclencheur de nouvelles idées**

A mi-parcours, il est trop tôt pour pouvoir l'observer de façon effective. Notons à titre d'exemple le projet porté par le PNR des Alpilles sur la valorisation des produits agricoles au travers de buffets fermiers. Il a comme finalité de faire émerger un groupe d'agriculteurs locaux et de fédérer ces derniers autour d'un projet commun. Cette action est en phase finale et vient de déboucher sur la création d'un collectif d'agriculteurs sur les Alpilles. L'association nouvellement créée pourrait d'ailleurs solliciter un accompagnement dans LEADER, autour de la structuration de ce collectif et le lancement de nouvelles opérations.

Question 3 : Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GAL et d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de LEADER ?

Remarque : le circuit de gestion a été pris au cours des ateliers au sens large de « dispositif de mise en oeuvre ».

1. LA COMMUNICATION PERMET DE RENDRE VISIBLE LES AIDES DU PROGRAMME LEADER ET LES LIEUX D'ACCUEIL POUR LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS

Le GAL Pays d'Arles a engagé dès 2014 des actions de communication pour faire connaître le programme et permettre aux différentes parties prenantes d'en avoir une bonne compréhension. La stratégie de communication du GAL a évolué au fil de l'avancement du programme et s'est adaptée aux différents besoins.

Les actions de communication prennent différentes natures, dans le but de **délivrer des messages adaptés** et de **s'adresser aux publics de façon ciblée**. Ces actions se sont d'abord concentrées sur des **opérations structurantes** incluant notamment :

- Création d'une page web dédiée au LEADER sur le site du Syndicat Mixte (ex-PETR) ;
- Création d'un site dédié à LEADER Pays d'Arles 2014-2020
- Création de supports Print LEADER Pays d'Arles (charte graphique, affiches, dépliants, fiches thématiques, memo technique, guide aux porteurs)

Les autres actions en matière de communication autour du programme incluent :

- Des **événements** (ex. présentation de la candidature Leader, points presse, signature du partenariat avec France Active PACA)
- Des **interventions** sur des antennes **radiophoniques** (avec diffusions multiples) et des chroniques de porteurs de projets (radio + podcast)

Ex. Emission sur Soleil FM (radio du Pays d'Arles) dédiée à LEADER Pays d'Arles avec interventions à plusieurs voix incluant un technicien, le Président du GAL, un porteur de projet et un représentant de l'équipe territoriale d'animation, sur les projets programmés, l'accompagnement dispensé et les actualités du dispositif ;

- La publication d'une dizaine de **newsletters** du Pays d'Arles traitant de l'actualité LEADER auprès d'un auditoire de 800 personnes / structures ; il est précisé que chaque campagne d'appels à projets Leader est l'objet d'une diffusion large au minimum ;
- La **publication d'articles** sur LEADER au sein des **gazettes communales** (plus de 10 en début d'année 2019) ;
- Publications régulières des actualités et de l'avancement du programme sur les **réseaux sociaux du Pays d'Arles** (Facebook, Twitter, newsletter, site web)
- Publication régulière dans les pages de la **Presse quotidienne régionale** (La Provence)

Ex. une double page en décembre 2018 entièrement dédiée à Leader, à la programmation et au fonctionnement du dispositif

Le **kit d'outils de communication** comprend :

- ✓ Des **éléments structurants** ; ex. charte graphique LEADER Pays d'Arles
- ✓ Des **supports utilisables** pour tous types d'événements : modèles d'affiches multi-formats, un oriflamme, des roll-ups multi-formats, dépliants et chemises cartonnées destinées aux porteurs
- ✓ Des **supports adaptés** aux besoins des porteurs de projets : chemises cartonnées destinées aux porteurs comprenant les fiches-action (recto-verso)

et un 4-pages sur le fonctionnement du dispositif, dépliants, clés-USB (utilisées notamment au stade du conventionnement avec le porteur), un guide au porteur pour franchir les différentes étapes de la demande de financement au bilan ;

- ✓ Un **support recto-verso** adressé aux membres de l'équipe technique territoriale partenaires du Leader Pays d'Arles et parties prenantes de l'accompagnement ;

Les différents outils constituent des **supports de communication et de médiation avec le public**. Les efforts d'animation des outils numériques se sont majoritairement concentrés sur ceux de la **structure porteuse**, permettant au LEADER de pouvoir bénéficier d'une **audience croissante**.

En termes de publics cibles, les actions de communication sont orientées :

- A 80% vers le grand public ;
- A 10% vers les porteurs de projet potentiels publics ou privés
- A 10% vers les partenaires et ambassadeurs du programme

⇒ Au total, ce ne sont pas loin de **30 actions de communication qui ont été menées sur le Pays d'Arles en faveur de LEADER**

COMMENT LES PORTEURS DE PROJET ONT EU CONNAISSANCE DU PROGRAMME LEADER ?

J'ai eu connaissance du programme	AAP 1	AAP 2	AAP 3	AAP 4
J'ai déjà bénéficié d'une subvention LEADER avant 2014, dans la génération précédente		3	2	
J'en ai eu connaissance par une communication spécifique sur le programme (flyer, site Internet du GAL, article de presse, ...)		3	2	
J'en ai eu connaissance à l'occasion d'une animation spécifique sur le programme (réunion d'information, ...)	3	1		1
J'en ai entendu parler par un membre du Comité de Programmation			2	
J'en ai entendu parler par un autre porteur de projet	2	4	1	1
J'en ai entendu parler par un technicien d'une autre collectivité			1	
Autre				

⇒ Plus de 77% des porteurs de la programmation 2014-2020 n'ont pas participé à l'ancienne programmation 2007-2013

Cela pourrait indiquer que l'information sur le programme circule mais pas forcément, comme le montre le tableau, grâce aux outils de communication mis en œuvre par le GAL, mais plus par un phénomène de « bouche à oreille ». Enfin, plus de la moitié des porteurs ne connaissent pas le site internet du GAL dédié au programme LEADER.

2. LES PORTEURS EVALUENT QUE LA PROCEDURE POUR OBTENIR UNE AIDE DU PROGRAMME LEADER EST ACCESSIBLE

⇒ Pour l'ensemble des porteurs, la procédure de demande de financement LEADER est **accessible mais difficilement**

Ils jugent que le temps nécessaire à la constitution d'un dossier est trop long. Les critiques les plus fortes sur la difficulté à solliciter le FEADER viennent des porteurs des deux premières vagues d'appel à projets. Pour rappel, Les premiers dossiers déposés pour opportunité en octobre 2016 ont été conventionnés au printemps 2018 puisque l'ensemble des outils de gestion (convention, logiciel « Osiris »...) n'étaient pas encore disponibles.

La maîtrise de la procédure s'est donc naturellement améliorée au fil des campagnes d'appels à projets. Néanmoins, il subsiste certaines réticences et quelques craintes lorsque les porteurs de projets abordent LEADER. Il existe un **enjeu important lors du primo-accueil autour de la levée des freins** : l'animateur s'attache à informer le porteur de ce que comporte le portage d'un projet LEADER et à **anticiper les contraintes** qu'il sera peut-être amené à rencontrer. **Une fois entré dans le circuit LEADER**, il a été constaté que dans la plupart des cas, **leurs craintes s'estompent**, mettant en évidence la plus-value de l'accompagnement.

3. LES DELAIS DE PROGRAMMATION ET DE PAIEMENT SONT RAISONNABLES

⇒ Actuellement, en prenant pour exemple le dernier appel à projet, **le délai entre l'avis d'opportunité et le passage en programmation a été de 5 mois**

Ces délais ne dépendent qu'en partie du GAL : il y a certes le temps nécessaire à l'instruction de la demande, mais la période la plus longue est du fait de procédures régionales. En effet, les dossiers instruits par le GAL doivent être transmis entre 10 à 12 semaines avant la tenue de la plénière régionale. Les dossiers de cette vague de programmation, présentés en opportunité en février 2019, ont été programmés en juillet par le comité de programmation et engagé dans le logiciel « Osiris » début Août.

⇒ En moyenne, entre le dépôt d'une demande de remboursement et le paiement effectif, il s'écoule environ 2 mois

Durant cette période, la demande est instruite puis saisie dans le logiciel « Osiris ». C'est via ce même logiciel que l'Agence de paiement et de service (ASP) procède à un contrôle de cohérence puis effectue le paiement. **Cette durée est jugée comme étant raisonnable par les porteurs.**

4. L'ACCOMPAGNEMENT DU PORTEUR DE PROJET PAR LE GAL :

- FACILITE LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE
- MAXIMISE SES CHANCES D'OBTENIR UN FINANCEMENT
- FACILITE L'OBTENTION DU PAIEMENT

Si beaucoup de porteurs mettent en lumière les **rigidités réglementaires** liées à une demande LEADER, tous sont globalement satisfaits de l'accompagnement réalisé par l'équipe du GAL. Ils apprécient les réponses apportées par l'équipe.

⇒ Selon les porteurs de projets LEADER, l'**accompagnement** proposé a d'une part, facilité la constitution de leurs dossiers de demande et, d'autre part, **maximisé leurs chances d'obtenir un financement**

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE ET PROCHE DU TERRITOIRE

⇒ Le GAL Pays d'Arles s'efforce de mettre en œuvre un **accompagnement renforcé et adapté aux besoins, tout au long de la vie du projet**, à savoir dès sa phase de montage et jusqu'au bilan de l'opération, par l'équipe technique

Cet accompagnement se traduit par des **accueils individuels bonifiés par les apports des partenaires techniques** (Parcs, intercommunalités, chambres consulaires), suivant une méthodologie éprouvée depuis le début de la programmation. Pour rappel, ce sont plus de 60 projets qui ont pu bénéficier d'un accompagnement par le GAL et plus de 150 porteurs de projets qui ont été accueillis.

Dans le cadre de la présente évaluation, plusieurs bénéficiaires LEADER ont été mis à contribution et sollicités au travers d'entretiens individuels de 1 à 2 heures. Des entretiens ont également eu lieu avec un porteur de projet accompagné mais dont le projet a connu un refus en phase d'opportunité par le Comité de programmation et un porteur accompagné au cours d'une campagne d'appels à projets mais qui a choisi de ne pas déposer officiellement sa fiche-projet au moment de la clôture.

Ces retours ont permis de **mesurer l'impact de l'accompagnement** et d'apprécier l'évolution entre le primo-accueil et la phase de réalisation (jusqu'au bilan pour les projets achevés), sur les grands thèmes suivants : connaissance du programme, motivations, déroulement de l'accompagnement, difficultés rencontrées, perception du LEADER.

Voici **en synthèse** ce qui est ressorti de ces entretiens, les grandes tendances et principaux enseignements :

- ✓ LEADER est un **outil d'accompagnement et de financement au service du territoire** du Pays d'Arles et de ses acteurs. Il donne la possibilité à des porteurs

de projets de monter et de réaliser des projets qui possèdent un potentiel d'impact et qui recherche un effet structurant pour le territoire. LEADER constitue donc une **opportunité financière** d'une part, **un moyen de réaliser un projet de développement rural** d'autre part.

Au commencement de leur accompagnement, on constate :

- Que les porteurs de projets **ne disposent pas nécessairement d'une connaissance poussée de LEADER** et des fonds européens
- Mais que la plupart d'entre eux se considèrent comme **acteurs de leur territoire** et possèdent, a priori, un certain attrait pour le développement rural du Pays d'Arles.
- ✓ Les **motivations** des porteurs varient d'une situation à l'autre ; le **besoin de financement** revient régulièrement (perçu comme une opportunité) mais ne constitue pas systématiquement la première des motivations. Les porteurs sont, par ailleurs, en **recherche d'une reconnaissance** (monter un Leader est gage de qualité), d'une **crédibilité** et d'une **légitimité**, notamment auprès des acteurs institutionnels (visibilité et crédit augmentés auprès des élus).
- ✓ Les porteurs de projets considèrent que **l'accompagnement** prodigué est **indispensable** et que sans cela, il n'y aurait pas de projets possibles. L'accompagnement est donc une nécessité. Les porteurs qualifient l'accompagnement de **fluide et flexible**. **L'équipe** technique est décrite comme étant **disponible et réactive**, prête à ré-orienter les porteurs vers d'autres sources de financement et à se coordonner avec d'autres structures d'accompagnement quand la situation l'exige. Enfin, ils prennent conscience également du rôle du Comité technique et des contributions des partenaires techniciens (apports en expertise).
- ✓ LEADER est appréhendé comme un **programme complexe et exigeant**. L'accompagnement permet donc aux porteurs de pouvoir en bénéficier ; l'équipe du GAL est donc facilitatrice. Les **principales difficultés** relevées par les porteurs sont :
 - ⇒ La **longueur** du circuit ;
 - ⇒ La **rigidité** du cadre et la rigueur que cela implique (parfois au détriment de la mise en œuvre des opérations) ;
 - ⇒ **L'absence d'avances** de subvention (et l'avance de trésorerie que cela induit) ;
 - ⇒ La **complexité** du dispositif (beaucoup d'informations à digérer et à comprendre correctement) ;
 - ⇒ **L'exigence** de la phase de montage du projet (travail important sur la fiche-projet qui est parfois perçue comme pas totalement compréhensible) ;
 - ⇒ La **Crainte** de ne pas parvenir à justifier l'ensemble des dépenses et donc de ne pas recevoir l'ensemble du montant conventionné.
- ✓ Au final, **les porteurs LEADER portent un regard différent après avoir bénéficié d'un accompagnement**. Ils estiment que cela leur a permis la plupart du temps de **surmonter les difficultés**. LEADER induit un **effet « apprenant »**, c'est-à-dire

que les structures accompagnées, au-delà de la structuration de leur projet et du financement auquel elles vont prétendre, **retirent parfois d'autres bénéfices du LEADER** :

- **ouverture à d'autres réseaux d'acteurs,**
 - **mutation des habitudes de travail** vers davantage de collaboratif et de partenariat,
 - **méthodologie de projets,**
 - **gestion financière,**
 - **reconnaissance** accrue auprès des institutions.
 - **Opportunité de se professionnaliser** dans la conduite et la gestion de projets, notamment sur la traçabilité de l'utilisation de l'argent public, l'intérêt du travail partenarial/collectif, l'innovation et un effort de projection sur la période post-leader
- ✓ Ainsi, **au fil de l'accompagnement, la perception des porteurs et leur rapport à « l'institution » évoluent.** Ils voient initialement LEADER comme un programme difficilement compréhensible, pas nécessairement proche du territoire, complexe et lourd. Une fois entré dans le circuit, leur perception du programme évolue un peu (même s'il reste complexe et lourd à leurs yeux) : ils **prennent conscience des singularités de LEADER** (programme facilitant l'émergence de projets impactant pour le territoire), ont une **meilleure compréhension des attentes** et les craintes de ne pas y arriver ont tendance à s'estomper. En somme, le rôle **facilitateur** de LEADER est davantage reconnu.
- ✓ Au travers de leur expérience, certains porteurs de projets se font le **relais de LEADER** sur le territoire. Leur passage dans le circuit leur octroie une certaine connaissance du dispositif, les invitant parfois à diriger des porteurs potentiels vers le GAL, **sans omettre d'alerter ces derniers sur les pré-requis du dispositif** (capacité d'avance de trésorerie, la nécessité de faire preuve d'une grande rigueur, etc.).
- ✓ Les porteurs de projets LEADER conviennent globalement de **l'effet structurant** des projets programmés. LEADER est perçu comme un **dispositif qui s'adapte**. Toutefois, il est pointé que le programme est **moins facile d'accès pour certains porteurs**, ceux disposant de moyens financiers et humains limités, du fait de sa complexité. Le **binôme animation / gestion** est une formule qui semble bien fonctionner. Les porteurs estiment que la coordination s'effectue avec fluidité entre les deux fonctions de l'équipe technique.

En conclusion, voici les **principaux atouts** relevés par les porteurs de projets concernant LEADER Pays d'Arles :

- ⇒ **L'accompagnement** prodigué est **complet** et **s'adapte** plutôt bien aux besoins des porteurs ;
- ⇒ LEADER est perçu comme un **outil qui contribue au développement du territoire** et qui produit des effets structurants ;
- ⇒ Le **portage d'un projet** au travers de LEADER est **long et contraignant**, mais constitue une **expérience formatrice** et valorisable permettant une certaine forme de **reconnaissance** (LEADER comme un label qualité aux yeux notamment des institutions) ;

- ⇒ Le **taux d'intervention** financière (qui peut atteindre 90%) est très **attractif** ;
- ⇒ LEADER est un **outil proche du territoire** ;
- ⇒ Sans ce programme il serait difficile, voire impossible, de réaliser les projets ;
l'accompagnement est perçu comme une réelle **plus-value**, et non comme une « simple » assistance

N.B : Il est rappelé, par ailleurs, que le GAL a signé une **convention de partenariat technique avec France Active PACA** le 25 septembre 2018, pour **renforcer l'accompagnement** des porteurs de projet ayant un **besoin de trésorerie**. L'équipe technique est en lien étroit avec les chargés d'expertise de France Active PACA, dès la phase d'opportunité pour identifier au plus tôt les besoins.

Enfin, **plusieurs pistes d'amélioration** ont pu être relevées au travers des entretiens avec les porteurs :

- Explorer des pistes autour des Fondations, pour **aider davantage les porteurs dans leur recherche de fonds** (part d'autofinancement du projet) et rendre l'accompagnement encore plus bénéfique ;
- **Faciliter davantage l'assimilation des porteurs au LEADER** et à ses singularités en amont, **en améliorant la qualité de la transmission des informations** relatives aux différentes étapes du Leader, de façon à faciliter la bonne compréhension des attentes du dispositif et à **prévenir au mieux les risques** liés au dispositif (tel que la collecte des justificatifs de dépenses en vue des remontées de paiement) ;
- **Améliorer le travail de médiation autour de la fiche-projet** (pour une compréhension optimale des attendus au commencement de l'accompagnement) ;
- Proposer un **annuaire des projets programmés** dans LEADER Pays d'Arles ;
- **Faciliter le rapprochement entre porteurs** et entre projets programmés, au travers de rendez-vous / rencontres prévoyant des retours d'expériences / témoignages

5. LES PROCEDURES SONT CLAIRES ET LES OUTILS A DESTINATION DU PORTEUR DE PROJET LUI PERMETTENT DE LES COMPRENDRE SANS DIFFICULTE ET D'ETRE AUTONOME DANS LA PROCEDURE

Le parcours du porteur de projet commence dès sa prise de connaissance du programme et de ses appels à projets. La cellule technique LEADER propose un **accueil en continu** visant à fournir un ensemble d'informations lui permettant **d'anticiper les différentes étapes du circuit de gestion Leader** et de disposer d'une bonne compréhension des attributs du programme.

Le GAL Pays d'Arles attache une importance particulière à **mettre le porteur dans les meilleures conditions dès le commencement de l'accompagnement**. Cela passe par une communication complète et adaptée à destination du porteur, qui s'appuie sur des **outils « sur-mesure »** élaborés au commencement du LEADER. Le GAL a passé un

marché communication qui a permis de se doter d'un kit d'outils estampillés « **LEADER, donnons vie à votre projet** » et de supports annexes.

Les **chemises complètes** et les **guides au porteur** sont les **deux principaux outils utilisés pour l'accompagnement des porteurs** :

✓ Les **chemises** sont distribuées dès le premier rendez-vous avec le porteur ; Elles comprennent des supports adaptés aux besoins des porteurs de projets : fiches cartonnées destinées aux porteurs comprenant les fiches-action (recto-verso) et un 4-pages sur le fonctionnement du dispositif, dépliants, clés-USB (utilisées notamment au stade du conventionnement avec le porteur), un guide au porteur pour franchir les différentes étapes de la demande de financement au bilan ;

✓ Les **guides** sont transmis au moment de la signature de la convention Les guides se présentent sous forme de classeur comprenant des fiches synthétiques sur le fonctionnement du programme, les grandes règles (taux d'intervention, les acomptes, etc.) et des fiches reprenant chacune des grandes étapes du dispositif (passage en comité en opportunité, dépôt de la demande de financement, conventionnement, demandes de paiement, bilan final) avec notamment des modèles de documents (facture type, modèle de délibération, liste de pièces attendues, etc.) facilitant le travail du porteur de projet.

Ces éléments sont à la fois :

- Des **supports à usage du porteur** qui dispose d'une information claire, dans sa recherche d'une autonomie dans la procédure ;
- Des **outils pour l'accompagnateur** pour communiquer avec le porteur et lui fournir des explications claires et fiables

Les **clés-USB** sont utilisées **comme support de transmission** des informations aux porteurs, **au moment de la phase de conventionnement** ; elles **comprennent tous les documents** (notes d'information, modèles de documents, etc.) facilitant la mise en œuvre des projets :

1. La dernière version de la fiche projet, telle que présentée au comité de programmation en opportunité ;
2. La dernière version du formulaire, avec le plan de financement voté et l'objet de la convention ;
3. Un rappel des règles de publicité, accompagné des logos à utiliser et d'une cartouche adhésive en plusieurs exemplaires (comprenant l'ensemble des logos à apposer), ainsi qu'une affiche officielle ;
4. Un exemple de fiches de temps passé sur l'opération ;
5. La convention signée ;
6. La matrice de bilan financier, accompagnée d'une note pour aider le porteur à remplir le document ;
7. La trame de bilan qualitatif

Le porteur se voit transmettre la clé-USB lors d'un rendez-vous consacré à la signature de la convention. Lors de cette rencontre, le gestionnaire explique l'usage de chaque document et répond aux questions relatives à la mise en œuvre des projets. Enfin, le

porteur se voit également remettre des **adhésifs comprenant le bandeau de logo Leader (Europe, Leader, Région PACA, PETR)** à destination des équipements et des investissements financés dans Leader, afin de leur permettre de **se conformer aux obligations de publicité** desquelles il a été informé par l'accompagnateur et auxquelles il est soumis dans le cadre de la convention de financement.

⇒ En synthèse, les **outils** présentés plus haut sont **utiles** et **facilitent la médiation entre l'accompagnateur et le porteur de projet**. Enfin, au-delà de ces outils spécialement conçus pour l'accompagnement individuel, le porteur trouve une information complète et mise à jour (appels à projets) sur les outils numériques (notamment le site LEADER et la page dédié sur celui du PETR)

N.B. : Ce sont **près de 155 accueils de porteurs** qui ont été assurés depuis le début de la programmation. Ce sont donc autant de supports d'accompagnement (chemises) qui ont été distribués. A cela il faut ajouter la diffusion d'un grand nombre de ces supports à l'occasion d'événements et d'actions de communication plus « grand public », au travers desquelles le GAL a communiqué avec des porteurs potentiels.

- ⇒ Les **dépliants** sont distribués aux partenaires du LEADER qui les mettent à disposition du public.
- ⇒ Le **compte Facebook du Pays d'Arles**, qui connaît un nombre d'abonnés en croissance continue, se fait **le relais des actualités du LEADER** (événements, calendrier, lancement des appels à projets, focus sur des projets et des porteurs, etc.). Plusieurs **newsletters** (dont 3 en 2019) ont été consacrées totalement ou partiellement au programme, avec une **cible de 784 personnes** (taux d'ouverture de 26%).
- ⇒ Le **site internet du PETR du Pays d'Arles**, structure porteuse du GAL, a connu une refonte en profondeur en 2019 : l'augmentation du nombre de ses visiteurs est de près de 80% depuis sa réouverture (printemps 2019). LEADER bénéficie directement de cette visibilité et de ce **trafic croissants**. Une **page** est spécifiquement consacrée aux financements portés par le Pays d'Arles et majoritairement au programme LEADER, et constitue **la 4^{ème} page la plus visitée sur l'ensemble du site du Pays**.
- ⇒ En parallèle, **Leader Pays d'Arles** dispose de son **site propre** qui a servi le programme pendant plusieurs années ; le site propose une ressource complète et fournie en documentation, mais n'a pas fait ses preuves pour sensibiliser les porteurs de projets. En effet, d'autres outils ont, depuis lors, été produits, notamment le classeur porteurs produit collectivement avec d'autres GAL et les chemises conçues spécifiquement pour les porteurs de projets, permettant une médiation directe avec les porteurs. Le site Leader Pays d'Arles avait été mis en place initialement dans un contexte où le site du Syndicat Mixte (ex-PETR) était très peu utilisé par les partenaires et le grand public ; disposer d'un site identifié Leader a donc permis aux visiteurs de trouver une information ciblée sur un support web propre à Leader. Depuis, le site du PETR a connu une refonte (printemps 2019) et connaît une croissance permanente de ses visites.

Aujourd'hui, il est plus intéressant de se raccrocher au site de la structure porteuse pour valoriser Leader et guider le visiteur. La page Leader du site du Pays d'Arles constitue la porte d'entrée principale vers leader Pays d'Arles : les visiteurs y trouvent les informations essentielles ainsi que le modèle de fiche-projet et les appels à projets en cours. Un lien est établi avec le site Leader Pays d'Arles pour permettre aux porteurs de projet d'aller y trouver des contenus plus détaillés. Aussi, le maintien du site web dédié à leader Pays d'Arles n'est plus opportun et il sera proposé prochainement sa fermeture. En parallèle, la page dédiée à Leader sera prochainement améliorée et ses contenus rendus encore plus accessibles par un travail de vulgarisation.

- ⇒ Il a, par ailleurs, été constaté, lors de la réunion du Comité de programmation du 18 juillet 2019, que les outils « réseaux sociaux » (sites web inclus) ne bénéficiaient pas encore d'une audience importante, **même si celle-ci est en croissance continue**. Il est donc important de pouvoir **s'appuyer sur des relais** que sont en premier lieu les **membres du Comité de programmation** et les **partenaires techniques** auprès des Parcs, des Intercommunalités et des Chambres consulaires, **ré-affirmant leur rôle de premiers « ambassadeurs » du Leader**.

ARTICULATION DES MISSIONS DE L'ANIMATEUR

Pour rappel, les missions assurées par l'Animateur sont les suivantes :

- information, communication autour du dispositif,
- accompagnement du porteur de projet dans la définition de son projet et accompagnement technique,
- instruction des dossiers,
- présentation des projets aux comités techniques et Comités de programmation,
- référent des co-financeurs des projets instruits,
- suivi de l'exécution des opérations,
- contribution à la rédaction du rapport annuel d'exécution (volet animation),
- participation à l'évaluation.

L'animateur alterne entre deux grandes fonctions, dans l'exercice de son poste :

1. **Animation** (incluant les actions de communication)
2. **Accompagnement**

L'accompagnement assuré par l'animateur correspond à la **phase la plus en amont** du processus LEADER. La phase débute **dès le premier accueil** du porteur de projets et va, en fonction des besoins de ce dernier, se poursuivre jusqu'à la présentation de son projet au Comité en opportunité.

L'accompagnement se traduit par :

- le **recueil des besoins** individuels de chaque porteur ;
- **l'organisation de rendez-vous** avec le porteur ;
- la **coordination des contributions des différents partenaires** (ETAP) ;
- la bonne **restitution aux porteurs** des conseils et recommandations ;

En pratique, **l'accompagnement** est une **fonction continue**, dans la mesure où un porteur de projet peut demander à être accompagné quand il le souhaite. Néanmoins, il reste essentiellement concentré sur les phases d'ouverture d'appels à projets LEADER.

Quant à l'animation, elle correspond à une **fonction transversale** qui vise principalement à :

- **Faire connaître** le programme sur le territoire (communication, présence sur le territoire pour la détection de projets, activation du réseau, etc.)
- **Organiser les réunions du Comité technique** et des échanges avec l'ETAP
- Préparer et organiser les **réunions du Comité de programmation** et de l'interlocution technique avec les membres du Comité

Ainsi, la **répartition de l'accompagnement et de l'animation** est **difficilement quantifiable** ; en effet, les fonctions peuvent se recouper, des actions d'animation (ex. restitution aux porteurs des échanges issues d'une réunion de Comité technique) pouvant servir en phase d'accompagnement.

⇒ Avec désormais un rythme de 2 campagnes d'appels à projets par an, **l'accompagnement est quasi-continu**, occupant 10 mois sur 12 ; **la part de travail relevant de l'accompagnement demeure majoritaire** dans le plan de charge

6. LA MOBILISATION DES COFINANCEMENTS EST FACILE ET S'EFFECTUE DANS DES DELAIS RAISONNABLES

A ce stade de la programmation, la grande majorité des projets financés dans LEADER Pays d'Arles (24 sur 27, soit 90% des projets) a fait l'objet d'un cofinancement de la Région SUD PACA.

⇒ Cette **mobilisation** s'effectue **de façon fluide** avec l'institution régionale, par la tenue d'un comité des cofinanceurs, 10 semaines avant la date de passage au vote au Conseil régional

Les interlocuteurs à la Région sont informés des projets au moment du dépôt des fiches définitives par les différents porteurs, soit 6 semaines avant la tenue du Comité de programmation. Ce lien technique avec la Région tend à se faire un peu plus en amont, pour permettre une prise de connaissance des projets avant la clôture des appels à projets.

7. LES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (PUBLICS ET PRIVÉS) S'APPROPRIENT LEUR RÔLE ET RESTENT MOBILISÉS PENDANT LA VIE DU PROGRAMME

Le **Comité de Programmation LEADER Pays d'Arles** est composé de **46 membres** :

- **Collège privé** composé de **12** titulaires et d'autant de suppléants ;
- **Collège public** composé de **11** titulaires et d'autant de suppléants

La première séance du Comité (26/11/2015) a connu une affluence particulièrement importante (dans un contexte où la convention liant l'Autorité de Gestion, l'ASP et la structure porteuse de GAL, le Syndicat Mixte du Pays d'Arles venait d'être signée), avec la présence de 31 membres, titulaires et suppléants confondus.

- ⇒ A ce stade de la programmation, **13 séances ont été organisées** (dont deux sous forme dématérialisée). **Ce sont approximativement les deux tiers des membres (65%) qui se mobilisent pour les séances du Comité.** A chaque séance, c'est **en moyenne 18 participants** que le GAL enregistre

Chaque séance fait apparaître **en moyenne 3 risques de conflits d'intérêt identifiés** ; ces **conflits** sont **tracés** et les représentants au Comité de programmation en situation de conflits se retirent le temps des débats sur le projet concerné.

Les deux collèges confondus ont connu 16 changements au total.

- ⇒ En focalisant sur les membres votants, on atteint un **taux de présence global moyen de 69%**.

Au détail, on observe un taux de :

- 73% pour les membres privés
- 64% pour les membres publics

Le collège privé se mobilise donc un peu plus que le collège public ; il faut y voir avant tout l'obligation de respect du double quorum, prévoyant notamment une présence égale ou supérieure du nombre de votants privés par rapport au nombre de votants publics. D'ailleurs, le GAL est toujours parvenu à mobiliser les membres du Comité et n'a jamais été contraint de reporter une séance du Comité par défaut de l'atteinte du double-quorum.

On peut également observer que les membres suppléants sont davantage sollicités sur le collège privé que pour le collège public : les suppléants votants du privé représentent près de 38% de l'ensemble des votants du privé (contre 26 % pour le public).

Le GAL Pays d'Arles utilise un modèle de **questionnaires** (commun aux GAL de la région) à l'adresse des membres du Comité de programmation visant à **recueillir le**

point de vue des membres sur les réunions auxquelles ils assistent. Ces questionnaires sont distribués au début des réunions du Comité. A ce stade, ce sont **20 questionnaires** qui ont été **retournés** au GAL, constituant un échantillon limité. Néanmoins, l'analyse de ces retours fait apparaître quelques tendances.

Le profil des répondants :

- Les trois quarts des répondants sont issus du collège privé
 - La répartition titulaires / suppléants est sensiblement la même (53% / 47%)
- ⇒ Le **travail de préparation** de la réunion (transmission des informations, des documents, suffisamment en amont, etc.) est **apprécié** par la quasi-totalité des répondants. Il est à noter que 3 répondants sur 4 précisent qu'ils n'ont pas obtenu l'ensemble des réponses à leurs questions, laissant une **marge d'amélioration**.
- ⇒ Sur l'organisation de la réunion, **la satisfaction est assez unanime** sur les différents points concernés : lieu de réunion, conditions d'accueil, tenue des débats, respect de l'ordre du jour, etc. **Un élément demeure perfectible : le respect de l'horaire de fin de réunion.** Il est vrai que les **ordres du jour** des réunions du Comité de programmation sont souvent **riches**, avec un **rythme moyen d'environ 3 Comités par an**, une **grande diversité de points** placés à l'ordre du jour (projets, points administratifs, actualités, perspectives, etc.) et le souhait de **ne pas excéder les deux heures** pour chaque séance. Il arrive que l'horaire de fin prévue soit néanmoins dépassée. De même, le démarrage de la réunion prend parfois un peu de retard.
- ⇒ Concernant la **tenue des débats**, le travail proposé semble apporter une satisfaction quasi unanime, sur les différents points évoqués (clarté des présentations, liberté d'expression des membres, répartition des temps, processus de prise des décisions, dynamisme etc.).
- ⇒ Enfin, sur **l'organisation générale** des réunions du Comité, plusieurs membres ont transmis des compliments à l'équipe organisatrice. Des points d'actualité sont régulièrement faits en séance, sur la réalisation des projets (et sur les suites qui sont observées pour ceux qui sont achevés), sur la base d'un tableau de suivi commenté par le gestionnaire qui est chargé d'accompagner la mise en œuvre des projets.
- ⇒ Mais il semble que les membres souhaitent pouvoir **aller plus loin sur le sujet de la réalisation des projets**, témoignant de leur intérêt et de leur curiosité. A cet effet, il sera proposé de consacrer un Comité de Programmation aux projets programmés, avec des témoignages de porteurs, voire d'organiser la réunion chez un porteur de projet.

8. LES MODALITES DE PROGRAMMATION CONDUISENT A PRIVILEGIER LES PROJETS CONTRIBUANT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE A L'ECHELLE LOCALE

LEADER programme des projets présentant un caractère durable et responsable qui contribue au développement durable et relève d'une utilisation durable des ressources.

25% de la note de sélection porte sur cette thématique. Il s'agit de savoir si le porteur de projet est engagé dans une démarche de Développement durable et/ou s'il retient au moins 30 % de biens et services auprès de fournisseurs engagés dans une démarche « Développement durable » validée par un tiers.

9. LE GAL PROGRAMME A UN RYTHME SATISFAISANT ?

Pour rappel, au 31 juillet 2019 :

Objectifs stratégiques	Montants conventionnés	Nouvelle maquette après transferts	Montants consommés	% consommés au 31/08/2019	Reste à consommer
1	603.450€	658.450€	321.748,17€	48,86%	336.701,83€
2	402.300€	512.300€	412.333,13€	80,49%	99.966,87€
3	277.110€	352.110€	247.782,73€	70,37%	104.327,27€
4	268.200€	268.200€	133.155,27€	49,65%	135.044,72€
5	295.020€	235.020€	0,00€	0,00%	235.020€
6	186.000,90€	156.000,90€	0,00€	0,00%	156.000,90€
7	551.072,78€	401.072,78€	0.00€	0,00%	401.072,78€
TOTAUX	2.583.153,68€	2.583.153,68€	1.115.019,32 €	43,17%	1.468.134,37 €

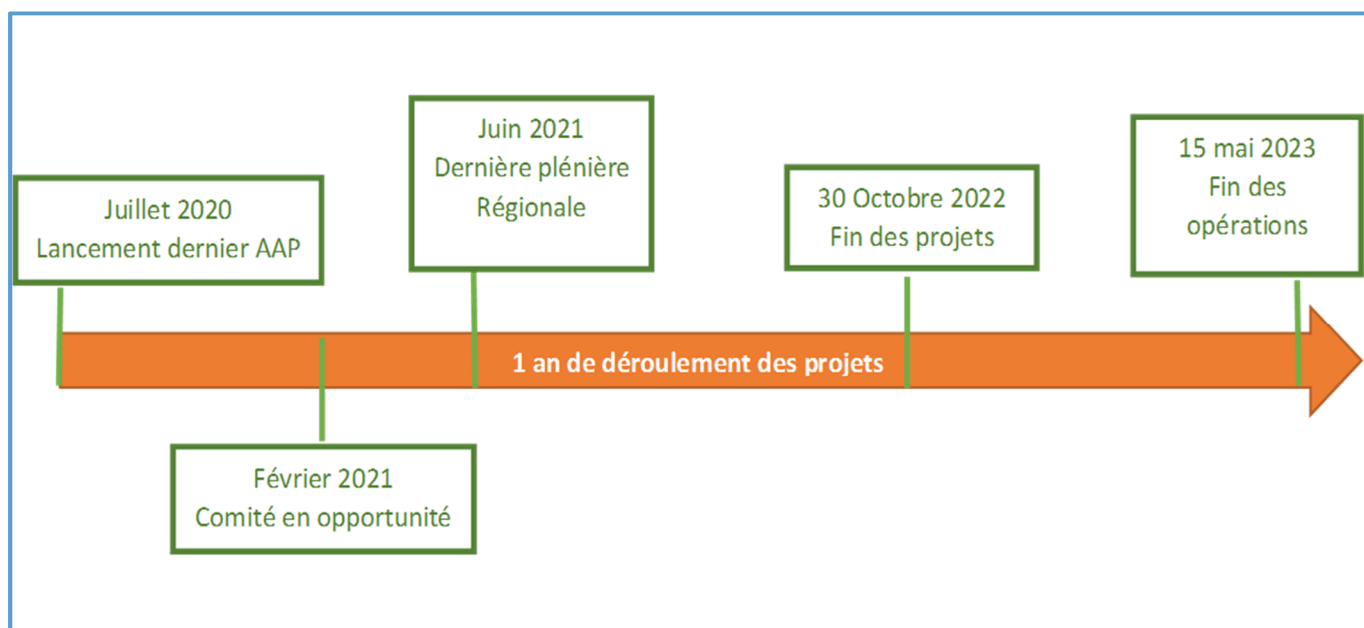
Les premiers projets ont été programmés en juillet 2017. Le retard pris en début de cette génération de LEADER 2014-2020 explique le **taux de consommation de 43,17% de l'enveloppe FEADER**. L'autorité de gestion a allongé la durée de la programmation, de manière à pouvoir continuer à programmer jusqu'en 2022, tous les travaux de certification de service fait devant être terminés au 15 mai 2023.

CALENDRIER DES PROCHAINS APPELS A PROJETS

- ⇒ AAP 5 : deux projets sont en cours d'instruction (clôture à l'automne 2019) ;
- ⇒ AAP 6 : en cours, date prévisionnelle de programmation en juillet 2020 ;
- ⇒ AAP 7 : Lancement prévu en février 2020 ;

- ⇒ **AAP 8** (dernière campagne d'appels)
- ✓ Le **lancement est prévu en juillet 2020** ;
- ✓ la programmation de ces projets est prévue en juillet 2021 ;
- ✓ leur réalisation devra prendre fin au plus tard fin octobre 2022, laissant au porteur 4 mois (dépôt en février 2023) pour faire le bilan et pour le déposer au Gal qui disposera de 3 mois (Mars-Mai 2023) pour traiter les Certificats de service fait

Le détail de la 8^{ème} et dernière campagne prévisionnelle d'appels à projets est le suivant :



Ce « rétro planning » montre qu'il ne reste plus beaucoup de temps pour programmer les 1.468.134,37€ restant de fonds publics.

Sur la base **d'une moyenne d'environ 40.000€ (fonds publics) par projet**, il resterait environ 36 dossiers à programmer pour consommer la totalité de l'enveloppe. Deux paramètres sur lesquels intervenir pour une utilisation optimum des fonds :

- ⇒ **Programmer de nombreux projets**
- ⇒ **Programmer des projets avec des montants de financement plus élevés**

10. LE CIRCUIT DE GESTION SECURISE LA PROCEDURE ET EVOLUE POSITIVEMENT PENDANT LA VIE DU PROGRAMME

Le **circuit de gestion** est **mis en œuvre par la Région**. Cette dernière est désignée comme Autorité de Gestion pour le Programme de développement rural (PDR) Provence-Alpes-Côte d'Azur. De fait, elle est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du PDR. A ce titre, elle a délégué une partie de ses tâches à d'autres organismes, dont le **GAL du Pays d'Arles**, qui devient ainsi **organisme intermédiaire**.

C'est pourquoi un **contrôle de délégation** a été effectué par l'Autorité de gestion afin de s'assurer de la réalisation des missions déléguées, en conformité avec les procédures et la réglementation. Cette démarche s'inscrit dans le travail d'identification et de maîtrise des risques pesant sur le Programme régional.

Ce contrôle s'est effectué en deux temps :

1. Un contrôle d'ordre général sur 4 sujets :

- L'organisation et les moyens : s'assurer que les moyens mis en œuvre par le délégataire sont en adéquation avec les missions qui lui sont déléguées
- Les procédures : vérifier que les procédures transmises par l'Autorité de Gestion sont connues des agents et assimilées. Vérifier également que les documents types fournis par l'autorité de gestions sont correctement utilisés
- L'archivage : s'assurer que le délégataire a mis en place une procédure d'archivage pour les dossiers soldés et dossiers rejetés
- L'animation, l'information et l'accompagnement des bénéficiaires : le délégataire a sensibilisé les bénéficiaires potentiels, accompagné et informé le bénéficiaire de ses obligations.

2. Un contrôle de dossiers

L'objectif est de vérifier la qualité de l'instruction réalisée par le GAL.

⇒ **Ce contrôle n'a pas révélé de défaillance dans la gestion du programme par le GAL**, dans la mesure où l'organisation et les moyens mis en œuvre ont été évalués comme satisfaisants

Deux postes à temps plein pour l'animation et la gestion, **encadrés pour 10 % de son temps de travail, d'une cheffe de projet**. Par ailleurs, le GAL du Pays d'Arles n'a pas connu de « turnover » important, puisque seules deux mobilités ont eu lieu au sein de l'équipe technique depuis 2017, et ont été précédées de longues périodes de tuilage avec les agents recrutés (en moyenne 4 mois).

A l'occasion du départ des précédents agents, un **guide de recueil de bonnes pratiques** ainsi que **deux guides d'instruction et d'animation** ont été développés. Y



figurent toutes les procédures, contacts et modalités afin d'assurer une continuité de la qualité du travail.

L'équipe en place continue à **faire vivre** ces outils et a constitué un **guide des procédures et règlements**. Cela a permis de montrer, lors du contrôle, que les **procédures** émises par l'Autorité de gestion sont **connues et recensées**. Cette appropriation des règlements passe aussi par les échanges entre les membres de l'équipe du GAL. De plus, ces procédures sont présentées en Intergal ou sur des temps organisés par le Réseau rural régional. Il existe des ateliers entre animateurs de GAL, ainsi qu'entre gestionnaires, organisés sans présence de l'Autorité de gestion, selon les besoins identifiés. Tous ces échanges permettent la mutualisation des pratiques et des procédures, ainsi qu'une bonne coopération entre GALs. Enfin, le GAL est adhérent à Leader France, qui constitue un des canaux d'information.

⇒ Il est à noter que l'autorité de gestion a mis en place au niveau régional, un Comité de pilotage des risques, **auquel participe l'équipe du Gal du Pays d'Arles**

Pour rappel, les porteurs conventionnés bénéficient tous d'un accompagnement individuel et personnalisé, tout au long de la vie de leur projet. **En moyenne, le GAL consacre plus de 4 rendez-vous par porteur sur la durée de vie du projet, la grande majorité réalisée sur place**, jusqu'à la rédaction des bilans. Cette proximité volontaire permet d'informer les bénéficiaires de l'ensemble des procédures à respecter et du circuit de gestion. Des **outils** ont été créés, notamment le **guide du porteur** qui est remis sous forme d'un classeur accompagné d'une clé USB sur laquelle figurent tous les documents nécessaires. Pour exemple, la convention FEADER n'est pas envoyée par voie postale, mais l'équipe du GAL organise systématiquement un rendez-vous, auquel sont conviés le technicien chargé de la mise en œuvre du projet, ainsi que le(a) représentant(e) légal(e). Cette lecture commune de l'acte attributif permet de poser le cadre juridique et de s'assurer que le porteur ait bien compris les obligations qui lui incombent (notamment en matière de respect des règles de publicité). Le **souci de sécuriser la piste d'audit**, afin de rembourser au mieux les sommes dues aux porteurs de projet est une constante pour l'équipe du GAL.

Ce circuit de gestion, ainsi que les outils (formulaire, informatiques) créés par l'Autorité de gestion et l'ASP, ont évolué à mesure de l'avancement du programme. Si aujourd'hui l'ensemble des documents sont fournis, **certaines changements complexifient la gestion du programme**. Ainsi l'acte attributif, dont la première version a été fournie en mars 2018, a connu 8 versions différentes depuis. Le rapport d'instruction a subi un profond remaniement avec des calculs automatiques qui ne fonctionnent pas. Enfin, si l'outil informatique « Osiris » fonctionne, il n'est pas toujours très intuitif, voir complexe.

3 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

3.1 MOBILISATION DES FICHES-ACTION DEDIEES A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Lors du **focus-group** dédié à l'évaluation à mi-parcours réunissant les membres du **Comité Technique** Leader Pays d'Arles, la mobilisation des fiches-action 5 et 6 a été l'objet d'échanges entre techniciens, dans le but d'explorer des pistes d'amélioration, dans la perspective de la seconde moitié de la programmation LEADER.

LEADER n'a pas pu être sollicité notamment du fait de l'existence d'un **cadre d'intervention financière de la Région** (service Transition Energétique), sur les éco-matériaux. En effet, la mobilisation de LEADER ne peut s'effectuer seulement s'il n'existe pas de dispositifs dans le Droit Commun.

D'autres freins peuvent être invoqués, notamment le fait que les projets de développement des éco-matériaux sont portés par un **petit nombre d'acteurs** et qu'il s'agit le plus souvent de projets ayant une dimension Recherche et développement sur laquelle les porteurs entendent conserver le bénéfice de leurs travaux. L'intérêt collectif des projets peut être questionné dans ce cas.

Certains acteurs qui pourraient porter des actions comme les intercommunalités, dans le cadre de leur politique d'habitat, les chambres consulaires ou les organisations professionnelles, n'ont pas fait, à ce jour, de ce sujet une priorité. Enfin, plusieurs porteurs de projets potentiels sont situés en dehors du périmètre éligible.

Toutefois, avec la signature prochaine, en décembre 2019, du **Contrat de Transition Ecologique** (CTE) porté par le PETR, de nouveaux projets pourraient émerger, notamment parce que le CTE est centré sur la **valorisation des ressources locales** : production d'éco-matériaux, valorisation énergétique de la biomasse, valorisation du potentiel solaire, économies et préservation de la ressource en eau.

Pour **renforcer les chances de voir un projet émerger** dans Leader sur ces thématiques, **plusieurs pistes ont été identifiées**, notamment lors des échanges avec les membres du Comité technique LEADER et les membres du Comité de programmation :

- ⇒ Maintenir une coordination forte avec la Région et son service Transition Energétique afin de conserver un potentiel d'émergence de projets dans LEADER en étudiant les opportunités au cas par cas (cibler les projets sollicitant une aide sur le fonctionnement – la Région soutenant seulement l'investissement – cibler les projets exemplaires, expérimentaux) ;
- ⇒ Poursuivre la réflexion autour d'un projet qui comprendrait des actions orientées vers la sensibilisation des artisans dans l'utilisation de matériaux bio-sourcés, avec notamment l'appui de la Chambre régionale des Métiers et des Artisans et les organisations professionnelles.
- ⇒ Remobiliser les EPCI sur le sujet, notamment les services économiques et habitat et les élus via les bureaux et/ou conseils communautaires ;
- ⇒ Cibler la diffusion des appels à projets (via des canaux ou des publications spécialisés) pour contribuer à faire émerger des porteurs de projet insoupçonnés ;

3.2 PERFECTIONNEMENT DU FONCTIONNEMENT DU COTECH

Le **focus-group** dédié à l'évaluation mi-parcours réunissant les membres du **Comité Technique** Leader Pays d'Arles a permis aux participants d'échanger sur le **fonctionnement de l'instance technique**.

L'instance se réunit, en moyenne, tous les trimestres. Depuis 2016, **15 réunions se sont tenues**. A minima, ce sont deux réunions de Comité technique qui sont organisées au cours de chaque campagne d'appels à projets, afin d'échanger sur les projets en cours d'accompagnement et de leur permettre de se bonifier avant la clôture des appels et le dépôt officiel des fiches projets. D'autres réunions sont convoquées dès que nécessaire, par exemple pour préparer des réunions du Comité de Programmation.

L'instance n'a pas pour mission de formuler des avis mais d'émettre des recommandations sur les différents projets. Les membres du Comité technique apportent leur expertise et leur expérience qui se traduisent ensuite par des remarques et des conseils qui sont transmis aux différents porteurs de projets, pendant la période d'accompagnement. Au moment du passage des projets en opportunité, il arrive que des projets se voient notifier un avis favorable avec réserve(s). Ensuite, le travail de levée des réserves est assuré par l'équipe technique du GAL, sur la base d'éléments précis transmis par le porteur, en réponse à l'énoncé de la réserve.

Par ailleurs, **le rôle du Comité technique n'est pas parfaitement connu et bien compris par les membres du Comité de programmation**. L'ETAP représente le Pays d'Arles et sa diversité avec ses 3 entités territoriales. Ses apports techniques sont essentiels.

Pour **parfaire le fonctionnement du Comité technique** LEADER, il est proposé de :

- ⇒ Transmettre aux membres du Comité technique le détail du travail de levée de réserve(s) une fois les levées notifiées aux porteurs de projets ;
- ⇒ Rappeler, lors des réunions du Comité de programmation, le rôle du Comité technique et la plus-value qu'il amène ;
- ⇒ Renforcer le lien entre techniciens et élus, notamment à l'approche des réunions du Comité de programmation, pour parfaire leur connaissance des dossiers et consolider leur implication dans LEADER

3.3 DEVELOPPEMENT DES CONNEXIONS ENTRE PROJETS / PORTEURS

Lors du **focus-group** dédié à l'évaluation mi-parcours réunissant les **membres du Comité Technique LEADER Pays d'Arles**, il a été constaté qu'il existait trop **peu de liant entre les projets programmés et entre leurs porteurs**. Des liens existent mais il serait opportun de développer davantage les opportunités de rapprochement et les connexions car cela serait bénéfique pour chacun d'entre eux et générateur de nouvelles idées et de nouveaux projets. Des actions de mise en lien des projets permettraient de mettre en évidence des **complémentarités** et des **interconnexions**, de trouver une meilleure inscription commune au sein d'un projet de territoire, de capitaliser des expériences plus nombreuses, etc.

Ce constat est, par ailleurs, ressorti du **focus group lors de la réunion du Comité de programmation** le 18 juillet 2019, et lors des **entretiens réalisés avec les bénéficiaires LEADER**. Ces derniers sont porteurs de projets collectifs et se saisissent du LEADER et de l'accompagnement proposé pour se mettre en réseau avec des partenaires avec lesquels ils n'ont nécessairement l'habitude de travailler. LEADER joue ainsi son rôle de facilitateur d'émergence de réseaux d'acteurs et cela crée des passerelles, pas suffisamment exploitées.

Pour **faciliter cette mise en réseau** des projets LEADER, il est proposé de :

- ⇒ Animer un club des porteurs, pour capitaliser ce qui avait été initié lors du Point Presse consacré au programme au printemps 2018 (rencontre des porteurs LEADER)

3.4 OPTIMISATION DE LA RELATION GAL / PORTEURS

Le GAL Pays d'Arles s'efforce de mettre en œuvre un **accompagnement renforcé et adapté aux besoins, tout au long de la vie du projet**, à savoir dès sa phase de montage et jusqu'au bilan de l'opération, par l'équipe technique.

Cet accompagnement se traduit par des accueils individuels bonifiés par les apports des partenaires techniques (Parcs, intercommunalités, chambres consulaires), suivant une méthodologie éprouvée depuis le début de la programmation. Pour rappel, ce sont plus de 60 projets qui ont pu bénéficier d'un accompagnement par le GAL et plus de 150 porteurs de projets qui ont été accueillis.

Dans le cadre de la présente évaluation, plusieurs **bénéficiaires LEADER** ont été mis à contribution et sollicités au travers **d'entretiens individuels** de 1 à 2 heures. Des entretiens ont également eu lieu avec un porteur de projet accompagné mais dont le projet a connu un refus en phase d'opportunité par le Comité de programmation, et un porteur accompagné au cours d'une campagne d'appels à projets mais qui a choisi de ne pas déposer officiellement sa fiche-projet au moment de la clôture.

Ces retours ont permis de **mesurer l'impact de l'accompagnement** et **d'apprécier l'évolution entre le primo-accueil et la phase de réalisation** (jusqu'au bilan pour les projets achevés), sur les grands thèmes suivants : connaissance du programme, motivations, déroulement de l'accompagnement, difficultés rencontrées, perception du LEADER.

En synthèse, plusieurs **pistes d'amélioration** ont pu être relevées au travers des entretiens avec les porteurs :

- ⇒ Explorer des pistes autour du mécénat et du crowdfunding pour aider davantage les porteurs dans leur recherche de fonds (part d'autofinancement du projet) et rendre l'accompagnement encore plus bénéfique ;
- ⇒ Faciliter davantage l'acculturation des porteurs au LEADER et à ses singularités en amont, en améliorant la qualité de la transmission des informations relatives aux différentes étapes du LEADER, de façon à faciliter la bonne compréhension des attentes du dispositif et à prévenir au mieux les risques liés au dispositif (tel que la collecte des justificatifs de dépenses en vue des remontées de paiement);
- ⇒ Améliorer le travail de médiation autour de la fiche-projet (pour une compréhension optimale des attendus au commencement de l'accompagnement);
- ⇒ Proposer un annuaire des projets programmés dans LEADER Pays d'Arles ;
- ⇒ Faciliter le rapprochement entre porteurs et entre projets programmés, au travers de rendez-vous / rencontres prévoyant des retours d'expériences / témoignages

3.5 FACILITATION DU LIEN ENTRE LES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION ET LES PORTEURS DE PROJETS

Lors de la réunion du **Comité de programmation** du 18 juillet 2019, les membres ont manifesté le souhait de pouvoir **aller plus loin dans le suivi des projets**.

Par ailleurs, il a été constaté que les outils « réseaux sociaux » (sites web inclus) ne bénéficiaient pas encore d'une audience importante, même si celle-ci est en croissance continue. Il est donc important de pouvoir **s'appuyer sur des relais** que sont en premier lieu les **membres du Comité de programmation** et les **partenaires techniques** auprès des Parcs, des Intercommunalités et des Chambres consulaires, réaffirmant leur **rôle de premiers « ambassadeurs » du Leader**.

Afin de **faciliter le lien entre les membres du Comité et les projets LEADER**, il est proposé de :

- ⇒ Accentuer la communication sur les projets programmés en proposant des temps dédiés (ex. organiser une séance chez un porteur de projet, consacrer tout un Comité aux projets programmés, faire intervenir des porteurs de projet en séance) ;
- ⇒ Poursuivre l'implication des partenaires du LEADER Pays d'Arles en mettant à leur disposition des outils et des temps dédiés à la valorisation des projets programmés (ex. temps de valorisation de projets chez les porteurs, consacrer davantage de temps au suivi des projets dans les ordres du jour des Comités, transmission régulière du tableau de suivi des projets à jour) ;



4

ANNEXES

EVALUATION A MI-PARCOURS GAL PAYS D'ARLES - LEADER 2014-2020

GRILLE D'ENTRETIEN COMITE DE PROGRAMMATION

Contexte

LEADER Pays d'Arles est, aujourd'hui, arrivé à mi-parcours. Le Comité ayant un rôle central dans la mise en œuvre de ce programme, en tant qu'organe de gouvernance, la qualité de son fonctionnement est un facteur de succès, et vous êtes invités à participer à cette démarche évaluative sur plusieurs grands items. Ce travail fait partie d'un cadre commun à l'ensemble des GALs de la Région PACA.

⇒ **OBJECTIF** : Mettre en évidence les **atouts** du programme et les **points d'amélioration**, dans la perspective de la mise en œuvre de la 2nde moitié de la programmation

Objet de l'évaluation

Lors de la dernière réunion du Comité de Programmation Leader Pays d'Arles, le 18 juillet 2019 à St Rémy de Provence, vous avez été invités à vous exprimer sur ces sujets. Ce temps d'échange s'est avéré très productif, néanmoins trop court pour permettre une collecte large des avis et des recommandations.

⇒ Afin d'affiner ce travail, nous vous donnons l'opportunité de vous exprimer au travers des mêmes grandes familles de questions, rappelées ci-dessous :

1. Le **fonctionnement** du Comité de Programmation (communication, fluidité, efficience, appropriation des contenus)
2. La **diffusion** du programme (rôle d'ambassadeur, relais du Leader)
3. **L'accompagnement** des porteurs dont les projets sont présentés en Comité
4. **L'impact** du programme (plus-value des projets, adéquation avec la stratégie)

Procédure de participation

Pour chacune des familles de questions, vous avez la possibilité d'exprimer des **remarques**, **observations** et autres **pistes de recommandation**. Vous pouvez faire parvenir vos réponses jusqu'au 28 août 2019 :

- Soit par voie numérique, en remplissant le document ci-présent, transmissible par mail ;
- Soit par voie manuscrite et le document pourra être scanné avant d'être transmis par mail ;

à : animation.leader@ville-arles.fr

Les réponses seront recueillies et les informations traitées **dans le respect de l'anonymat de chacun.**

1. Fonctionnement du Comité de programmation

Disposez-vous, selon vous, d'une bonne connaissance globale du dispositif et de son fonctionnement ?

La communication en amont des réunions vous satisfait-elle (anticipation, qualité de l'information transmise) ? Les éléments transmis par l'équipe technique vous permettent-ils de prendre des décisions de façon éclairée ? La présentation des projets vous aide-t-elle à forger votre avis ?

Au niveau de l'instance de programmation, quel regard portez-vous sur son fonctionnement ? Sa fluidité ? La fréquence de réunions ?

2. Diffusion / communication autour du programme

Vous sentez-vous ambassadeur de Leader Pays d'Arles ? Auquel cas, avez-vous l'opportunité de diffuser autour de vous ? Rencontrez-vous des freins (manque d'information sur le dispositif, sur le fonctionnement des appels à projets, etc.) ?

Plus largement, trouvez-vous que le programme bénéficie d'une bonne visibilité sur le territoire ? Ou pensez-vous qu'il gagnerait à être mieux connu ? Auquel cas, vers quel type de relais et par quel type de canaux faudrait-il, selon vous, améliorer la communication ?

3. L'accompagnement des porteurs

L'équipe technique s'attache à renforcer au mieux l'accompagnement des porteurs de projets et des bénéficiaires du territoire Pays d'Arles.

Pensez-vous que ce travail permet de favoriser l'émergence de projets solides ? d'assurer un suivi efficace pendant leur période de réalisation ?

4. L'impact du programme

A ce stade d'avancement de la programmation, et au vu des projets financés et de la consommation des enveloppes, quel regard portez-vous sur cette première moitié de programmation ?

Pensez-vous que les projets programmés dans Leader reflètent bien la stratégie du GAL ? Qu'ils apporteront une plus-value et qu'ils auront un impact important sur le territoire ?

EVALUATION A MI-PARCOURS GAL PAYS D'ARLES - LEADER 2014-2020

GRILLE D'ENTRETIEN COMITE TECHNIQUE

Contexte

LEADER Pays d'Arles est, aujourd'hui, arrivé à mi-parcours. Dans cette optique, vous êtes invités à participer à l'évaluation à mi-parcours menée actuellement par le GAL Pays d'Arles, et à vous exprimer sur plusieurs grands items. Ce travail fait partie d'un cadre commun à l'ensemble des GALs de la Région PACA.

⇒ **OBJECTIF** : Mettre en évidence les **atouts** du programme et les **points d'amélioration**, dans la perspective de la mise en œuvre de la 2nde moitié de la programmation

Objet de l'évaluation

Lors de la dernière réunion du COTECH Leader Pays d'Arles, le 16 juillet 2019 à Arles, vous avez eu l'occasion de vous exprimer sur ces sujets. Ce temps d'échange s'est avéré très productif. Néanmoins, et comme cela avait été convenu lors de la réunion, il nous semblait opportun de prolonger ces échanges, en vous laissant la possibilité de compléter vos contributions, afin de permettre une collecte large des avis et des recommandations, sur les mêmes grandes familles de questions, rappelées ci-dessous :

1. Le fonctionnement du Comité Technique (échanges, fluidité, efficience, appropriation des contenus) ;
2. La diffusion (rôle d'ambassadeur, relais du Leader)
3. L'accompagnement des porteurs (bonification des projets, identification des fragilités des projets)
4. L'impact du programme (plus-value des projets, adéquation avec la stratégie)

5. Procédure de participation

Pour chacune des familles de questions, vous avez la possibilité d'exprimer des **remarques**, **observations** et autres **pistes de recommandation**. Vous pouvez faire parvenir vos réponses jusqu'au 28 août 2019 :

- Soit par voie numérique, en remplissant le document ci-présent, transmissible par mail ;
- Soit par voie manuscrite et le document pourra être scanné avant d'être transmis par mail ;

à : animation.leader@ville-arles.fr

1. Fonctionnement du Comité Technique

Disposez-vous, selon vous, d'une bonne connaissance globale du dispositif et de son fonctionnement ?

La communication en amont des réunions vous satisfait-elle (anticipation, qualité de l'information transmise) ? Les éléments transmis par l'équipe technique vous permettent-ils de disposer d'une connaissance éclairée des projets émergents ?

Trouvez-vous que les réunions du Comité donnent lieu à des échanges de qualité ? Concernant le COTECH, quel regard portez-vous sur son fonctionnement ? Sa fluidité ? La fréquence de réunion ?

2. Diffusion / communication autour du programme

Vous sentez-vous ambassadeur de Leader Pays d'Arles ?

Auquel cas, avez-vous l'opportunité de diffuser autour de vous ?

Rencontrez-vous des freins (manque d'information sur le dispositif, sur le fonctionnement des appels à projets, etc.) pour vous faire le relais de Leader et attirer de nouveaux projets ?

3. L'accompagnement des porteurs

L'équipe technique s'attache à renforcer au mieux l'accompagnement des porteurs de projets et des bénéficiaires du territoire Pays d'Arles, notamment grâce à l'appui du COTECH.

Pensez-vous que ce travail permet de favoriser l'émergence de projets solides ?

En qualité de membre du COTECH, vous sentez-vous utile et pensez-vous que votre participation a un impact positif sur l'accompagnement des porteurs et, en bout de ligne, sur la qualité des projets ?

4. L'impact du programme

A ce stade d'avancement de la programmation, et au vu des projets financés et de la consommation des enveloppes, quel regard portez-vous sur cette première moitié de programmation ?

Pensez-vous que les projets programmés dans Leader reflètent bien la stratégie du GAL ? Qu'ils apporteront une plus-value et qu'ils auront un impact important sur le territoire ?

EVALUATION A MI-PARCOURS GAL PAYS D'ARLES - LEADER 2014-2020

GRILLE D'ENTRETIEN COMITE TECHNIQUE

Contexte

LEADER Pays d'Arles est, aujourd'hui, arrivé à mi-parcours. Dans cette optique, vous êtes invités à participer à l'évaluation à mi-parcours menée actuellement par le GAL Pays d'Arles, et à vous exprimer sur plusieurs grands items. Ce travail fait partie d'un cadre commun à l'ensemble des GALs de la Région PACA.

⇒ **OBJECTIF** : Mettre en évidence les **atouts** du programme et les **points d'amélioration**, dans la perspective de la mise en œuvre de la 2nde moitié de la programmation

Objet de l'évaluation

Lors de la dernière réunion du COTECH Leader Pays d'Arles, le 16 juillet 2019 à Arles, vous avez eu l'occasion de vous exprimer sur ces sujets. Ce temps d'échange s'est avéré très productif. Néanmoins, et comme cela avait été convenu lors de la réunion, il nous semblait opportun de prolonger ces échanges, en vous laissant la possibilité de compléter vos contributions, afin de permettre une collecte large des avis et des recommandations, sur les mêmes grandes familles de questions, rappelées ci-dessous :

1. Le fonctionnement du Comité Technique (échanges, fluidité, efficience, appropriation des contenus) ;
2. La diffusion (rôle d'ambassadeur, relais du Leader)
3. L'accompagnement des porteurs (bonification des projets, identification des fragilités des projets)
4. L'impact du programme (plus-value des projets, adéquation avec la stratégie)

5. Procédure de participation

Pour chacune des familles de questions, vous avez la possibilité d'exprimer des **remarques**, **observations** et autres **pistes de recommandation**. Vous pouvez faire parvenir vos réponses jusqu'au 28 août 2019 :

- Soit par voie numérique, en remplissant le document ci-présent, transmissible par mail ;
- Soit par voie manuscrite et le document pourra être scanné avant d'être transmis par mail ;

à : animation.leader@ville-arles.fr

1. Fonctionnement du Comité Technique

Disposez-vous, selon vous, d'une bonne connaissance globale du dispositif et de son fonctionnement ?

La communication en amont des réunions vous satisfait-elle (anticipation, qualité de l'information transmise) ? Les éléments transmis par l'équipe technique vous permettent-ils de disposer d'une connaissance éclairée des projets émergents ?

Trouvez-vous que les réunions du Comité donnent lieu à des échanges de qualité ? Concernant le COTECH, quel regard portez-vous sur son fonctionnement ? Sa fluidité ? La fréquence de réunion ?

2. Diffusion / communication autour du programme

Vous sentez-vous ambassadeur de Leader Pays d'Arles ?

Auquel cas, avez-vous l'opportunité de diffuser autour de vous ?

Rencontrez-vous des freins (manque d'information sur le dispositif, sur le fonctionnement des appels à projets, etc.) pour vous faire le relais de Leader et attirer de nouveaux projets ?

3. L'accompagnement des porteurs

L'équipe technique s'attache à renforcer au mieux l'accompagnement des porteurs de projets et des bénéficiaires du territoire Pays d'Arles, notamment grâce à l'appui du COTECH.

Pensez-vous que ce travail permet de favoriser l'émergence de projets solides ?

En qualité de membre du COTECH, vous sentez-vous utile et pensez-vous que votre participation a un impact positif sur l'accompagnement des porteurs et, en bout de ligne, sur la qualité des projets ?

4. L'impact du programme

A ce stade d'avancement de la programmation, et au vu des projets financés et de la consommation des enveloppes, quel regard portez-vous sur cette première moitié de programmation ?

Pensez-vous que les projets programmés dans Leader reflètent bien la stratégie du GAL ? Qu'ils apporteront une plus-value et qu'ils auront un impact important sur le territoire ?

Questionnaire Leader Porteurs de projets - Evaluation GAL mi-parcours

Page 1 / 1 (100%)

Contexte

LEADER Pays d'Arles est, aujourd'hui, arrivé à mi-parcours. Dans cette optique, vous êtes invités à participer à l'évaluation menée actuellement par le GAL Pays d'Arles, et à vous exprimer sur plusieurs grands items.

Objet de l'évaluation

Au travers de LEADER Pays d'Arles, vous avez pu bénéficier d'un accompagnement pour le montage et la réalisation de votre projet. Ce questionnaire est l'occasion de vous exprimer sur la mise en oeuvre de cet accompagnement et d'apporter vos contributions pour le bon fonctionnement du programme.

Nous vous invitons à faire parvenir, si possible, vos réponses au plus tard le 28 août 2019.

Ce questionnaire comprend 10 questions et ne prend que quelques minutes à remplir. Il est anonyme.

Par avance, l'équipe technique du GAL Pays d'Arles vous remercie pour vos contributions.

1. Le statut de votre structure est

*

2. La taille de votre structure est la suivante

*

3. Par quel biais avez-vous eu connaissance du programme LEADER ? *

Votre réseau personnel (amis, famille etc.)

Votre réseau professionnel (réseau, collaborateurs etc.)

Une collectivité territoriale (municipalité, intercommunalité)

Autre structure publique (Parc naturel régional, Chambre consulaire etc.)

Le milieu associatif

La presse, un dépliant, etc.

Site internet du Pays d'Arles, communication mail du GAL, réseaux sociaux

Un événement sur le territoire du Pays d'Arles

4. comment classeriez-vous les principales motivations qui vous ont conduites à solliciter Leader ? *

Déplacez les réponses pour les ordonner



Couvrir un besoin de financement



Développer un projet pour le territoire et sa ruralité



S'ouvrir à de nouveaux réseaux de partenaires

5. Pensez-vous que vous auriez pu mener votre projet à terme sans Leader ? *

5 étoiles = 100% OUI



6. Si vous aviez l'opportunité de solliciter Leader à nouveau, le feriez-vous ? *

5 étoiles = 100% OUI

☆☆☆☆☆

7. Qualifieriez-vous Leader de contraignant ? *

0 n'étant pas contraignant et 5 très contraignant

0

1

2

3

4

5

8. Avez-vous été suffisamment informés en amont de ces contraintes, selon vous, par l'équipe technique ? *

5 étoiles = 100% OUI

☆☆☆☆☆

9. Quels principaux freins avez-vous rencontré au cours du Leader ? *

Rigueur administrative

Avance de trésorerie

Aucun

Durée du process

Autre

10. De 1 à 3, comment classeriez-vous les difficultés suivantes, par ordre de degré d'importance ? *

Déplacez les réponses pour les ordonner



L'apport en autofinancement



L'avance de trésorerie




La rigueur administrative

[Terminer](#)

Créez vous aussi votre questionnaire dès maintenant !

C'est parti !

(https://www.evalandgo.com/fr/?utm_source=questionnaire_bas&utm_medium=Referral)

 Signaler ce questionnaire

Powered by **Evalandgo** (<http://www.evalandgo.com/fr/?f=1>)

Evaluation à mi-parcours

GAL PAYS d'ARLES - LEADER 2014-2020

GRILLE D'ENTRETIEN PORTEURS DE PROJETS

Contexte

LEADER Pays d'Arles est, aujourd'hui, arrivé à mi-parcours. Dans cette optique, vous êtes invités à participer à l'évaluation à mi-parcours menée actuellement par le GAL Pays d'Arles, et à vous exprimer sur plusieurs grands items. Ce travail fait partie d'un cadre commun à l'ensemble des GALs de la Région PACA.

⇒ **OBJECTIF** : Mettre en évidence les **atouts** du programme et les **points d'amélioration**, dans la perspective de la mise en œuvre de la 2nde moitié de la programmation

Vous

- **Statut de votre structure**

- Public

Collectivité
Autre établissement de droit public

- Privé

Association
Entreprise
Autre structure de droit privé

- **Taille de votre structure**

Moins de 5 salariés
Entre 5 et 40
Plus de 50 salariés

Connaissance(s)

**Par quel biais avez-vous pris connaissance du programme ?
Quelle connaissance avez-vous des fonds européens ?**

Au moment de solliciter Leader, aviez-vous un attrait pour le développement rural ? L'accompagnement dont vous bénéficiez dans Leader vous permet-il de développer une meilleure appréhension de cet objectif propre à Leader ?

Motivations

Quelles sont les principales motivations qui vous ont conduit à solliciter LEADER ? (Besoin de financement ? Développer un projet pour le territoire ? S'ouvrir à d'autres réseaux ?)

Parcours / accompagnement

Trouvez-vous que l'accompagnement dispensé dans Leader s'adapte à vos besoins ?

Peut-être avez-vous été dirigé vers Leader par l'intermédiaire d'un référent technique, par exemple auprès d'une des 3 intercommunalités ou de l'un des 2 Parcs naturels régionaux du Pays d'Arles. Auquel cas, avez-vous pu constater une fluidité et une bonne coordination dans la mise en relation avec l'équipe technique Leader du Pays d'Arles ?

Au travers du parcours d'accompagnement (montage, suivi de réalisation), comment votre perception du LEADER a-t-elle évolué ? Votre rapport à l'« institution » a-t-il évolué ?

Quelles principales difficultés avez-vous eu le plus de mal à surmonter (montage du projet ? avance de trésorerie ? la rigueur administrative ? la justification des dépenses ?)

Votre expérience dans Leader vous a-t-elle conduit à modifier vos méthodes de travail, vos façons de faire ? à développer de nouveaux réseaux ?

Vous faites-vous le relais de Leader Pays d'Arles sur le territoire ?

Enfin, que pensez-vous de LEADER en tant qu'outil d'accompagnement et de financement de projets de développement rural ? Trouvez-vous qu'il est adapté aux besoins des porteurs de projet ? Dans quelle mesure pensez-vous qu'il contribue au développement rural du territoire ? etc.

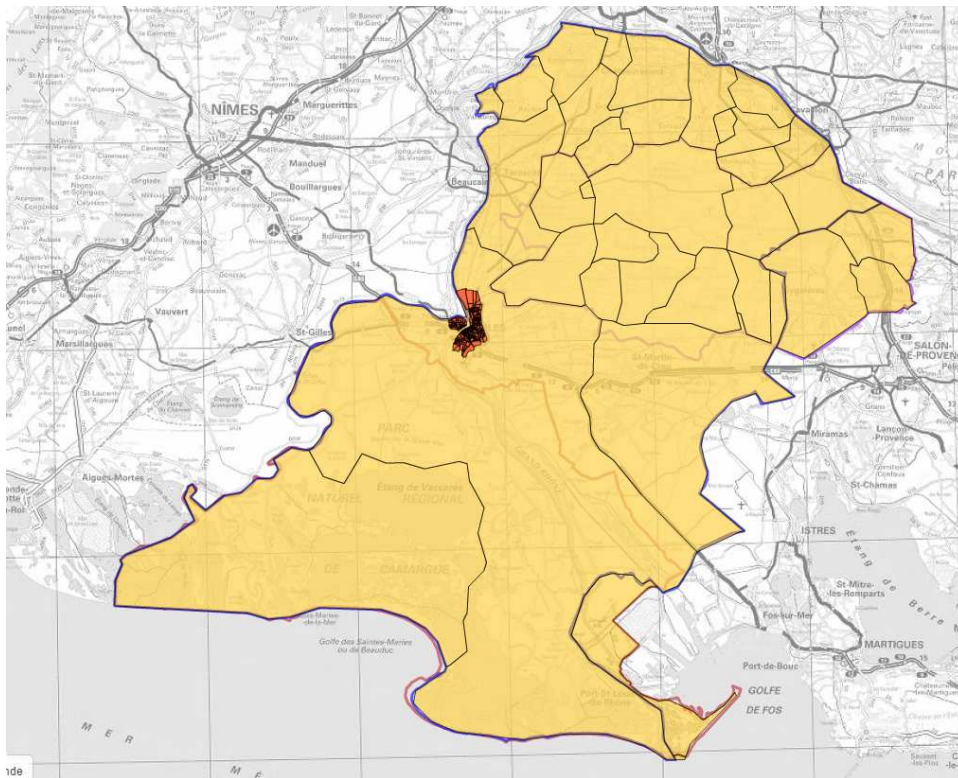
Les pistes d'amélioration

Quels sont, pour vous, les atouts de ce programme ?





**Quels sont, selon vous, les points non-satisfaisants et à améliorer ?
Auriez-vous des propositions à formuler, pour perfectionner le fonctionnement du programme, en vous basant sur votre propre expérience ?**

Pays d'Arles - périmètre éligible LEADER 2014-2020

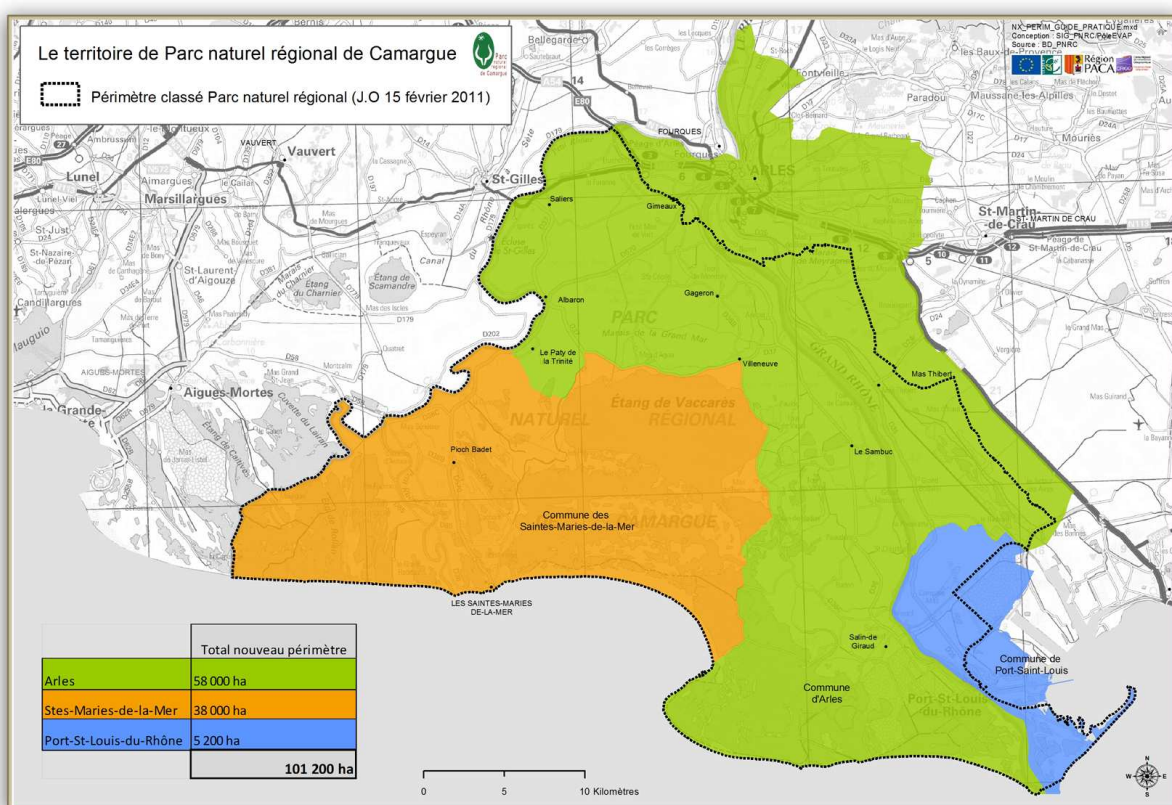
L'éligibilité géographique de l'opération est déterminée par la **localisation du projet** et non par la localisation du siège social du porteur de projet. Une entreprise, dont le siège social est dans une zone non éligible à LEADER, qui propose une action dont l'impact se situe dans le périmètre éligible, sera éligible.



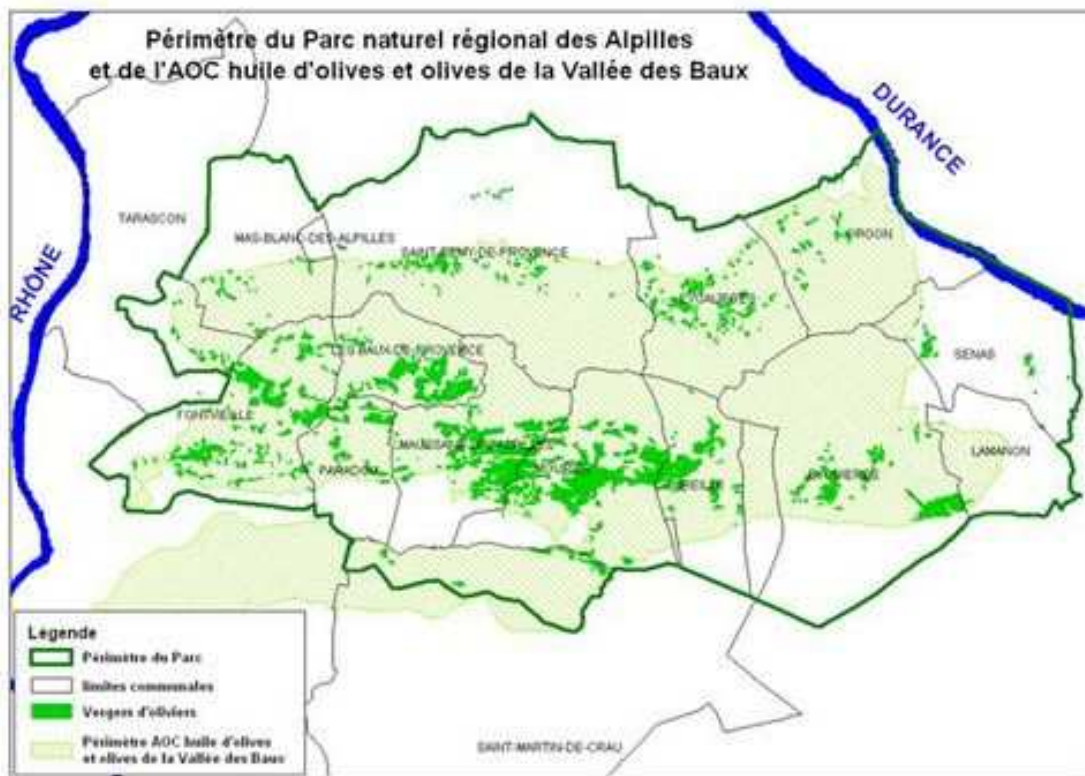
Légende

-  Périmètre LEADER
-  Périmètre Pays d'Arles
-  Périmètre PNRA
-  Périmètre PNRC

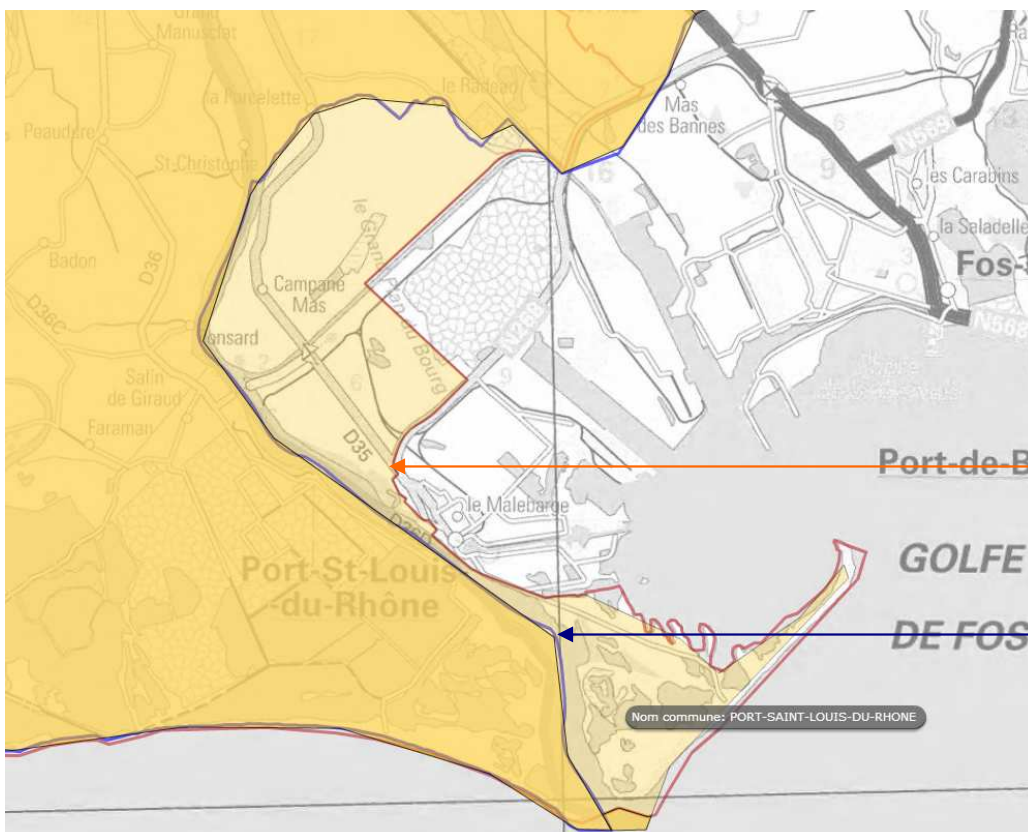
Périmètre du Parc Naturel Régional de Camargue



Périmètre du Parc Naturel Régional des Alpilles



Zoom sur la commune de Port Saint Louis du Rhône



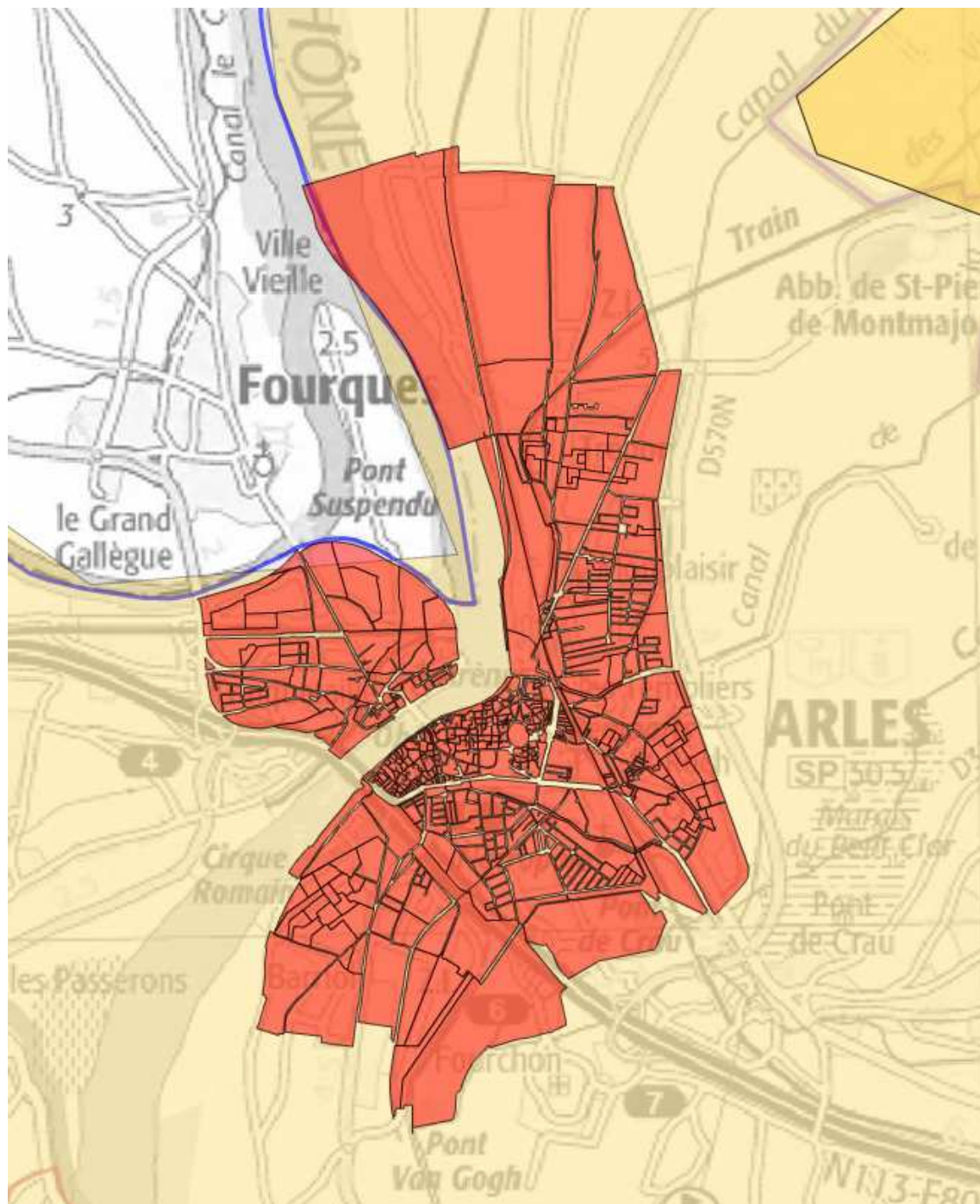
Seule la partie de la commune de Port Saint Louis du Rhône **faisant partie du Parc de Camargue** est éligible à LEADER

Délimitation Parc de Camargue

Délimitation Pays d'Arles

Zoom sur le centre aggloméré d'Arles, exclu du périmètre éligible

Les zones en rouge sur la carte ci-dessous sont exclues du périmètre LEADER



TITULAIRES				SUPPLEANTS		
Membres	Structure et fonction	Autres implications	EXPERTISE	Membres	Structure et fonction	Autres implications
Olivier ROUX	Membre du Syndicat de défense et de promotion de la viande AOP Taureau de Camargue	Directeur des abattoirs Alazard et Roux	AGRICULTURE	Roger MERLIN	Membre consultatif du Conseil d'Administration du Syndicat de l'AOP viande de Taureau	Grand Chef - Président du Conservatoire Grand Sud des Cuisines
Anne PONIATOWSKY	Membre du Syndicat viticole AOP Les Baux de Provence	Viticultrice	AGRICULTURE	Françoise ROZIERE	Membre du Conservatoire des cuisines Grand Sud	Rizicultrice
Marie-Paule CHAUVET	Exploitante arboricole et maraîchère au Mas Raffin	Présidente du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Les Alpilles	AGRICULTURE	Mathilde HERTZ	Maraîchère - EARL Les Jardins de Cidamos	
Ingrid CACERES	Directrice de l'office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence		TOURISME	Francesca RACHET	Membre de la commission Tourisme du PNRA	Membre du CDD et du Conseil de Parc PNR membre de l'association La Ligue de Défense des Alpilles
Frédéric JACQUEMIN	Vice-Président de l'Umih (Union des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie)	Hotelier	TOURISME	Guillaume CONTRERAS	Mas de la grenouillère	
Hélène MOURGUE	Présidente de la délégation Femmes Chefs d'Entreprises Pays d'Arles		SERVICES/ENTREPRISES	Johanna RODRIGUEZ	Secrétaire de la délégation Femmes Chefs d'Entreprises Pays d'Arles	Entrepreneuse
Laëtitia BERTRAND	Directrice du Pôle Industries culturelles et patrimoine		SERVICES/ENTREPRISES	Xavier DELAPORTE	Conseiller présidence au bureau d'Archéomed	Membre d'ICP
Roland ROUX	Président du CPIE Rhône Pays d'Arles	Membre du Conseil de Développement du Pays d'Arles	DEVELOPPEMENT DURABLE	Vincent RAMON	Président des Amis du vieil Arles	Membre du Conseil de Développement du Pays d'Arles
Didier SCHMIDT	Dirigeant d'OPTIMEDD	Membre de BDM (batiment durable méditerranéen)	DEVELOPPEMENT DURABLE	Véronique COULOMB	Présidente association DEDUCIMA	Membre du Conseil de Développement et du Conseil de Parc au PNR de Camargue
Emilie FERAL	PDG de ISOTEC		ARTISANAT/BATIMENT	Simon DARVES BLANC	Administrateur CAPEB	Membre d'Archéomed
Patricia RICAULX	Directrice MFR Eyragues		EMPLOI/FORMATION	Régis MITIFIOT	Directeur de la Régie Regard - RESSPA	Membre du RESSPA
Eric JUAN	Directeur d'Initiative Pays d'Arles		GENERALISTE	Juliette DUQUESNE	Chargée d'accompagnement à Inter-Made Pays d'Arles	Membre du Conseil de développement du Pays d'Arles

Membres publics du Comité de Programmation LEADER Pays d'Arles

TITULAIRES				SUPPLEANTS		
MEMBRES	Intervenant au comité de programmation en qualité de	autres implications	SIEGE STRUCTURE	MEMBRES	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	autres implications
Bernard ARSAC	Membre titulaire du Comité Syndical du Parc - Président de la Commission activités agricoles développement et promotion de l'élevage	Membre du Conseil de Parc	PNR Camargue	Bertrand MAZEL	Membre titulaire du Comité Syndical du Parc	Président du Syndicat des riziculteurs
Alain DERVIEUX	Membre titulaire du Comité Syndical du Parc	Adjoint au Maire d'Arles	PNR Camargue	Nicolas KOUKAS	Membre titulaire du Comité Syndical du Parc	Adjoint au Maire d'Arles Vice-président de l'ACCM, conseiller départemental
Jean-Louis VILLERMY	Membre suppléant de la Commune de Mas Blanc les Alpilles au Comité syndical	Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles	PNR Alpilles	Christine VEZILIER	4ème Vice-présidente du Parc et titulaire de la Commune d'Eyguières au Comité syndical	Adjointe au Maire d'Eyguières
Jean-Benoît HUGUES	Membre du Bureau et titulaire de la Commune des Baux de Provence au Comité syndical	Conseiller Municipal des Baux de Provence	PNR Alpilles	Laurent GESLIN	Membre du bureau PNR Alpilles	Maire de Mas Blanc les Alpilles
Mohamed RAFAI	Vice-président de l'ACCM Délégué à l'insertion professionnelle et au développement touristique	Conseiller Municipal d'Arles Délégué à l'enfance (6-13 ans) – Centres aérés et colonies de vacances.	Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)	Dominique TEIXIER	Vice-président de l'ACCM Délégué aux finances et au développement culturel	Maire de Saint Martin de Crau
Christian CHASSON	Vice-président de TPA Délégué à l'agriculture	Maire de Cabannes	Terre de Provence Agglomération (TPA)	Daniel ROBERT	Membre du Conseil Communautaire de TPA	1er Adjoint au Maire de Saint-Andiol
Jean MANGION	Vice-président de la CCVBA Membre de la commission économique-culturelle	Maire de Saint Etienne du Grès	Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA)	Yves Faverjon	membre du bureau CCVBA	Premier adjoint - Maire de Saint Remy de Provence
Michel FENARD	Président du SPETR du Pays d'Arles	Maire des Baux de Provence Vice-président de la CCVBA	Pays d'Arles	Max GILLES	Vice-président du PETR du Pays d'Arles	Maire d'Eyragues Vice-président de TPA délégué au MIN
Eric TESTUD	Membre du Bureau de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône	Maraicher	Chambre d'Agriculture 13	André BOULARD	Membre du Bureau de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône	Maraicher
Bernadette BRES REBOUL	Membre élue de la CCI conseillère du Président déléguée au commerce de proximité		Chambre de Commerce et d'industrie du Pays d'Arles	Patrick DELOUSTAL	Directeur des Services aux Entreprises et Territoires	
Patricia BLANCHET	Administrateur de la CMAR paca	Présidente de la CAPEB, Présidente du Conseil de Développement du Pays d'Arles	Chambre des métiers et de l'artisanat 13	Patrick BONNET	Administrateur de la CMAR PACA	Chef d'entreprise

Dossiers programmés Leader
Appels à projets 1, 2 et 3



APP 1						
Porteur de projet	Opération	Résumé	Coût total déterminé après instruction	Montant subvention	Part CPN	Part Feeder
Maison familiale et rurale de Beauchamps	Mise en place d'un espace test agricole - Investissement	Création d'un espace test en maraichage sur quelques parcelles jouxtant la MFR - accompagnement technique des couvés en maraichage, - mutualisation de matériel et foncier, - essaimage sur le Pays d'Arles et au-delà.	66 454,32 €	39 872,57 €	15 949,03 €	23 923,54 €
L'Apier	Mise en place de conservatoires de l'abeille noire	Création de deux conservatoires de l'abeille noire (espèce rare et originaire du territoire) dans chacun des PNRs pour faire de l'élevage et de la sensibilisation (écoles, apiculteurs). Espace ouvert et accessible à tout type de public.	16 842,44 €	13 473,95 €	5 389,58 €	8 084,37 €
Parc naturel régional des Alpilles	Développement des pratiques agroécologiques	- mettre en place des groupes d'échanges autour de ces pratiques, - accompagner les agriculteurs engagés dans les MAEC, - développement de projet agroécologiques, - communication grand public.	59 930,75 €	53 937,67 €	21 575,07 €	32 362,60 €
Siovb	Commercialisation et valorisation des produits oléicoles de la vallée des Baux de Provence	- Etude de marché (parcellaire, étude offre et demande) afin de constituer une vraie stratégie marketing, - stratégie de communication et déclinaison en outils de communication.	64 117,39 €	57 705,65 €	23 082,26 €	34 623,39 €
Maison familiale et rurale de Beauchamps	Mise en place d'un espace test agricole - Animation	Animation de l'espace test.	57 097,70 €	51 387,92 €	20 555,17 €	30 832,75 €
Parc naturel régional de Camargue	Itinéraire patrimonial à Salin de Giraud	Dans le cadre du projet de tourisme participatif à Salin de Giraud, l'objectif est de finaliser les différents points d'intérêts sur le village et de mettre en place des outils de communication (kit carnet de voyage, site internet).	45 691,59 €	41 122,42 €	16 448,97 €	24 673,45 €
Archéomed	Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable	- achats mutualisés, - stratégie marketing collective et réponses aux appels d'offre groupées, - atelier de construction et de prototypage et étude de préfiguration sur de nouveaux services à développer.	109 151,50 €	54 575,75 €	21 830,30 €	32 745,45 €
Sous total APP 1			419 285,69 €	312 075,93 €	124 830,38 €	187 245,55 €
APP 2						
Porteur de projet	Opération		Coût total déterminé après instruction	Montant subvention	Part CPN	Part Feeder
Syndicat riziculteurs	Courts métrages pédagogiques sur le riz de Camargue IGP	Création de deux courts métrages pédagogiques afin de promouvoir le riz de Camargue IGP : Un pour les enfants et un pour les adultes. Film accompagné d'un outil pédagogique à destination des enfants. Promotion des courts métrages à travers le site internet et une soirée de lancement.	37 800,00 €	34 020,00 €	13 608,00 €	20 412,00 €
Commune d'Orgon	Développement d'activités touristiques et culturelles par le musée Urgonia	Création et aménagement d'une salle pédagogique, création de programmes d'animation et d'ateliers, élaboration de circuits ou itinéraires géopatrimoine/archéopatrimoine sur le territoire des Alpilles.	65 242,42 €	52 193,92 €	20 877,57 €	31 316,35 €
Maison du cheval Cam	Aménagement d'un parcours découverte : sur les traces du cheval Camargue	Circuit à pédestre sur la propriété du mas pour la découverte du cheval et des milieux naturels de Camargue et l'interaction entre les deux. Un circuit pour tout type de public et un circuit spécial pour personnes à mobilité réduite accueil sur place (laupio, banc, chaise...)	47 917,57 €	38 334,05 €	15 333,62 €	23 000,43 €
Association des éleveurs français de taureaux de combat	Film "Des hommes et des taureaux"	Film promotionnel sur l'élevage des taureaux (le métier d'éleveur, le lien entre cet élevage et les milieux naturels)	42 856,59 €	34 285,27 €	13 714,11 €	20 571,16 €
Parc nature régional de Camargue	Une route équestre en Camargue et en Pays d'Arles	Création d'un itinéraire équestre traversant la Camargue, reliant Mas Thibert aux Saintes Maries de la Mer. Possibilité d'extension au Pays d'Arles en fonction de l'implication des partenaires.	26 865,52 €	21 492,41 €	8 596,97 €	12 895,44 €
Cen Paca	Valorisation touristique de la plaine de la Crau - Parcours thématiques autour d'une chasse au trésor	Ce projet vise au développement d'une offre touristique adaptée aux familles, en s'appuyant sur les initiatives existantes (comme l'écomusée) et en proposant différents parcours de découverte de la Crau à travers une chasse au trésor territoriale, réalisable en autonomie.	28 331,85 €	22 665,47 €	9 066,19 €	13 599,28 €
Terre de provence agglomération	Etude de faisabilité pour la structuration d'itinéraires cyclotouristiques	Le projet a pour objectif de conduire une étude de faisabilité pour la structuration d'itinéraires de cyclotourisme à l'échelle de la Communauté d'Agglomération : Recensement exhaustif de l'existant et sensibilisation des professionnels du tourisme à l'accueil des cyclotouristes.	11 791,78 €	8 254,24 €	3 301,70 €	4 952,54 €
Mise à jour	Parcours sonores du Pays d'Arles : la baladocréation, un outil touristique innovant et responsable	Développement de circuits culturels de découverte du pays d'Arles sous forme de balades sonores, en partenariat avec les acteurs majeurs du territoire. Conception des contenus avec les médiateurs du patrimoine, les habitants, les artistes et les personnes ressources. Trois circuits envisagés : Mas thibert, Port Saint Louis et Fontvieille.	58 424,87 €	46 739,89 €	18 695,96 €	28 043,93 €
Cosmogol	Modernisation d'une station service associative à Mas Thibert	Station service multi-services (vente produits locaux, location vélo, points d'informations touristiques, point de covoiturage, récupération huile végétal...); Installation de deux distributeurs automatiques/terminal de paiement/ système anti-incendie/aménagement boutique...	99 684,90 €	89 716,40 €	35 886,56 €	53 829,84 €

**Dossiers programmés Leader
Appels à projets 1, 2 et 3**

Petit à Petit	Humus en Pays d'Arles	Etude de faisabilité (viabilité de la filière, construction de composteur avec matériaux de proximité, visite autres filières) + phase test pour le projet suivant : - accompagnement et mise en place de composteur <i>in situ</i> , - suivi processus compostage, - valorisation du compost, - possibilité de récupérer le composte et de le valoriser sur une plateforme pour le revendre aux agriculteurs.	54 930,39 €	49 437,35 €	19 774,94 €	29 662,41 €
Sous total APP 2			473 845,89 €	397 139,00 €	158 855,62 €	238 283,38 €
APP 3						
Porteur de projet	Opération	Résumé	Coût total déterminé après instruction	Montant subvention	Part CPN	Part Feeder
Exploitation agricole de l'EPL de Saint Rémy de Provence	Etude de faisabilité en vue de la création d'un atelier de transformation de fruits et légumes	Etude de faisabilité pour la création d'une unité de transformation collective de fruits et légumes, qui va être ouverte aux producteurs locaux afin d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits et de diversifier leurs débouchés ; l'outil aura également une vocation pédagogique permettant aux jeunes apprenants de se former et de bénéficier des compétences des producteurs.	33 946,83 €	30 552,14 €	12 220,86 €	18 331,28 €
Parc naturel régional des Alpilles	Valorisation de l'agriculture des Alpilles par des buffets fermiers de produits de saison	Mise en place de buffets fermiers de saison 100% locaux mettant en valeur la diversité des produits et savoir-faire du territoire. Les partenaires ciblés sont les collectivités, associations ou organismes à vocation agricole et non les clients privés. Le projet comporte une phase de diagnostic / étude de faisabilité préalable, puis une phase de mobilisation des producteurs afin d'aboutir au lancement opérationnel des buffets fermiers. Seront également réalisés des documents de communications à destination des producteurs, des collectivités, associations et organismes agricoles ainsi que des habitants des Alpilles.	45 331,43 €	40 798,27 €	16 319,31 €	24 478,96 €
Les Amis des marais du Vigueirat	Mise en place d'un plan d'actions visant au développement touristique rural et de nature sur la Camargue, à l'Est du Grand Rhône et en Crau	Contribuer au maillage territorial touristique sur le territoire. Structuration de l'offre touristique existante (inventaire, mise en place d'un calendrier événementiel, travail de mutualisation) ; création de nouveaux produits touristiques (journées PASS individuels, journées PASS en alliant les thématiques nature/culture, création de produits touristiques à destination des groupes et des individuels) et promotion, communication et commercialisation.	42 058,78 €	37 852,89 €	15 141,16 €	22 711,73 €
Parc naturel régional des Alpilles	Interprétation du territoire et itinéraires de valorisation des patrimoines des Alpilles	Organiser et créer une offre de tourisme de nature permettant une valorisation des différents patrimoines (naturel, culturel, gastronomique, etc.) du PNRA, en complément d'une offre de randonnée existante (ex. Chemins des Parcs), à l'échelle des 16 communes.	65 923,73 €	52 738,97 €	21 095,59 €	31 643,38 €
Pôle Formation du Pays d'Arles	« Déclic'Service Public » - Accompagnement à la maîtrise de l'outil numérique dans les démarches administratives	Accompagner toutes les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives en ligne, en favorisant le développement de l'usage autonome de l'outil numérique. Recrutement d'un emploi de médiateur spécialement affecté à cette mission, qui aura également pour rôle de transférer ses compétences aux professionnels. Le médiateur aura aussi un rôle d'écrivain public.	72 853,15 €	65 567,82 €	26 227,13 €	39 340,69 €
Re-Sources	Extension de la collecte de textile sur Terre de Provence et création d'une friperie en économie circulaire	Promouvoir une économie circulaire sur le textile et de sensibiliser à la réduction des déchets. Collecter localement le textile usagé en PAV (point d'apport volontaire). Valoriser une partie du gisement réemployable sur les territoires de la CCVBA et de Terre de Provence (extension des PAV sur TPA). Créer une friperie sur St Rémy de Provence pour la partie vente du textile collecté.	32 380,21 €	29 142,17 €	11 656,87 €	17 485,30 €
Sous total APP 3				256 652,26 €	102 660,92 €	153 991,34 €
APP 4						
Porteur de projet	Opération	Résumé	Coût total déterminé après instruction	Montant subvention	Part CPN	Part Feeder
Commune de Fontvieille	Etude de faisabilité et parcours pilote de découverte touristique numérique	L'étude de faisabilité dans le but de révéler le potentiel d'attractivité de circuits de découvertes nature et patrimoine et expérimentation d'un parcours-pilote.		36 655,20 €	14 662,08 €	21 993,12 €
Commune de St Andiol	Découverte du patrimoine communal : « Sur les pas d'Antonin, père de Jean Moulin »	Projet visant la découverte du patrimoine du village autour d'Antonin, père de Jean Moulin, réalisation d'un parcours pédestre dans et autour du centre-village.		19 998,40 €	7 999,36 €	11 999,04 €
Chez Mélanie	Lancement d'une épicerie multiservices et créatrice de lien social en zone rurale	Création d'une épicerie multiservice et créatrice de lien social en zone rurale à Saliers		22 238,74 €	8 895,49 €	13 343,23 €
Cosmogol	Structuration d'une boutique multiservices et d'information touristique à Mas-Thibert	Création d'une boutique sur le site de la station-service, qui proposera des produits de base, valorisera les produits locaux et servira de relais aux touristes,		70 259,77 €	28 103,91 €	42 155,86 €
Sous total APP 4			292 494,13 €	256 652,26 €	102 660,92 €	153 991,34 €
Total APP 1 + APP 2 + APP 3+ APP 4			1 185 625,71 €	1 115 019,30 €	446 007,76 €	669 011,52 €



Suivi maquette Feader par objectif stratégique



Objectif stratégique	Sous-mesure	Fiche action	Total financement	Montants des projets programmés (AAP 1 à 4) au 30/09/2019 -												
				AAP 1	Reste	AAP 2	Reste	Transfert 1	AAP 3	Reste	Transfert 2	AAP 4	Reste	AAP 5	Reste	TOTAL PROG
1. Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation	19.2	1	603 450,00 €	216 377,76 €	387 072,24 €	34 020,00 €	353 052,24 €	353 052,24 €	71 350,42 €	281 701,82 €	336 701,82 €	0,00 €	336 701,82 €	0,00 €	336 701,82 €	321 748,18 €
2. Renforcer l'offre territoriale pour attirer de nouvelles clientèles	19.2	2	402 300,00 €	41 122,42 €	361 177,58 €	223 965,25 €	137 212,33 €	197 212,33 €	90 591,86 €	106 620,47 €	156 620,47 €	56 653,60 €	99 966,87 €	0,00 €	99 966,87 €	412 333,13 €
3. Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers	19.2	3	277 110,00 €	0,00 €	277 110,00 €	89 716,40 €	187 393,60 €	217 393,60 €	65 567,82 €	151 825,78 €	196 825,78 €	92 498,51 €	104 327,27 €	0,00 €	104 327,27 €	247 782,73 €
4. Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable	19.2	4	268 200,00 €	54 575,75 €	213 624,25 €	49 437,35 €	164 186,90 €	164 186,90 €	29 142,18 €	135 044,72 €	135 044,72 €	0,00 €	135 044,72 €	0,00 €	135 044,72 €	133 155,28 €
5. Valorisation locale des ressources naturelles, des déchets et des sous-produits du territoire	19.2	5	295 020,00 €	0,00 €	295 020,00 €	0,00 €	295 020,00 €	235 020,00 €	0,00 €	235 020,00 €	235 020,00 €	0,00 €	235 020,00 €	0,00 €	235 020,00 €	0,00 €
6. Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et de l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments	19.2	6	186 000,90 €	0,00 €	186 000,90 €	0,00 €	186 000,90 €	156 000,90 €	0,00 €	156 000,90 €	156 000,90 €	0,00 €	156 000,90 €	0,00 €	156 000,90 €	0,00 €
7. Coopération	19.3	7	551 072,78 €	0,00 €	551 072,78 €	0,00 €	551 072,78 €	551 072,78 €	0,00 €	551 072,78 €	401 072,78 €	0,00 €	401 072,78 €	0,00 €	401 072,78 €	0,00 €
Totaux			2 583 153,68 €	312 075,93 €	2 271 077,75 €	397 139,00 €	1 873 938,75 €		256 652,28 €	1 617 286,47 €		149 152,11 €	1 468 134,36 €	0,00 €	1 468 134,36 €	1 115 019,32 €